

R E V U E
d' **HISTOIRE**
de **Charlevoix**

JP
4

N u m é r o s 9 3 - 9 4

O c t o b r e 2 0 1 9



SPÉCIAL 35 ANS



LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE CHARLEVOIX

Le drapeau évoque les trois pays de Charlevoix, tels que perçus par Félix-Antoine Savard : la mer, la terre et la forêt.

MEMBRES CORPORATIFS (1 000\$ ET PLUS)

DR JEAN-LUC DUPUIS

**DOMAINE FORGET
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**CENTRE DE SANTÉ BEAUTÉ
FRANCINE THIBEAULT**

**LOCATION DE GRUES
DANIEL FORTIN**

POWER CORPORATION

MEMBRES BIENFAITEURS À VIE (1 000\$ ET PLUS)

Alarmes et Extincteurs
Charlevoix
Robert Ascah
Louise F. Belley
Johanne Bergeron
Rosaire Bertrand
Jean-Pierre Bouchard
Marc Bouchard
Martin Brisson
Janet C. Casey
Marc DeBlois

Yves Downing
Cécile Dumont
Georges Fournier
Raymond Gariépy
M. et Mme Leslie H. Gault
Léonard Gauthier
Fernand Harvey
Imprimerie de Charlevoix Inc.
Robert Labbé
Laurent Lafleur
Paul et Rita Lafleur

Monique Larouche
Pierre Legault
L'Héritage canadien du Québec
Lico imprimeur
Xavier Maldague
Petites Franciscaines de Marie
Guy Paquet
Municipalité de Saint-Hilarion
André P. Plamondon
Maurice Potvin
Gilles Poulin

Diane et Jean-François Sauvé
Mary Schatz
Réjeanne Sheehy
Rita Simard-Smookler
Jean Tremblay
Louis-Marie Tremblay et
Yvette Froment
Ville de Clermont
J.C. Roger Warren

MEMBRES BIENFAITEURS (100\$ À 999\$)

Pierre E. Audet
Arthur Beaulieu
Jean Bergeron
Madeleine Boies-Fortier
André Bouchard
François Boucher
Sylvie Boucher, députée
Jean-Paul Boudraux
Léonce Brassard
Ferdinand Charest
Caroline Dame
Martial Dassylva
Godelieve De Koninck

Henri Desmeules
Thomas Donohue
Simone Éthier-Clarke
Diane Fortin
Jean Fortin
Émilie Foster, députée
Hélène Gervais
Magella Girard
Raymond Guay
Anne-Marie Hamel
Claude Harvey
Hélène et Jean-Luc Harvey
Monique Hervieu

Esther Jean
Alan Klinkhoff
Guy Lachapelle
Claude Lafleur
Fernand Lapointe
Guy Le Rouzès
André Maltais
Gabrielle Marceau
André Morin
Lyse Nantais-Godin
Paul Néron
Danielle Ouellet
Restaurant Vices Versa

Martin Rochette
Raymond Roussel
Céculie Simard
Jean-Pierre Simard
Sonia Simard
Claude St-Charles
Carole Tremblay
Denis Tourangeau
Claude et Janine Tremblay
Mario Tremblay
Raymond Tremblay

MEMBRES DE SOUTIEN (50\$ À 99\$)

Auberge Relais des Hautes-Gorges
Louis Asselin
Daniel Audet
Louis Bhérer
Richard Boily
Bernard Bouchard et
Micheline Dufour
Louise Boulanger
Géralda Brassard
Yolande et Gérald Cayer
Victor Cayer
Henri Chaperon
Marc Clotuche
Wellie Desbiens
Antoine Desmeules
Marc Desmeules
Claude Despains
Suzanne Duchesne
Famille Jean-Philippe Dufour

Jacques Dufour
Jean Dufour
Marc Dufour
Marie-Christine Dufour
Mathias Dufour
Luc Filion
Denis Fortier
Hélène Fortier
Jacqueline Gaudreault
André Gaulin
Janine Gauthier
Pierre Gauthier
René Gauthier
Serge Gauthier
Yvon et Elisabeth Gauthier
Jean-François Gingras
Pierre Girouard
Robert Giroux
Johanne Guérin

Madeleine Guérin
Richard Guevremont
Christian Harvey
Daniel Harvey
Hélène Harvey
Louise Harvey
Danielle Lajoie
Claude Lapointe
Réal Lapointe
Robby Lapointe
Jacques Lavoie
Michel Leclerc
Jean-Marie Lemieux
Patrick McKenna
Lise Mineau-Sévigny
René Moisan
Jean-Denis et Marthe Paquet
Roger Paquet
Yvon Pichette

Anita Poulin
Philippe Poulin
Restaurant et Motel Le Mirage
Hélène Rochette
Lorraine Rochette
Louis Rochette
Municipalité de
Saint-Aimé-des-Lacs
Pierre-Paul Savard
Placement Réal Gravel
Maurice Sheehy
Réal St-Laurent
Michel Tétreault
Sébastien Thibeault
Daniel et Jeannine Tremblay
Georges-Étienne Tremblay
Hervé Tremblay
Johanne G. Tremblay

REVUE D'HISTOIRE DE CHARLEVOIX
 Numéros 93-94, Octobre 2019
 15\$ l'exemplaire

ABONNEMENT :

35\$ par année / 3 numéros.

Publiée par le Centre de recherche sur
 l'histoire et le patrimoine de Charlevoix

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
 SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE CHARLEVOIX :**

Serge Gauthier (Président),
 Raymonde Simard (Vice-présidente),
 Christian Harvey (Secrétaire-trésorier),
 Véronic Maltais et Hélène Tremblay.
 (Administratrices).

COMITÉ DE RÉDACTION :

Serge Gauthier et Christian Harvey

COLLABORATEURS:

Serge Gauthier, Jean-François Gingras,
 Serge Goudreau, Mario Lalancette, Lau-
 rence Perron et Normand Perron.

TABLEAU DE LA COUVERTURE :

Toutes ces feuilles! de Godelieve De
 Koninck, Huile, 100 cm X 75 cm,
 Photo: Pierre Rochette

POUR NOUS JOINDRE:

218, rue Saint-Étienne
 La Malbaie (Québec) G5A 1T2
 Téléphone: (418) 665-8159
 Courriel: info@shistoirecharlevoix.com
 Web: www.shistoirecharlevoix.com
 Nous sommes sur FACEBOOK
 et sur TWITTER.

Les opinions émises dans le présent
 numéro n'engagent pas le comité de
 rédaction de la *Revue d'histoire de
 Charlevoix* ni le Centre de recherche
 sur l'histoire et le patrimoine de Char-
 levoix.

Dépôt légal, 4^e trimestre 2019.

ISSN 0829-2183

Port de retour garanti

Envoi de publication.

Numéro de convention: 42624513

CHARLEVOIX

Revue de la Société d'histoire de Charlevoix

Vol. 1, Numéro 1



"Dîner de famille"

**Il y a 35 ans, le
 numéro 1 de la
 Revue d'histoire de
 Charlevoix !**

SOMMAIRE

Présentation (Serge Gauthier).....	2
Les assemblées révolutionnaires de La Malbaie: profil des rebelles et des loyaux sujets (Mario Lalancette).....	3
Journal d'Angélique Gilbert. Éduquer, prier, soigner et se reconforter à Baie-Saint-Paul (Jean-François Gingras).....	17
Une présence malécite dans les forêts de Charlevoix au 19 ^e siècle (Serge Goudreau).....	24
Lorsque l'impression guide le geste. Souvenirs et vision du Nord dans les dessins de René Richard (Laurence Perron).....	30
Note de recherche. Le secteur de la Route de Sable à La Malbaie Approche d'un milieu social et culturel différent (Serge Gauthier).....	34
Hertel La Roque (1908-1970) : rédacteur du cahier spécial Charlevoix 1967 du journal <i>Le Confident de la Rive-Nord</i> (Serge Gauthier).....	40
Chronique agricole (Normand Perron) Les productions végétales.....	45
In mémoriam (Serge Gauthier) Pierre Gaudreault (1935-2019).....	46
Yolande la charlevoisienne.....	47
Chronique du livre (Serge Gauthier) Le statut de Métis au Canada.....	48
Vivre au cœur de « paroisses de femmes » dans la région de Charlevoix 1940-1980.....	49
Nouveautés Éditions Charlevoix.....	51

Au printemps 2020, notre *Revue d'histoire de Charlevoix* aura 35 ans. Le présent numéro double (Numéros 93 et 94) marque ainsi cet important anniversaire.

Notre Revue aura donc connu ses débuts à l'époque de l'imprimerie encore traditionnelle jusqu'à la présente ère informatique.

Elle a eu un couvert noir et blanc à son premier numéro (Juin 1985) et en couleur dès son second (avril 1986).

Depuis 1985, nous comptons 94 numéros réguliers et 7 hors-série. Une collection imposante!

Des dizaines de grands et de grandes artistes ont illustré notre page couverture. Pour ce numéro anniversaire, nous signalons ainsi le magnifique tableau automnal de madame Godelieve De Koninck, propriétaire des villas Les Croûtes du Chemin des Falaises à La Malbaie et qui fut notre artiste invitée à l'Espace culturel de la Forge Riverin à l'été 2019.

Des dizaines et des dizaines d'auteurs et d'auteures, plus d'une centaine en vérité, ont rédigé des articles sur l'histoire de Charlevoix dans les pages de notre Revue. Pour tout dire, c'est un étonnant et impressionnant florilège historique!

Il faut signaler que la *Revue d'histoire de Charlevoix* a eu deux directeurs dans son histoire : Rosaire Tremblay de 1987 à 1990 et de 1992 à 1996 et Christian Harvey depuis le début des années 2000.

Pour ma part (Serge Gauthier), j'ai été membre du Comité de rédaction depuis juin 1985 et j'ai participé à la production de tous les numéros parus depuis ce temps. Une épopée ou presque.

Je voudrais souligner l'apport marqué du regretté Martin Brassard à titre de membre de notre Comité de rédaction durant de nombreuses années, aussi du Docteur Jean-Pierre Bouchard.

Bien d'autres personnes ont appuyé notre Comité de rédaction et particulièrement Mathias Dufour ainsi que les regrettés abbés Jean-Paul-Médéric Tremblay, Bertrand Fournier et, aussi, le philosophe Guy Godin.

D'autres aussi dont nous ne pouvons faire la liste tant elle est longue...

Nous remercions sincèrement tous ces précieux collaborateurs, toutes ces précieuses collaboratrices.

Il faut aussi redire toute la générosité de nos membres et amis, abonnés et abonnées, donateurs et donatrices, qui font vivre notre périodique depuis 35 ans. Ce n'est pas rien. Une fidélité incomparable. Beaucoup ont grandi avec nous, ont vieilli aussi, ne sont plus là malheureusement dans plusieurs cas, mais tout se poursuit et qui sait une relève pointée peut-être déjà à l'horizon...

Il nous faudra encore plus d'abonnés et d'abonnées pour les années à venir, afin de poursuivre la tâche. Nous comptons sur vous, sur votre soutien pour continuer la route. Il y a encore tant à dire sur l'histoire de Charlevoix.

Pourquoi ne pas nous faire un don du 35^e anniversaire comme une feuille jointe à la présente Revue vous y invite?

Le présent numéro montre bien que notre Revue est plus vivante que jamais. Avec des articles de grande qualité et nombreux sous des plumes variées et expertes : Mario Lalancette, Serge Goudreau, Laurence Perron, Jean-François Gingras, Normand Perron... et aussi Serge Gauthier et Christian Harvey toujours en place sur notre Comité de rédaction.

Un contenu unique qui a de quoi faire la fierté d'une Revue toujours pertinente après 35 ans.

En route vers le numéro 100? Et pourquoi pas et avec votre appui toutefois... pas sans votre appui et nous attendons vos commentaires, vos dons, votre enthousiasme et c'est grâce à cela que la Revue d'histoire de Charlevoix aura encore un avenir dans cette période incertaine où les périodiques édités sur du papier sont devenus si rares et pourtant, nous le croyons, encore si précieux.

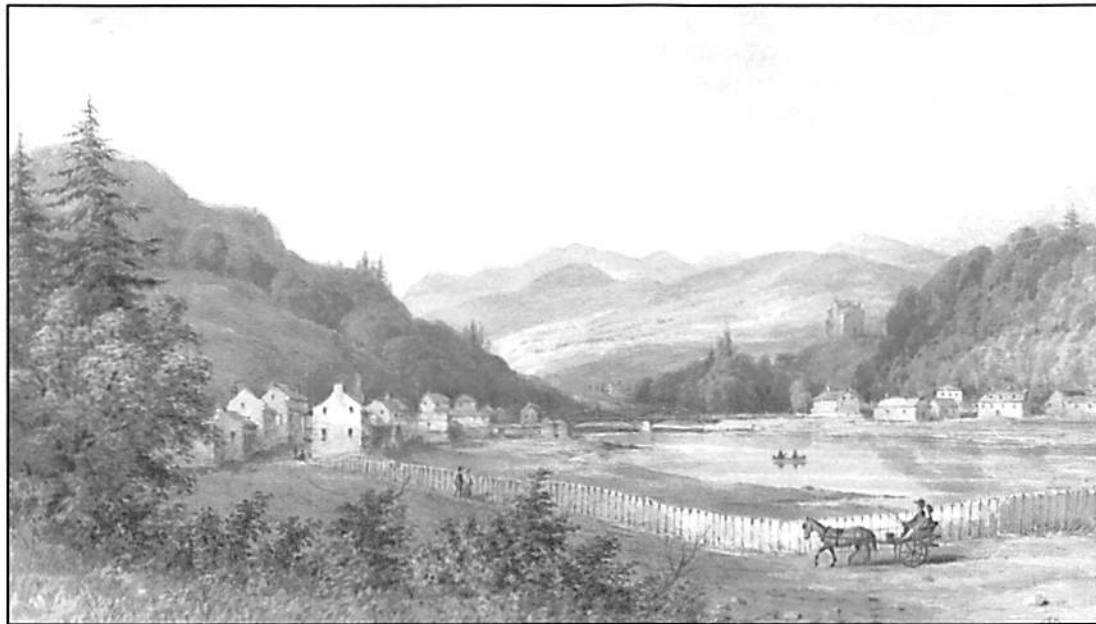
Bonne lecture de ce numéro double 93-94!

SERGE GAUTHIER, Ph.D.

Président de la Société d'histoire de Charlevoix

LES ASSEMBLÉES RÉVOLUTIONNAIRES DE LA MALBAIE : PROFIL DES REBELLES ET DES LOYAUX SUJETS

PAR MARIO LALANCETTE



Coll. privée

Tableau de James
Duncan représentant
La Malbaie vers 1865.

« Alexis Brassard et Henry Brassard, habitants de La Malbaye, font et ont fait des assemblées dans leur maisons et ont attiré assistance aux dites assemblées un grand nombre de monde à qui ils ont déclaré et prêché plusieurs fois de ne pas obéir aux commendemens que l'on faisaie aux miliciens, que c'étaient commendemens d'enfants, ne remues pas nos enfants, nous sommes hommes pour vous autres nous vous défendrons jusqu'à nous faire hacher en chair à patés pour vous autres. Les honnêtes gens ne ce mêleront pas dans la crasse comme à présent, disant être les honnêtes gens et que ceux qui commandaient étaient que de la crasse. »

Extrait des serments de Jean Filion et Louis Bois, 28-3-1813.

« tous milicien qui n'obéit pas aux ordres sera coupable de Haute-Trahison envers le gouvernement, le Roi et punis comme rebelles suivant la loi et à perdre leur honneur, leur vie et leurs biens ».

Lettre du colonel Malcolm Fraser au lieutenant-colonel Joseph Dufour sur la levée d'un détachement de 150 miliciens devant capturer les rebelles de La Malbaie, 2-4-1813.

Au printemps de 1813, alors que la colonie canadienne fait face pour une seconde fois depuis la Conquête de 1760 à une sérieuse menace d'invasion américaine, les autorités militaires et judiciaires de la

Division de la milice de Baie-Saint-Paul – soit la région aujourd'hui dite de Charlevoix – doivent réprimer dans la paroisse de La Malbaie ce qu'ils ont dénoncé comme étant des « assemblées révolutionnaires¹ ». Six Malbéens sont accusés le 4 avril 1813 d'avoir tenu chez

1. Mario Lalancette « Les « assemblées révolutionnaires » de La Malbaie », *Revue d'histoire de Charlevoix (RHC)*, Nos 76-77, 2014, p. 10-22, qui constitue un complément à un précédent article « La Malbaie et la Révolution française » paru dans *Le Canada et la Révolution française*. Actes du 6^e colloque du Centre interuniversitaire d'études européennes (CIEE) tenu à Montréal en 1987, Montréal, CIEE, 1989, p. 45-67; réédition dans la RHC, no 67, 2011, p. 9-17. Désormais : Lalancette (2011) et Lalancette (2014). Sources principales utilisées dans le présent article : Bibliothèque et Archives nationales du Québec à Québec (BAnQ-CAQ) : Cour du Banc du Roi - Cour supérieure - Criminelle (CSC), article 2358, dossiers 797, 822 et 826 (Désormais CSC-...) : CSC-797, Dominion Rex v. Alexis Brassard, Henri Brassard et Jean Brassard, 30-9-1813. Ce dossier regroupe divers documents produits par les juges de paix qui ont enquêté du 26 mars au 8 avril 1813 : lettres, serments, aveux, dépositions et témoignages auxquels nous référerons une fois en citant l'intitulé puis simplement en citant le nom du témoin et la date du document exemple : Témoignage de Baptiste Simard fils de René contre Alexis Brassard et Henry et consort (Baptiste Simard, 2-4-1813). Le CSC-822, concerne François Gay(Guay), 27-4-1813 et CSC-826, (Jean-)Baptiste Simard fils de René, 5-5-1813 ; Bibliothèque et Archives du Canada (BAC), Correspondance des officiers de la Division de milice de Baie-Saint-Paul (BSP) : RG9, 1A1, v. 2-43 (désormais : Corr., v. 0, BSP : x à y, date) ; les fonds d'archives des familles seigneuriales : les Nairne, seigneurs de Murray Bay, BAC : MG23 GIII, Fonds John et Thomas Nairne (FN) ; les Fraser, seigneurs de Mount Murray, BAnQ-CAQ, Fonds Malcolm Fraser (FMF) P-0081, volumes 1-3 (Documents divers et correspondance) / BAC : MG23 K1, Fonds Fraser (FF) / Musée de Charlevoix, Fonds Mount Murray ; les Laterrière, seigneurs des Éboulements / BAC : MG8 F131, Fonds Laterrière, Les Éboulements (désormais Laterrière, p. xxx). Abréviations des paroisses : M. pour les divers toponymes en usage pour La Malbaie : Malbaye, Murray Bay et Mount Murray. Les Éboulements (Ébou), Baie-Saint-Paul (BSP), Île-aux-Coudres (IC), Petite-Rivière-Saint-François (PR). Je désire remercier Mme Sylvie Dépatie, historienne de l'UQAM, et M. Pierre Cousineau pour leur lecture attentive du présent texte et leurs conseils.

eux « des assemblée Révolutionnaires contre notre gouvernement ; ils avaient exité les jeunes gens commandés pour servir dans la milice incorporés de ne point obéir. » Dans un premier article, nous avons relaté le déroulement de faits et gestes entourant ces événements. Pour pouvoir préciser davantage la nature de ce mouvement populaire, nous croyons d'abord essentiel de mieux connaître qui en sont les partisans et les adversaires dans ce coin de pays où selon le Colonel Malcolm Fraser, commandant de la milice locale : « neither the soil nor the inhabitants are so smooth as in others parts of the Province² ».

DES REBELLES ET DES LOYAUX SUJETS

Si on s'en tient aux termes utilisés par les autorités locales pour définir ceux qui ont activement participé ou se sont opposés au mouvement populaire survenu à La Malbaie au printemps 1813, il s'agissait, d'une part, de « rebelles », « révoltés », « mutins », « corrompus », « entêtés » ou « célébrats » qui auraient conspiré « contre le gouvernement et notre Souverain Seigneur le Roi George », et, d'autre part, de « zealous » (zélés) et « loyaux sujets du Roi ». Par contre, on peut aussi considérer ces camps adverses en se référant plutôt aux termes utilisés par les frères Brassard qui auraient déclaré lors de leurs « assemblées révolutionnaires » que « les honnêtes gens ne ce mêleront pas dans la crasse comme à présent, se disant être les honnêtes gens et que ceux qui commandaient étaient que de la crasse.³ » Voyons si nous pouvons définir un quelconque profil de ces « honnêtes gens » rebelles et celui de la « crasse » de loyaux sujets qui les commanderait ?

DES « HONNÊTES GENS » REBELLES

D'emblée, on peut compter au nombre des « honnêtes gens » rebelles auxquels s'identifient les Brassard tous ceux qui, comme eux, résistent à la conscription ou assistent activement aux « assemblées révolutionnaires ». On ne connaît l'identité que d'une quarantaine (43) d'individus qui, de diverses manières, ont résisté à la conscription entre 1812 et 1814 dans la Division de la milice de Baie-Saint-Paul. La plupart d'entre eux (36/43) proviennent de La Malbaie et des Éboulements et la majorité sont compromis dans les événements du printemps 1813⁴. Toutefois, si on s'en tenait à ce simple

2. Corr., v. 6, BSP : Fraser à Monviel, M., 19-4-1813.

3. BAC : Ébou., p. 942-945, Copie des serments de Jean Filion et Louis Roch Roy (Boi) contre Alexis Brassard Drapeau et Henri Drapeau (Brassard) de La Malbaie (sic), 28-3-1813. Il existe une deuxième version de cette curieuse déposition bicéphale CSC-797 : Témoignage d'André (sic) Filion fils d'André et de Louis Roc Bois fils de Roq de Malbay (28-3-1813). Il s'agit en fait de Jean Filion à André et de Louis Bois à Roch.

4. Les rebelles ont été identifiés à partir des sources répertoriées à la note 1 et de fiches de famille créées à partir des registres paroissiaux de La Mal-

décompte pour évaluer la participation au mouvement populaire qui anime le Charlevoix au printemps 1813, on sous-évaluerait considérablement le nombre des « honnêtes gens » impliqués dans la révolte.

Le 27 mars 1813 le lieutenant-colonel Riverin prévient son supérieur du fait que les « miliciens de la paroisse » (La Malbaie) avaient fait provision de poudre, qu'ils « sont armés et assemblés chez les nommés Alexis Brassard et Henry Brassard », qu'ils ont l'appui des miliciens des Éboulements et qu'« on dit aussi qu'il y a une grande partie de la paroisse de la Malbaye qui sont pour les aider ». Le 28 mars, les témoins Filion et Bois précisent que les « assemblées » que font les Brassard dans leur maison attirent un grand nombre de monde. Le rebelle Louis Tremblay dit Picoté leur aurait déclaré que « le nombre des révoltés s'élevait à 102 personnes », tandis que son compère, Jean-Baptiste Simard à René, estime au début avril leur nombre à 70⁵. Pour sa part, Malcolm Fraser annonce aux autorités coloniales qu'une trentaine de miliciens participent à la mutinerie, dénombrant ainsi simplement les jeunes gens « commandés » qui refusent d'obéir, mais il précise que ce qui l'inquiète davantage, c'est que les mutins de La Malbaie et des Éboulements peuvent compter sur un grand nombre de complices (« aiders and abettors »). Selon l'échelle d'évaluation de l'importance des rébellions proposée par l'historien français Jean Nicolas, il s'agit donc là d'un « fort » mouvement populaire, classification qu'il réserve aux événements impliquant plus de 50 participants⁶.

Le colonel Fraser a ressenti dès l'automne précédent la fragilisation de la loyauté de la population malbéenne

baie. Nous avons aussi consulté divers sites web et dictionnaires généalogiques, comme le site Généalogie du Québec et d'Amérique française / Nos Origines <https://www.nosorigines.qc.ca/genealogieSearch.aspx> ou celui du PRDH <https://www.prdh-igd.com/fr/le-prdh> pour les individus non-originaux de La Malbaie.

5. Laterrière, p. 942-945, Copie des serments de Jean Filion et Louis Roch Roy (Boi) contre Alexis Brassard Drapeau et Henri Drapeau (Brassard) de La Malbaie (sic), 28-3-1813 ; CSC-797, Témoignage d'André (sic) Filion fils d'André Filion et Louis Roc Bois fils de Roq de Malbay, 28-3-1813 et Témoignage de Baptiste Simard, 2-4-1813. Nous considérons que ces estimations désignent le nombre de miliciens ou d'hommes adultes impliqués. Nous reviendrons plus loin sur le rôle des femmes.

6. Corr., v. 6, BSP : Fraser à Monviel, BSP, 30-3-1813. Jean Nicolas, *Mouvements populaires et conscience sociale, 16^e-19^e siècles*. Actes du Colloque de Paris 24-26 mai 1984, recueillis et présentés par Jean Nicolas, 1985 ; idem, *La Rébellion française. Mouvements populaires et conscience sociale (1661-1789)*, Paris, Le Seuil, coll. « L'Univers Historique », 2002, p. 19-28. Nicolas a réalisé une enquête exhaustive qui recense plus de 8000 événements qu'il juge pouvoir qualifier de rébellion. Il identifie 72 types de conflits regroupés en 13 catégories et propose trois degrés d'intensité pour ces rébellions : faible pour moins de 10 participants, moyen pour 11 à 50, fort pour plus de 50 (p. 19-28) ; Hugues Neveux, *Les révoltes paysannes en Europe (XIV^e-XVII^e siècle)*, Paris, Albin Michel, coll. « L'évolution de l'humanité », 1997, p. 40-45. Voir la revue historiographique sur les mouvements populaires animant le Bas-Canada à la fin du XVIII^es. dans Lalancette (2011) et sur ceux de la période de la Guerre de 1812, dans Lalancette (2014).

envers le gouvernement britannique et dénoncé « les perfidies vis-à-vis le Roi et sa Couronne ». Et c'est assurément ce qui l'incite en octobre 1812 à demander aux miliciens malbéens de prêter serment d'allégeance et de fidélité au Roi George III « sans subterfuge mental ni restriction secrète⁷ ». Il compte assurément départager ainsi loyaux sujets et éventuels réfractaires aux ordres du Roi. La collecte des signatures se fait sur presque deux mois : 257 noms sont enregistrés du 18 au 26 octobre, 11 personnes se présentent en novembre et finalement quatre autres le 8 décembre. Au total 272 hommes ont signé dont 23 signatures autographes (parmi lesquels Malcolm Fraser et son plus jeune fils, les officiers de milice et le curé Le Courtois). À moins d'une absence vraiment prolongée ou d'un handicap de santé majeur, le mauvais temps, un voyage de quelques jours ou une maladie bénigne ne devraient pas avoir empêché un milicien malbéen de manifester publiquement sa loyauté. Considérant que La Malbaie compte à l'époque environ 1500 habitants et que les hommes adultes représentent plus ou moins 25 % de cette population, on y retrouverait donc environ 375 hommes susceptibles de constituer ce que Fraser décrit comme la « milice de masse ». Les 272 hommes assermentés constituent donc près des trois quarts des hommes adultes formant la milice malbéenne⁸. Une très forte majorité de ces hommes miliciables de La Malbaie ont jugé donc bon de prêter le serment d'allégeance à la Couronne britannique à l'automne de 1812. Reste que plus ou moins 25 % d'entre eux n'auraient pas pu ou voulu participer à cet exercice.

Aucun document ne fait état officiellement des non-signataires, mais pour tenter de les identifier, nous avons jugé possible d'utiliser la liste des miliciens qui ont répondu à l'appel de Malcolm Fraser à l'automne de 1812 pour générer une liste des hommes miliciables non-signataires à partir de fiches individuelles et familiales de la population de La Malbaie dont nous disposons pour la période 1760-1830. Pareille démarche mérite assurément plusieurs précautions. D'abord, l'absence de la signature d'un individu peut s'expliquer autrement que par sa volonté d'afficher une résistance face à la conscription, voire un refus de prêter allégeance au Souverain britannique. Une dizaine de jeunes Malbéens sont déjà en service à l'extérieur depuis les levées de

mai et juillet de 1812. Il existe aussi des adultes souffrant d'handicaps mentaux ou physiques qui n'ont pas pu se présenter⁹. En outre, il nous a été quasi impossible d'identifier avec certitude certains individus dont les patronymes sont trop communs. Nous avons donc choisi de ne pas retenir comme non-signataires ceux dont nous ne pouvions certifier l'identité¹⁰. Le nombre des non-signataires peut donc avoir été surestimé, faute de pouvoir identifier tous les « commandés » déjà en service, mais il peut aussi avoir été sous-estimé, vu notre incapacité de départager un bon nombre d'homonymes.

De la bonne centaine d'hommes adultes de La Malbaie qui n'apparaissent pas sur la liste des signataires, plus de 80 nous semblent susceptibles d'avoir voulu exprimer une résistance passive aux directives des autorités locales qui les sommaient de témoigner publiquement de leur fidélité envers le Souverain britannique et son gouvernement colonial. Certains d'entre eux ont pu voir dans le fait de prêter serment une forme d'engagement futur à répondre sans réserve à toute nouvelle levée de « miliciens commandés » et de ce fait juger bon de s'abstenir pour s'en garantir. En fait, on ne peut qu'imaginer les multiples raisons pour lesquelles chaque individu accepte ou refuse de satisfaire la requête de Malcolm Fraser, principal représentant du Roi de Grande-Bretagne en pays charlevoisien. Reste que ces sujets, à tout le moins négligents, deviennent à nos yeux de potentiels rebelles ou d'éventuels complices ou simples sympathisants des Brassard. Ce qui nous incite davantage à considérer ce lien possible entre les non-signataires et le camp des Brassard, c'est que la majorité des rebelles malbéens nommément connus et plusieurs de leurs proches se sont effectivement abstenus de signer. Soulignons enfin que le nombre de ces

9. Outre le seigneur Thomas Nairne, nous avons pu en identifier quelques autres comme Augustin Blackburn, futur beau-frère de Thomas Nairne, et Antoine Perron, fils du fermier principal des Nairne. Nous avons retiré de notre liste finale d'autres individus très liés aux familles seigneuriales ou extrêmement âgés comme André Couturier et Pierre Poitras.

10. Voir sur ces problèmes d'identification Dessureault (2008), p. 228-229. Dans notre cas, comme les surnoms des Tremblay n'ont pas été précisés, rien ne permet de distinguer qui des six Louis Tremblay de La Malbaie est résistant ou loyal et ce, même si nous savons qu'au moins cinq d'entre eux signent et que Louis Tremblay Picoté sera un des principaux rebelles en mars 1813. Toujours pour les Tremblay, il y a cinq Joseph, trois Pierre et autant de François et d'Alexis qui signent le serment. Aucun des trois François Tremblay signataires n'est identifié comme « père » alors que le patriarche de la famille des Tremblay Picoté et son fils aîné portent l'un et l'autre ce même prénom. On peut donc penser que ceux-ci sont parmi les signataires absents. On dénombre au moins huit Louis Tremblay et quatre Alexis Tremblay dans la paroisse, et tout le clan des Tremblay Picoté semble ne pas avoir signé. Malcolm Fraser indique d'ailleurs « picoté père » parmi les rebelles à mettre sous arrêt le 2 avril. Il a pu toutefois confondre le père, qui finalement n'a jamais été arrêté, avec son fils Louis qui sera expédié avec les Brassard vers la prison de Québec. Par contre, un témoin affirme bien que Picoté père avait tenté de retirer son fils Louis du parti des Brassard (Joseph Lavoie 1-4-1813) ce qui prouve que Picoté père a bel et bien assisté aux assemblées et sa présence a donc pu être dénoncée à Fraser.

7. Musée de Charlevoix (Laure-Conan), Fonds Cabot - Manuscrits et documents relatifs à la seigneurie de Mount Murray (1764-1850), Dossier FF - 4941-4945.

8. Corr., v. 2, BSP : Fraser à Monviel, M. 25-1-1812 : Rapport de Fraser qui déclare que La Malbaie compte 216 des 637 hommes valides au sein de la milice en 1812. Voir Tableau II dans Lalancette (2014). En 1813 : la « milice en masse » (de 16 à 60 ans) compte 1030 hommes. On peut donc aussi estimer qu'un peu plus du tiers de cette « milice de masse » relève de La Malbaie, soit une fois encore environ 350 hommes, en tenant compte du fait qu'il manque plusieurs dizaines de jeunes gens conscrits qui sont hors de la région.

présupposés résistants se situe à mi-chemin entre les estimations avancées par Louis Tremblay Picoté (102) et Jean-Baptiste Simard à René (70) sur la participation aux « assemblées révolutionnaires ».

Au cours des mois qui précèdent le mouvement populaire de mars 1813, plus d'une centaine d'hommes adultes du pays de Charlevoix, résidant principalement à La Malbaie, ont soit ouvertement affiché leur volonté de résistance aux « commandements » des autorités locales – individus que nous désignerons ci-après comme « rebelles » – soit démontré, du fait de leur négligence à signer le serment d'allégeance en octobre 1812, une possible complicité avec les rebelles ou à tout le moins une plausible sensibilité aux « prêches » anti conscription des frères Brassard – nous les définirons ci-après comme de présumés résistants. Voyons à présent le profil démographique et socioprofessionnel de ces individus.

Profil des « honnêtes gens » rebelles ou présumés résistants.

Le profil démographique des « rebelles » ne présente rien d'inattendu : il s'agit d'une majorité de jeunes hommes célibataires en âge d'être « commandé » sous les drapeaux (moyenne d'âge 22 ans). Toutefois, on retrouve à leur côté, sept chefs de famille dont cinq sont pères de un ou plusieurs fils en âge d'être conscrits. Les leaders Alexis et Henri Brassard ont dépassé la cinquantaine et sont respectivement pères de trois et de deux garçons en âge d'être commandés. Du côté des Malbéens présumés résistants au serment d'allégeance, on découvre un profil similaire, soit une majorité de jeunes gens directement concernés par la conscription (55% - âge moyen 20,0 ans), mais ici plus du quart des individus qui sont mariés n'ont pas de fils adulte (26% - 31,2 ans) et ils sont donc plus nombreux que les pères ayant un ou plusieurs fils adultes célibataires (19% - 54,8 ans)¹¹.

11. Peu d'historiens ont pris le temps d'analyser le profil des acteurs des mouvements populaires survenus au Canada avant les Rébellions de 1837-1838 ; Christian Dessureault, « L'émeute de Lachine 1812 : la coordination d'une contestation populaire », *Revue d'histoire de l'Amérique française (RHAF)*, v. 62, no 2, 2008, p. 215-251, a inauguré cette approche en étudiant le profil des leaders de l'émeute de Lachine (p. 228-249). Par contre, pour les rebelles de 1837-1838, il existe une foule d'études du genre et même des ouvrages spécialisés comme ceux de : Alain Messier, *Dictionnaire encyclopédique et historique des Patriotes, 1837-1838*, Montréal, Guérin, 2002 ; Marcel J. Rheault et Georges Aubin, *Médecins et patriotes, 1837-1838*, Québec, Septentrion, 2006 ; Julien S. Mackay, *Notaires et patriotes, 1837-1838*, Québec, Septentrion, 2006 ; Gilles Laporte, *Brève histoire des Patriotes*, Québec, Septentrion, 2015.

TABLEAU I : PRÉSUMÉS RÉSISTANTS AU SERMENT D'ALLÉGEANCE

PROFIL DES NON-SIGNATAIRES	NOMBRE	%
Célibataires 18-30 ans	45	55
Mariés sans fils adulte	21	26
Mariés avec fils adulte	16	19
Total	82	100

Il est bien naturel de découvrir qu'une majorité des rebelles et de leurs potentiels sympathisants appartiennent à la tranche d'âge des individus conscrits (18-30 ans)¹². C'est aussi sans surprise que l'on constate la présence auprès de plusieurs de ces jeunes gens de leur père ou de leur frère aîné. Mais il n'y a pas de corrélation directe entre le fait qu'un individu ou un membre de sa famille soit susceptible d'être conscrit et l'expression d'une claire résistance à la conscription ou à la prestation du serment d'allégeance. Plusieurs résistants voient leurs proches signer le serment : le futur rebelle François Guay ne signe pas le serment contrairement à son frère aîné, Antoine, entreprenant navigateur et commerçant¹³. Pour sa part, François Tremblay dit Picoté aurait tenté en mars de convaincre son fils Louis, rebelle actif, de se retirer du parti des Brassard, mais sans succès¹⁴.

Les liens de parenté sont nombreux entre les rebelles, entre les présumés résistants et entre chacun de ces deux sous-groupes : Jean-Baptiste Simard à René déclare que toute sa famille assistait aux assemblées. Toutefois, comme dans la plupart des communautés rurales de l'époque, les liens de parenté naturelle ou spirituelle sont ici très étroits et fort complexes. On réussit toujours à trouver un quelconque lien de parenté entre les rebelles connus ou présumés, mais aussi entre tous ces rebelles et de loyaux sujets¹⁵. Le clan familial des

12. Les célibataires sont plus nombreux à s'abstenir, mais leur nombre est peut-être légèrement surestimé du fait que nous n'avons pu identifier tous les jeunes gens commandés en mai 1812.

13. Ce dernier assume toutefois l'énorme cautionnement de £500 exigé pour libérer son cadet. La somme démontre la gravité des accusations et se compare avec celles imposées aux leaders de l'émeute de Lachine : Jean-Pierre Wallot, « Une émeute à Lachine contre la conscription (1812) », *Un Québec qui bougeait*, Montréal, Boréal Express, 1973, p. 107-142 (cautions : p. 127-128) (cet article est d'abord paru dans RHAF, No 18-1 et 2, 1964-1965, p.112-137 et 202-232).

14. Louis Tremblay Picoté est un des prisonniers transférés à Québec le 4 avril. François et Louis Tremblay Picoté sont respectivement les père et frère d'Alexis Tremblay dit Picoté, futur leader socioéconomique au Charlevoix. Mario Lalancette, *DBC*, v. VI (web) : Alexis Tremblay dit Picoté (1787-1859).

15. Reste intéressant de noter que des liens se tisseront entre certaines familles de résistants : le fils aîné d'Alexis Brassard épouse la fille aînée d'Alexis Bergeron, un des leaders de la résistance contre les corvées de 1794 et non-signataire du serment de 1812. Dessureault (2008), p. 238-245 et 250, a fait une étude approfondie des liens de parenté entre les leaders de l'émeute de Lachine mais constate simplement l'importance

Brassard est lui-même divisé. Son patriarche, Charles Brassard (1727-1789), capitaine de milice et agent seigneurial, a établi cinq fils à La Malbaie : en 1813, deux sont déjà décédés, deux autres sont les chefs du mouvement populaire tandis que le cinquième, Jean Brassard demeure loyal et aura une longue carrière dans l'administration locale qui culmine avec le titre de juge de paix (1828)¹⁶. De plus, Charles Brassard père a été le parrain du seigneur Thomas Nairne (1787-1812) : on comprend donc pourquoi la seigneuresse, veuve de John Nairne, s'est déplacée personnellement auprès des Brassard pour les convaincre de se rendre¹⁷.

Le principal trait commun qui ressort clairement de l'analyse du profil socioprofessionnel de tous les rebelles connus et de nos présumés résistants tient au fait qu'il s'agit essentiellement de paysans d'origine canadienne (descendants de colons français), cultivateurs propriétaires de leur bien-fonds ou fils de cultivateur, qui vivent donc de l'exploitation de la terre et d'activités complémentaires disponibles pour un habitant de cette région : forêt, pêche, navigation¹⁸. Encore une fois, rien de bien surprenant dans ce constat puisque plus 90 % de la communauté malbéenne appartient à la classe paysanne et est quasi essentiellement de souche canadienne. Ces individus sont généralement issus des plus anciennes familles canadiennes installées dans les basses-terres de la rivière Malbaie au cours de la seconde moitié du XVIII^e s. Les Brassard, les Gay (Guay) et les Simard, par exemple, sont arrivés dès le début de la formation de la communauté rurale malbéenne (Simard 1765, Brassard 1767, Gay 1770) où ils se joignent aux rares immigrants d'origine britannique qui tentent de s'y implanter à compter de 1762¹⁹. En 1813, ces

familles en sont donc à leur deuxième ou troisième génération sur le terroir malbéen et certaines vivent au Charlevoix depuis parfois plus d'un siècle (Tremblay et Simard 1678, Gay 1710 : Charles Brassard père, natif de Québec, arrive en 1752 aux Éboulements). Elles ont inévitablement des fils, des neveux, des filleuls susceptibles d'être appelés sous les armes et sont donc concernées par la conscription. Du même coup, la plupart des rebelles et des résistants demeurent dans la plus ancienne zone de colonisation de la basse-vallée de la rivière Malbaie, au-delà de l'embouchure de la rivière occupée par le village et les domaines seigneuriaux. On constate une certaine concentration de résidence dans le secteur de la Chute Nairne au voisinage des terres des frères Brassard, mais plusieurs viennent de divers autres secteurs de la région malbéenne.

De l'analyse du profil démographique et socioprofessionnel des rebelles et des présumés résistants du printemps de 1813, il ressort donc clairement qu'il s'agit de jeunes gens conscriptibles ou de chefs de famille dont un proche est concerné par la conscription : tous sont des paysans d'origine canadienne, solidement implantés dans le terroir malbéen, de foi catholique et pour la plupart illettrés²⁰.

DE LA « CRASSE » QUI COMMANDE OU DES ZÉLÉS SERVITEURS DE SA MAJESTÉ

« Les honnêtes gens ne se mêleront pas dans la crasse comme à présent, se disant être les honnêtes gens et que ceux qui commandaient n'étaient que de la crasse. »

L'usage d'une pareille métaphore par les Brassard est fort singulière puisqu'elle ne correspond pas à la définition habituellement retenue par les linguistes français anciens ou modernes. Pour ces derniers, la « crasse » désigne des gens vivant dans des conditions sociales in-

des dits liens tant dans leurs activités socioprofessionnelles que dans le cadre d'événements exceptionnels. Nous reviendrons sur ce point dans la troisième partie de notre étude.

16. Charles Brassard père (1734-1789), natif de Québec et installé aux Éboulements en 1752, est un des pionniers canadiens qui au cours des années 1760 rejoignent le seigneur Nairne à Murray Bay. Illettré, il semble tout de même avoir été un des hommes de confiance du seigneur. Il agit aussi comme assistant des prêtres qui visitent la paroisse entre 1774-1789. En 1784, faute de notaire sur place, il demande à Nairne et Fraser, juges de paix, de lui rédiger son testament et sa donation en faveur de son fils Henri.

17. Selon les témoignages de Joseph Lavoie, 1-3-1813, et Baptiste Simard, 2-4-1813. Christine Emery (c1743-1828) vit à La Malbaie depuis 1765. En 1813, elle est la veuve de John Nairne (1731-1802), premier seigneur de Murray Bay (1764) et premier colonel commandant de la division de milice de Baie-Saint-Paul. Tous leurs enfants ont été baptisés à Baie St-Paul ou La Malbaie même si leurs parents sont protestants.

18. Nous n'avons pas pu évaluer la valeur du patrimoine de ces paysans. Nous disposons entre 1780-1830 des inventaires-après-décès pour quelques individus liés à ces familles, mais il est impossible d'en tirer des conclusions sur leur situation économique au printemps 1813. Voir Des-sureault (2008), p. 231-236 sur la diversité des situations économiques des leaders de Lachine.

19. Les seigneurs Nairne et Fraser, concessionnaires de leur seigneurie malbéenne respective en avril 1762, souhaitaient y établir une communauté britannique et y assimiler des Canadiens en les convertissant à la langue anglaise et la foi protestante. Ce fut un échec complet et Nairne constate

même que ces propres enfants parlent principalement français et doit les expédier en Écosse pour les replonger dans leur culture d'origine. Nairne déplore en 1800 qu'il n'y a que trois familles protestantes à La Malbaie. Lancellette (2011), p. 11-12. Après un bref séjour au début des années 1760, Malcolm Fraser ne reviendra que sporadiquement à La Malbaie mais il y installe au début des années 1790 sa troisième concubine, Marie Ducros, qui lui donnera quatre autres enfants illégitimes qui seront baptisés à La Malbaie comme ceux de Nairne.

20. Dessureault (2008), p. 228-236 retrouve un profil semblable chez les leaders de l'émeute de Lachine (Tableau I : 16 individus) : quasi tous des cultivateurs, sauf un voyageur et un notaire qui est intervenu comme émissaire. Les principaux leaders sont des hommes d'âge mûr, comme les Brassard entourés de plus jeunes miliciens conscrits ou non. Une différence toutefois, il y a un capitaine de milice et un notaire parmi ces leaders. Curieusement, Dessureault ne relève jamais l'origine canadienne des émeutiers : on peut se demander si pour lui la chose va de soi ou s'il préfère insister sur leur statut social de paysan ? Y'avait-il des cultivateurs d'origine britannique dans la moitié ouest de l'île de Montréal en 1812 ? Si oui qu'elle a été leur attitude lors de l'émeute ? Une analyse de l'origine et du statut socio-économique de ceux qui s'opposent aux menés des émeutiers et de ceux qui témoignent contre eux seraient sans doute utile.

TABLEAU II : OFFICIERS DE MILICE DE LA MALBAIE ET DES ÉBOULEMENTS 1812-1815

LA MALBAIE

NOM	GRADE	ÂGE	OCCUPATION	LIENS DE PARENTÉ
Malcolm Fraser	Colonel	80	Militaire retraité et seigneur	Beau-père de Bélanger
Antoine Riverin père	Lieutenant-colonel	67	Navigateur, commerçant et cultivateur	Père d'Antoine Riverin
Joseph Bélanger	Capitaine	22	Marchand et fermier seigneurial	Gendre de Fraser
Louis Boulianne	Capitaine	47	Cultivateur et fermier seigneurial	Frère de François Boulianne
Pierre Laberge ¹	Capitaine	71	Cultivateur, charpentier et constructeur de moulin	?
Louis Hervé ¹	Capitaine	50	Cultivateur, exploitant de moulin à scie	Beau-frère des Boulianne
Pierre McNicoll	Lieutenant	36	Maître-Bourgeois	Époux de Madeleine Nairne et fils de fermier seigneurial
Antoine Riverin fils	Lieutenant	35	Navigateur, commerçant et cultivateur	Fils d'Antoine Riverin
François Boulianne	Lieutenant	34	Cultivateur et fermier seigneurial	Frère de Louis Boulianne
Pierre Dufour	Enseigne	27	Cultivateur et fermier seigneurial	Fils d'un ancien capitaine
Élie Tremblay Balard	Enseigne	37	Forgeron	?
David Tremblay	Enseigne	36	Cultivateur	Neveu de Louis et de François Boulianne
Étienne Tremblay ¹	Enseigne	32	Cultivateur	Fils de l'ancien seigneur des Éboulements

LES ÉBOULEMENTS

NOM	GRADE	ÂGE	OCCUPATION	LIENS DE PARENTÉ
Jean-François Tremblay	Capitaine (1772)	82	Cultivateur, ex-seigneur des Éboulements	Frère de Louis Tremblay
Louis Tremblay	Capitaine (1777)	74	Cultivateur, ex-seigneur des Éboulements	Frère de Jean-François Tremblay
Isidore Lévesque	Capitaine	30	Notaire	?
Barthélémy Audet dit Lapointe	Lieutenant	48	Cultivateur	Gendre de Louis Tremblay
Bernard Pilote	Lieutenant	62	Cultivateur	Beau-frère de Gagnon
Étienne Desgagné	Enseigne	35	Cultivateur	?
Jean-François Gagnon	Enseigne	48	Cultivateur	Beau-frère de Pilote
Éloi Tremblay	Enseigne	32	Cultivateur	Fils de Louis Tremblay

1. Louis Hervé et Pierre Laberge sont deux prospères habitants de la Malbaie qui seraient capitaines à Baie-Saint-Paul, mais nous avons choisi de les considérer comme des officiers malbéens. L'enseigne Étienne Tremblay n'a pu être identifié avec certitude ; toutefois le seul Malbéen résident de ce nom, Charles-Étienne Tremblay, est le fils de l'ancien seigneur des Éboulements, Jean-François Tremblay ; il serait donc tout naturel qu'il ait été, comme le reste de sa famille, officier de milice, mais à La Malbaie où il s'est établi.

férieures et misérables, voire la partie la plus indigente d'une société, ce qui ne correspond évidemment pas ici au sens qu'y donnaient les Brassard. En fait, au Canada-français, ce même terme a été utilisé pour décrire un coquin, une fripouille, une canaille, bref une personne malhonnête, ce qui semble un peu mieux correspondre à l'état d'esprit des chefs rebelles. Rappelons toutefois que le sens propre du mot crasse réfère à une couche de saleté apparue à la surface d'une chose et que dans le cas qui nous occupe, les Brassard semblent référer à une couche supérieure, une « crasse » qui, selon eux, commanderait à la masse des « honnêtes gens », le terme commander devant s'entendre ici au sens d'ordonner ou de gouverner²¹.

D'emblée, si on se réfère aux témoignages de Joseph Lavoie et Jean-Baptiste Simard à René, il nous semble évident que cette « crasse » qui commande « aux honnêtes gens » comprend le Roi George III de Grande-Bretagne. Il est indiscutable que les Brassard n'entendent nullement faire allégeance à la Couronne britannique : ils auraient d'ailleurs affirmé « qu'il n'existait point de roi et qu'il n'y en a plus et que ce n'est pas pour un roi que l'on se bat et que les hommes n'ont pas droit de commander qu'il n'y a que Dieu qui pouvait commander pour la foi et que le pais n'est pas aux Anglais qu'ils l'ont volé aux Français et qu'il y retournera » (Joseph Lavoie, 1-4-1813)²². Mais au printemps de 1813, la « crasse » qu'il dénonce pointe assurément plus spécifiquement les individus qui servent d'intermédiaires entre la population charlevoisienne et ce Souverain

21. Une multitude de sites web proposent les divers sens figurés, anciens ou modernes, du mot crasse. Pour son sens canadien-français, voir Narcisse-Eutrope Dionne, *Le Parler populaire des Canadiens français*, Laflamme & Proulx, 1909, p. 199 : « Crasse, n. f. Homme malhonnête. Ex. C'est une maudite crasse. » Même usage au Saguenay-Lac-Saint-Jean, terre d'immigration par excellence des Charlevoisiens du XIX s. Voir Raoul Lapointe, *Dictionnaire des mots pittoresques et savoureux : Dictionnaire du parler populaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean*, Archi-Histo Montréal, 1988, p. 34. Fait étonnant, l'utilisation qu'en font les Brassard se rapproche singulièrement d'un emploi figuré du mot crasse qu'aucune autorité linguistique ne semble retenir pour l'instant, soit la « crasse politique », une expression utilisée de nos jours pour désigner les politiciens magouilleurs, malhonnêtes, bref ceux qui gouvernent pour leurs propres intérêts ou pour le bien de ceux qui les soutiennent. Une simple recherche sur le web permet de retrouver des centaines d'exemples de la métaphore « crasse politique » en usage tant en France et en Afrique qu'au Canada.

22. Plusieurs historiens considèrent qu'il y a chez les habitants canadiens un attachement traditionnel à la monarchie, tant française que britannique, et que leurs rebellions ne concernent pas le Roi (voir revue historiographique dans Lalancette 2014). L'interprétation de ce présumé sentiment royaliste est plus nuancé chez Allan Greer, *Habitants et Patriotes. La Rébellion de 1837 dans les campagnes du Bas-Canada*, Montréal, Boréal, 1997 (1997) p. 177-181 et chez Sean Mills, « French Canadians and the Beginning of the War of 1812 : Revisiting the Lachine Riot », *Histoire sociale/Social History (HS)*, v.38, no 75, 2005 (2005), p. 56. En fait, à notre avis, les soudaines manifestations de sentiments royalistes manifestées par des rebelles une fois au banc des accusés ou menacés d'y être menés, ont tout simplement pour but d'amadouer les militaires, juges et autres représentants des autorités qui sont en mesure de les châtier. Au Canada, ces insurgés n'ont alors d'autre choix que de se montrer royalistes.

que les Brassard considèrent n'avoir pas le droit légitime de les gouverner.

Nous ne disposons bien sûr d'aucune liste identifiant ceux que les Brassard dénoncent comme de la « crasse », mais une fois le retour au calme assuré, Malcolm Fraser nous fournit de précieuses indications sur l'identité des membres de cette « crasse » que lui définit plutôt comme de zélés promoteurs du service de Sa Majesté :

« I must not omit to mention that things would have still gone worse had I not been zealously assisted by Lt-Col. Dufour and Riverin and Major Trambly and also by all captains and other officers of the Division and indeed by all the more respectable inhabitant of it. But I think it my duty to mention particularly that the priest and curates of the parishes in it showed their zeal in promoting his Majesty service on this occasion. »²³

La « crasse » dénoncée par les Brassard comprend incontestablement tous les officiers de milice responsables de l'application de la conscription et de la répression menée contre ceux qui s'y opposent. En tête de liste, on retrouve évidemment le colonel Malcolm Fraser, son état-major et tous les officiers de la Division de la milice sédentaire de Baie-Saint-Paul²⁴. Nous disposons d'une liste un peu bancal des officiers actifs au Charlevoix pour la période 1812-1815 dont nous avons extrait les noms de ceux qui sont actifs à La Malbaie et aux Éboulements pour en dresser un bref profil démographique et socioprofessionnel²⁵.

23. Corr., v. 6, BSP : Fraser à Monviel, M., 19-4-1813. Étonnamment, Fraser ne mentionne pas Laterrière, mais le classe assurément parmi les « respectable inhabitants ». Sur le zèle des élites canadiennes pendant la Guerre de 1812, voir la plupart des ouvrages portant sur ce conflit et l'article de Jean-Marie Fecteau, F. Murray Greenwood et Jean-Pierre Wallot, « Sir James Craig's 'Reign of Terror' and Its Impact on Emergency Powers in Lower Canada, 1810-1813. » chap. 10, p. 323-378 (p. 350-351) publié dans F. Murray Greenwood et Barry Wright, dir., *Canadian State Trials - Law, Politics and Security Measures, 1608-1837*, v.1, The Osgoode Society for Canadian Legal History, University Press of Toronto, 1996.

24. Il existe une imposante historiographie sur la milice canadienne : sur son organisation et son rôle en Nouvelle-France, Louise Dechêne *Le peuple, l'État et la guerre au Canada sous le régime français*, Montréal, Boréal, 2008. Pour une brève introduction à l'organisation et au fonctionnement de la milice au Bas-Canada lors de la guerre de 1812, Luc Lépine, *Le Québec et la guerre de 1812*, 2012, p. 3-21. Sur les officiers de milice ; idem, *La milice du district de Montréal, 1787-1829 : essai d'histoire socio-militaire*, thèse de doctorat (histoire) Université du Québec à Montréal, 2005 ; idem, *Les officiers de la milice du Bas-Canada 1812-1815*, Montréal Société généalogique canadienne-française, 1996, p. 9-26 ; idem (2012), p. 69-91 ; Christian Desureault et Roch Legault, « Évolution organisationnelle et sociale de la milice sédentaire canadienne : le cas du bataillon de Saint-Hyacinthe », *Revue de la Société Historique du Canada (RSH)*, Nouvelle Série, v. 8, 1997, p. 87-112 ; Greer (1997), p. 98-104, propose une brève mais intéressante présentation de l'institution.

25. Lépine (1996), p. 292. Cette liste de 44 officiers charlevoisiens ne mentionne pas les 35 sergents indiqués dans le Rapport de juillet 1813 qui

Aux Éboulements, sauf Isidore Lévesque, notaire originaire du Bas-du-Fleuve, tous les officiers sont des cultivateurs canadiens natifs de la région. Les liens de parenté sont ici fondamentaux : les Tremblay, issus de l'ancienne famille seigneuriale, qui a récemment vendu son fief des Éboulements au docteur Laterrière (1810), occupent une large part des places disponibles. À La Malbaie, on trouve plus de diversité : cinq des treize officiers identifiés sont nés hors de la région. Sauf le jeune gendre de Fraser qui s'était établi à La Malbaie à peine un an avant sa nomination, tous les autres officiers sont établis dans cette paroisse depuis plus de deux décennies. Le premier notable du lieu y détient la première place avec à ses côtés des représentants de tous les groupes socioprofessionnels locaux : bourgeois, marchand, navigateur, artisans et cultivateurs. Quasi tous ces officiers malbéens savent à tout le moins signer leur nom selon nos sources. Certains individus semblent bien âgés et le gendre de Fraser fort jeune pour remplir de telles fonctions, mais deux critères semblent avoir primé dans les récentes nominations d'officiers dans la milice locale, soit la capacité de lire et écrire et l'existence de liens de parenté ou de relations d'affaires avec les familles seigneuriales²⁶.

Pendant la Guerre de 1812, au Charlevoix comme dans d'autres divisions rurales de milice du Bas-Canada, la composition du groupe des officiers de milice illustre la hiérarchie sociale locale. Les officiers les plus importants sont des notables qui disposent généralement d'un niveau de fortune supérieur. Et bien que la paysannerie soit toujours majoritaire, la présence de marchands et de professionnels est appréciable. L'importance des liens familiaux est toujours notable²⁷.

dénombrer 41 officiers supérieurs distribués selon les grades d'enseigne à colonel. Voir Lalancette (2014), p. 18, Tableau II. Les caporaux ne sont mentionnés ni dans la liste de Lépine ni dans le rapport de juillet 1813. Sur le rôle des sergents, voir Lépine (2012), p. 48-49. Occasionnellement, on rencontre les noms de caporaux et de sergents dans la correspondance de la Division du bataillon de milice de Baie-Saint-Paul.

26. Voir la correspondance des commandants de la Division de milice de Baie Saint-Paul du XVIII^e et début XIX^e s. qui réfère constamment à la nécessité de trouver des candidats de bon caractère et alphabétisés mais qui semblent souvent ne pouvoir parvenir à les trouver sur place. Jean-François Tremblay, le plus ancien capitaine de milice en fonction (commission 1772) au Charlevoix, est un cultivateur aisé sans éducation et même illettré, ce qui décevait son colonel, le seigneur John Nairne, qui considère qu'un seigneur se doit d'être officier de milice, mais que pour bien remplir son devoir, il doit avoir un minimum d'éducation. BAC : FN, v. 5, Lettre de Nairne à Jean-François Tremblay, 1801. La situation semble toujours la même aux Éboulements en 1813, sauf qu'on y retrouve maintenant le notaire Lévesque comme capitaine. Fraser n'en parle pas ouvertement mais le lieutenant-colonel Joseph Dufour est lui aussi un illettré qui doit faire usage d'un secrétaire pour remplir ses devoirs. Fraser en vient d'ailleurs à demander la nomination d'officiers installés en dehors du Charlevoix pour assurer les communications entre son état-major local et les autorités coloniales.

27. Selon Dechéne (2008), p. 239-241, sous le régime français (période 1710-1729) « le profil des officiers de milice reflète la structure socioprofessionnelle locale ». Elle décrit en milieu rural un profil similaire à celui que nous retrouvons aux Éboulements et à La Malbaie : des cultivateurs bien

La plupart de ces officiers de milice sont aussi détenteurs de commissions émises par le pouvoir colonial ou local pour desservir la population à titre de juge de paix, voyer (responsable de la voirie), huissier, notaire ou autres postes de responsabilité, etc. En janvier de 1813, tous les juges de paix actifs dans la région sont aussi des officiers de milice, sauf le docteur Laterrière. Récemment devenu propriétaire du fief des Éboulements (1810) où il s'installe en 1812, il a été nommé juge en janvier 1813, en même temps que le gendre de Fraser²⁸. Il deviendra membre de l'état-major de la milice locale à titre de chirurgien en août 1813. Pour agir comme juge en mars 1813, on retrouve à ses côtés l'inéluctable colonel Fraser et deux notables bien-nantis de Baie-Saint-Paul : Jean-Baptiste Tremblay et Louis Bélair qui sont respectivement major et capitaine de milice²⁹. Enfin, soulignons que tous les officiers de milice et autres représentants des autorités gouvernementales à La Malbaie ont naturellement signé le serment d'allégeance à l'automne 1812. Si certains officiers de l'une et l'autre paroisse ont pu faire « preuve de molesse » lors de leurs interventions concernant les rebelles, aucun n'a toutefois participé activement au mouvement populaire³⁰.

nantis, des membres des familles seigneuriales et quelques commerçants, artisans et professionnels. Des liens de parenté omniprésents rendent les postes quasi héréditaires. Dessureault et Legault (1997), p. 87-112, trouvent à Saint-Hyacinthe, comme nous à La Malbaie, un niveau de fortune supérieur, des liens familiaux étroits entre les officiers, mais aussi la présence grandissante de marchands et de membres des professions libérales auprès des anciennes élites seigneuriales. Voir Greer (1997), p. 100-104 ; Fernand Ouellet, « Officiers de milice et structure sociale au Québec (1660-1815) », *Histoire sociale*, v. 12, no 23, 1977, p. 36-65.

28. Joseph Bélanger, gendre et fermier seigneurial de Fraser, nommé capitaine en 1812, devient juge, comme Laterrière, le 7 janvier 1813, mais il meurt le 18 janvier, à l'âge de 22 ans, sans avoir été assermenté. De même, Laterrière n'est toujours pas assermenté lorsque surviennent les premières « assemblées » en mars 1813. Nous reviendrons sur les circonstances de son assermentation : BAC : RG4 A1, v. 128, Série S, p. 41007, Serment d'office prêté le 27-3-1813 par P. De Sales Laterrière devant M. Fraser, Louis Bélair et J.B Tremblay, juges de paix.

29. Liste des commissions des juges de paix du Bas-Canada (1810-1837) dans Donald Fyson, *Magistrats, police et société. La justice criminelle ordinaire au Québec et au Bas-Canada (1764-1837)*, Hurtubise, Montréal, 2010, p. 165-168, http://www.profs.hst.ulaval.ca/Dfyson/Crimjust/IPs_QD.htm.

30. Des officiers de milice des Éboulements témoignent contre les rebelles de leur paroisse : CSC-797, Déposition du cap. Louis Tremblay, du Lt. Barthélemy Audet dit Lapointe et de l'enseigne Étienne Desgagné contre les rebelles des Éboulements (29-3-1813). Un seul officier de milice semble avoir été inquiété par les juges : l'enseigne Jean-Frs Gagnon, des Éboulements, est accusé de désobéissance et de mauvais exemple par David Tremblay, enseigne de La Malbaie (Aveu de J.-François Gagnon, 8-4-1813). Gagnon aurait refusé de conduire un accusé vers Québec sous prétexte que sa femme était malade. On peut toutefois suspecter une certaine sympathie de Gagnon à l'égard des accusés Igoni Gauthier et Jos-Noré Tremblay dont il garantit la moitié des cautionnements de £20 imposés par Laterrière le 8 avril 1813. Il semble bien avoir fait preuve de la « molesse » dénoncée par Laterrière : CSC-797, Copie de la lettre que j'écrivis à M. le Colonel Fraser, 29-3-1813 et Laterrière, p. 931-932, Opinion de M. De Sales Laterrière pour la marche contre les rebelles de la Malbaie, 29-3-1813. Reste qu'aucun officier de milice ne se joint publiquement aux rebelles de La Malbaie, contrairement à ce qui se produit à la même époque dans des révoltes populaires en France et même à Lachine en juillet 1812 et surtout lors des rébellions de 1837-

Lorsque Fraser réfère aux « respectable inhabitants », il y comprend assurément tous les serviteurs du Roi, mais aussi tous les notables locaux : les familles seigneuriales, les marchands, les professionnels et les artisans spécialisés, comme les meuniers, navigateurs, forgerons et charpentiers. En fait, aucun notable de La Malbaie, ni des autres paroisses charlevoisiennes, ne s'est joint ouvertement aux rebelles au printemps 1813. À La Malbaie, tous ces « respectable inhabitants » ont signé le serment d'allégeance en octobre 1812 et répondu sans résistance à leur appel dans la milice incorporée. Certains se sont même engagés dans l'armée britannique – comme Thomas Nairne, seigneur de Murray Bay, William Fraser, fils du seigneur de Mount-Murray et les deux fils du seigneur Laterrière³¹. Les liens de parenté sont nombreux entre les élites locales, mais nous n'avons retrouvé aucune trace de division au sein de ces familles à l'égard de la conscription et du service du Roi, contrairement à ce que nous avons vu du côté des rebelles.

Au sein de cette « crasse » dénoncée par les Brassard, il faut aussi compter les représentants locaux de l'Église canadienne qui – comme le précise peut-être à regret Malcolm Fraser, autrefois virulent critique de l'emprise de cette dernière sur le peuple canadien – ont fait preuve de zèle pour le service de Sa Majesté britannique³². Des lettres circulaires et des mandements des autorités ecclésiastiques concernant la Guerre de 1812 ont été envoyés aux curés dès la déclaration de guerre : une première lettre circulaire réclame le soutien du

clergé en temps de guerre (29-06-1812) et une seconde fait état de la parfaite satisfaction du gouverneur Prevost pour « l'assistance qu'il a reçu de la part du clergé, tant dans la levée de la milice que dans le maintien de la subordination qui y règne (6-10-1812) ». Les prêches des prêtres de la région ont donc assurément été conformes aux souhaits des autorités politiques et religieuses qui prônent une fidélité inconditionnelle à la Couronne anglaise face à la nouvelle invasion américaine³³. Le support des autorités religieuses canadiennes à l'égard des autorités britanniques n'a d'ailleurs rien de nouveau dans la région charlevoisienne : en 1807, alors que des rumeurs d'invasion américaine circulait, le curé de Baie-Saint-Paul exhortait ses fidèles à se montrer « fidèles et loyaux sujets ». Citant d'entrée de jeu le 1^{er} épître de St-Pierre, chapitre 2, verset 17 « Craignez Dieu et honorez le roi », Louis Lelièvre demandait aux Canadiens de :

« prouver d'une manière éclatante à notre gracieux souverain le Roy George trois combien nous sommes attachés à son auguste personne, combien nous sommes dévoués à soutenir ses intérêts qui sont les nôtres et prêts à répandre notre sang pour la défense de notre mère-patrie. (...) Soutenez l'honneur du nom canadien en vous distinguant par une obéissance et une fidélité enviable; faites voir que le sang de vos ancêtres coule dans vos veines et que ce sang est prêt à se répandre pour le Roy d'Angleterre, comme il s'est répandu autrefois pour le roi de France³⁴. »

Tout indique que ce même type de prêche a été tenu dans les églises charlevoisiennes en 1812-1813. À La Malbaie, la position du curé François-Gabriel Le Courtois (1763-1828 – curé 1807-1822) face aux rebelles est facile à deviner. Prêtre français réfugié au Canada en 1797 pour échapper à la Révolution française, il ne pouvait donc que s'opposer aux propos tenus contre la royauté lors de ces assemblées dites « révolutionnaires ». Il a certainement été informé du fait que les leaders des rebelles auraient déclaré « qu'il n'y a que Dieu qui pouvait commander pour la foi » et « qu'il n'y a que Dieu qui est leur Roi. », expliquant même dans leurs « sermons » que le Nouveau Testament les « exemptait d'obéir aux ordres de tels commandements (levée de miliciens).³⁵ » Le Courtois signe le ser-

1838. Voir le rôle des capitaines Joseph Binet et Louis Thibodeau dans Walot (1973), p. 110-131 et Dessureault (2008), p. 218 et 250.

31. Au sujet de Thomas Nairne : George M Wrong, *A Canadian Manor* (1908) ou *Un manoir canadien et ses seigneurs – 1761-1861. Cent ans d'histoire*, Présentation de Philippe Dubé, P.U.L., Québec, 2005, p. 124-167 et Jean-Claude Massé, *Malcolm Fraser : de soldat écossais à seigneur canadien, 1733-1815*, Sillery, Septentrion, 2006, (p. 279-284) ; pour les fils Laterrière, Pierre Dufour, *DBC*, v. VI (web), Pierre-Jean de Sales Laterrière (1785-1834) ; Jean-Pierre Gagnon, *DBC*, v. X (web), Marc-Pascal de Sales Laterrière (1792-1872). Peu loquace sur les idées politiques et sociales des personnages, ces biographies du *DBC* mériteraient une sérieuse révision.

32. À la fin de ses jours, Fraser semble avoir tempéré sa position à l'égard du catholicisme car une bonne partie de sa nombreuse descendance y a adhéré. Malgré son opposition, une de ses petites-filles a même pris le voile en 1795. Ses quatre enfants illégitimes nés à La Malbaie entre 1792 et 1800 y sont tous baptisés. Anne Fraser est dite « fille mineure de Malcolm Fraser, seigneur de Mount Murray », lors de son mariage catholique à La Malbaie le 23-10-1811 avec le marchand Joseph Bélanger. Son second mariage se fait au même endroit le 6-2-1816 avec le marchand Amable Bélair, fils du juge et capitaine de milice Louis Bélair. Massé (2006), p. 258-261 et 271-273 ; Louis Pelletier, *La seigneurie de Mount Murray. Autour de La Malbaie 1761-1860*, Sillery, Septentrion, 2008, p. 17-87 (p. 86). Fraser assiste et signe au premier mariage célébré par l'abbé Le Courtois qui néglige de souligner la naissance illégitime de la mariée, ce qu'il ne se prive pourtant pas de régulièrement noter dans le cas de ses plus humbles paroissiens. Fraser a réclamé et obtenu la nomination d'un curé pour la paroisse et une fois celui-ci en place, il réclame et obtient son banc du seigneur dans l'église de La Malbaie, et ce même s'il était protestant. Pelletier (2008), p. 76-81. Il est ironique de noter que la mère de Jean-Baptiste Simard à René, Procule Gay, a été mariée de deux des enfants Fraser.

33. Adrien Thério, *Un siècle de collusion entre le clergé et le gouvernement britannique – Anthologie des mandements des évêques (1760-1867)*, Montréal, XYZ éditeur, 1998, p. 143-163, les lettres circulaires et mandements des autorités ecclésiastiques concernant la Guerre de 1812.

34. Musée de la Civilisation de Québec (MCQ), P29-Fonds Georges-Barthélemi Faribault / Document no 238, Exhortations faite aux habitants de la Baie Saint-Paul par Mr Louis Lelièvre, leur curé, le dimanche 30 août 1807 au prône de la messe paroissiale, jour auquel les ordres de sa majesté ont été signifiés aux dits habitants à l'issue du service divin. (Document signalé par Sylvie Dépatie)

35. CSC-797, Serment de Joseph Lavoie, fils de François, des Éboulements,

TABLEAU III : ORIGINE DES OFFICIERS DE MILICE, JUGES DE PAIX ET CURÉS DANS LA DIVISION DE LA MILICE DE BAIE-SAINT-PAUL EN 1812-1813.

RÔLES	CHARLEVOIX ³⁹	BAS-CANADA ⁴⁰	GRANDE-BRETAGNE	FRANCE	TOTAL
Officiers de milice	30	9	5	0	44
Juges	1	2	1	1	5
Curés	1	2	0	1	4
Total:	32	13	2	2	53

ment d'allégeance en octobre 1812 en compagnie du plus jeune fils du colonel Fraser, John Malcolm, et des officiers de milice Riverin, père et fils. Le prêtre français avoue à son évêque qu'il n'aime pas beaucoup les Malbécens qu'ils trouvent trop rustres³⁶. Ami intime des seigneurs de Murray Bay, c'est à lui que l'on confiera la pénible tâche de prévenir la famille Nairne du décès du jeune capitaine Thomas Nairne (1787-1812) à la bataille de Crysler's Farm le 11 novembre 1813³⁷.

Enfin, pour conclure sur le profil des zélés serviteurs du Roi, notons que la majeure partie des officiers de milice, juges de paix ou curés en poste en 1812-1813 sont d'origine canadienne et natifs de Charlevoix, mais que 7 des 17 officiers supérieurs, 4 des 5 juges et 3 des 4 curés sont nés hors de la région (TABLEAU III). Chez les officiers de milice, tous grades confondus, on retrouve cinq Britanniques et neuf Canadiens nés hors du pays de Charlevoix, si bien que c'est plus du tiers

de ces zélés serviteurs de la Couronne qui ne sont pas originaires de la région³⁸.

DEUX CAMPS ADVERSES

Lorsque débute dans les cinq paroisses charlevoisiennes l'opération de ralliement des 116 miliciens commandés qui doivent se réunir à Baie-Saint-Paul le 30 mars 1813 pour être dirigés vers Québec, deux camps se forment et se disputent ouvertement pour obtenir l'adhésion et le soutien de la paysannerie charlevoisienne qui doit fournir l'essentiel des jeunes hommes appelés sous les armes.

La faction des résistants à la conscription est décrite par les juges et officiers de milice charlevoisiens comme le « parti de rébellion », le « parti des corrompus de La Malbay », le « parti de la révolte » et même le « parti de la Révolution ». Ces « rebelles » ou « révoltés », tous paysans, se définissent pour leur part simplement comme d'« honnêtes gens ». À leur tête, les frères Alexis et Henri Brassard qui invitent la population charlevoisienne à s'opposer à la conscription et à résister aux ordres de Sa Majesté George III. Leurs exhortations s'adressent aux Canadiens et tout particulièrement à ceux dont les enfants ont été ou risquent d'être affectés par la conscription. C'est ce qui ressort clairement de certaines déclarations qui leur sont attribuées :

contre Alexis Brassard père et Henri Brassard père (1-4-1813) et Témoignage de Baptiste Simard, fils de René contre Alexis Brassard et Henry et consort, 2-4-1813. Igoni Gauthier qui reconnaît avoir assisté aux assemblées déclare qu'« il ouïe qu'il y avait qu'un roi, mais qu'il ne se rappelle pas si s'était de la Terre ou du Ciel. » (Igoni Gauthier, 8-4-1813).

36. Marcel Fournier, *Les français émigrés au Canada pendant la Révolution française et le Consulat (1789-1804)*, p. 196-197. Voir la correspondance de Le Courtois avec son évêque entre 1807 et 1822 aux Archives de l'archevêché de Québec, où il se plaint de la rusticité des Malbécens. Jean-Pierre Wallot dans « La religion catholique et les Canadiens au début du XIX^e siècle », *Un Québec qui bougeait*, Montréal, Boréal Express, 1973, p.204, 210, 220 et 223. cite un extrait de la réponse de Mgr Plessis à Le Courtois 16 janvier 1809 « Le peuple est toujours le peuple; et les paysans toujours paysans, plus prêt à recevoir qu'à donner (...) Ne soyez pas étonné de trouver ceux de La Malbaie semblables. Ils vous désiraient beaucoup. C'est qu'ils comptaient sur vous. » Le Courtois signe le serment d'allégeance en compagnie du fils du seigneur Fraser, John Malcom, et des Riverin père et fils. Aux Éboulements, le curé Jean-Baptiste-Antoine Marcheteau (1761-1816 - curé 1798-1816 et desservant de La Malbaie 1799-1807) a été en conflit avec ses ouailles et celles de La Malbaie pendant de nombreuses années. Lors de la vente du fief des Éboulements, il aurait servi d'intermédiaire entre les seigneurs Tremblay et le docteur Laterrière qu'il servira brièvement comme agent seigneurial. Le curé Louis Lelièvre, né à Québec (1762-1839 - curé 1796-1829) est à Baie-Saint-Paul, tandis qu'à l'Île-aux-Coudres, le curé Pierre-Thomas Boudreault est un natif de l'île (1777-1822 - curé 1809-1816).

37. Nairne, vol.1, p.701-714, diverses lettres adressées aux membres de la famille Nairne, au curé Le Courtois, à Fraser et à James Ker, administrateur des biens des Nairne en Écosse, entre 18 novembre et 6 décembre 1813.

38. En fait, six officiers sont d'ascendance britannique : Malcolm Fraser, James Mackenzie, George Chaperon, John Warren, John Tyrie Wilson et Peter ou Pierre McNicoll, qui est né de parents britanniques à La Malbaie. Si on considère qu'il y a alors au Charlevoix guère plus d'une douzaine de familles d'origine britannique, la plupart déjà métissées avec des Canadiens, les Britanniques sont donc ici surreprésentés. Fraser a exprimé le désir d'avoir des officiers qui sont établis hors du Charlevoix soi-disant pour faciliter les communications avec ses supérieurs de Québec, d'où la nomination de McKenzie comme major et Wilson comme enseigne.

39. Pierre McNicoll, époux de Madeleine Nairne, est le seul natif de Charlevoix issu d'immigrants britanniques. Il y a 5 juges en comptant l'éphémère carrière du jeune Joseph Bélanger, décédé en janvier 1813, quelques jours après sa nomination.

40. Louis Bélair est de Louiseville, district de Trois-Rivières, mais les autres proviennent essentiellement de la région de Québec et du Bas-du-fleuve.

« ont déclaré et prêché plusieurs fois de ne pas obéir aux commandemens que l'on faisaie aux miliciens, que c'étaient là commandemens d'enfans et leurs disant ne remues pas mes enfans, nous sommes hommes pour vous autres nous vous défendrons jusqu'à nous faire hacher en chair à patés pour vous autres. (Jean Filion et Louis Bois, 28-3-1813).

« Que les commandemens c'était sans droit et aucune justice, qu'ils appartenaient encore aux Français ni ayant pas encore 50 ans que les Anglais étaient au Canada et qu'il ne faut pas obéir à ces ordres anglais qu'ils avaient pas de force. Qu'il n'existait point de roi et qu'il n'y en a plus et que ce n'est pas pour un roi que l'on se bat et que les hommes n'ont pas droit de commander qu'il n'y a que Dieu qui pouvait commander pour la foi et que le pais n'est pas aux Anglais qu'ils l'ont volé aux Français et qu'il y retournera. (Joseph Lavoie, 1-4-1813).

« Que les commandemens c'était sans droit et aucune justice, qu'ils appartenaient encore aux Français ni ayant pas encore 50 ans que les Anglais étaient au Canada et qu'il ne faut pas obéir à ces ordres anglais qu'ils n'avaient pas de force.» (Baptiste Simard, 2-4-1813).

Face à ces « rebelles », on retrouve l'ensemble des élites locales soucieuses de veiller au maintien de l'ordre public et d'inciter la population charlevoisienne à demeurer fidèle au Roi George III. Les Brassard les décrivent comme de la « crasse », mais eux se présentent plutôt comme de « bons sujets du Roi » et de zélés « serviteurs de Sa Majesté » qui, sous la direction de deux notables locaux, Malcolm Fraser, seigneur, colonel commandant de la milice et juge de paix, et Pierre de Sales Laterrière, seigneur, médecin et juge de paix, appellent tout naturellement les Charlevoisiens à respecter l'ordre établi et les volontés de leur légitime souverain britannique, et ce, en contribuant non seulement sans résistance à la levée des miliciens commandés pour servir dans la milice incorporée, mais aussi en participant à la réduction des « miliciens réfractaires et autres complices qui ont désobéi dans la paroisse de la Murray Bay ou Malbaye qui paraissent se révolter ou rebeller par mutinerie et révolte contre le gouvernement et notre Souverain Seigneur le Roi George ».

Mais quelle a été la réaction de la masse des « honnêtes gens » de Charlevoix à l'égard de ces deux options qui s'offrent à elle au printemps de 1813? Comment a réagi la majorité des Charlevoisiens face à la guerre et la conscription qui en résulte? Ont-ils fait preuve d'obéissance et même d'enthousiasme ou démontré un

loyalisme de circonstance ou une résistance larvée et parfois même franchement ouverte⁴¹?

DES « HONNÊTES GENS » « SUJETS DE SA MAJESTÉ »

À première vue, la très grande majorité de la population charlevoisienne aurait fait preuve de fidélité ou se serait à tout le moins montré soumise à Sa Majesté britannique pendant cette période troublée. À l'échelle régionale, si le mouvement populaire de 1813 anime une part importante de la paysannerie de La Malbaie et des Éboulements, les trois autres paroisses du pays de Charlevoix, qui représentent un peu plus de la moitié de la population régionale, auraient apparemment obéi sans problème aux ordres du gouvernement colonial et de ses représentants locaux. Rappelons de plus, qu'à La Malbaie, où Fraser suspectait la population de « perfidies vis-à-vis le Roi et sa Couronne », c'est près des trois quarts des miliciens qui signent le serment d'allégeance au Roi à l'automne de 1812.

En fait, même si tous nos efforts pour identifier d'événements participants, complices ou sympathisants du mouvement populaire de 1813 n'ont permis d'identifier que 43 rebelles nommément connus et d'estimer à environ une centaine les miliciens malbéens qui auraient négligé de manifester leur fidélité au Roi à l'automne 1812 - et pu participer aux assemblées de mars 1813 pour signifier leur résistance à la conscription - nous demeurons convaincu que la résistance à la conscription au pays de Charlevoix pendant la Guerre de 1812 a été plus importante que ne le laisse paraître les sources disponibles. La nature même de ces sources limite la possibilité d'identifier et de dénombrer rebelles et résistants : les autorités militaires locales, toujours désireuses de bien paraître aux yeux de leurs supérieurs, ne rapportent que les cas indéniables de désertion ou de résistance publique qui échappent à leur contrôle et dont ils ne peuvent décemment taire l'existence. Les réfractaires qu'il a fallu convaincre voire contraindre de manières diverses à servir le Roi sont restés dans l'anonymat⁴². Il faut se garder de croire que tous ceux

41. Voir notre revue historiographique sur le sujet dans Lalancette (2014), p. 10-12. Nous partageons l'avis d'historiens qui comme Dessureault (2008) et Lépine (2012) ont insisté sur les résistances ou le loyalisme de circonstance des paysans canadiens. Il faut être circonspect face aux témoignages de divers élites britanniques ou canadiennes qui rendent des comptes à leurs supérieurs coloniaux ou métropolitains et tiennent souvent à les rassurer ou à se mettre en valeur (voir la correspondance de Fraser et Laterrière avec les autorités britanniques) tout au long de la Guerre de 1812. L'insistance des autorités civiles ou religieuses à susciter obéissance et soumission à travers des ordonnances, des lettres circulaires et des mandements pastoraux démontrent leurs inquiétudes face à l'existence d'une résistance au sein du peuple canadien.

42. Les études sur la résistance à la conscription militaire de 1812-1815 traitent des statistiques à partir des désertions et rarement des résistances préalables à l'enrôlement. Voir infra les propos de Fraser sur les malades,

qui sont demeurés en marge des assemblées de La Malbaie et des Éboulements sont de « loyaux sujets » totalement insensibles aux « sermons » des rebelles. Bien qu'il faille attendre la fin mars 1813 pour qu'une résistance ouverte s'organise dans ces deux paroisses contre la conscription, ce premier refus collectif d'obéir a certainement été précédé par l'expression de mécontentements individuels et collectifs prenant diverses formes - murmures, rumeurs, dénonciations privées ou publiques, résistances personnelles - et ce dès l'annonce de la première levée en mai 1812. Il est difficile de trouver au sein d'une population largement illettrée, des traces de ces rumeurs et murmures furtifs, de ces agitations et résistances spontanées qui constituent une part inévitable de tout mouvement populaire de contestation et peuvent parfois être annonciateurs de crises graves.

Les résistances peuvent s'exprimer privément, lors de ces « veillées » où tout un et chacun commentaient les « commandements » (Aveu de Pierre Savard, 8-4-1813), ou publiquement, comme le font les jeunes rebelles Joseph Lavoie à François et Pierre Tremblay à René sur le perron de l'église des Éboulements en défiant les officiers de milice locaux : ils auraient déclaré « qu'ils se moquaient des commandements » et que leur capitaine ne savait pas ce qu'il faisait et que les « commandements n'était que de la saloperie .» (...) Et que tant qu'il n'aurait que de semblables saloperies de commandements il ne serait pas plus écoutés et que leur capitaine « était un vieux sot. » (Déposition des caps. Louis Tremblay, Lt. Barthélie Audet Lapointe et enseigne Étienne Desgagné, 29-3-1813). Outre l'opposition à la conscription exprimée ouvertement ou privément, une autre forme plus insidieuse de résistance se manifeste au Charlevoix comme partout ailleurs dans la colonie : la prolifération des requêtes d'exemption pour des infirmités de toutes sortes que révèle le taux exceptionnellement élevé d'exemptions enregistrés au rapport de milice de juillet 1813⁴³. En 1793, 6% des

hommes de 16 à 60 ans susceptibles de participer à la milice sédentaire (hommes miliciables) sont exemptés, 9 % en 1797 et 1800, et 5% en 1804. Par contre, c'est 22,7% (234/1030) des hommes adultes qui sont déclarés « infirmes » en 1813. Le 27 juillet 1812, Fraser doit remplacer quatre miliciens qui ont contracté des infirmités depuis qu'ils ont joint la milice incorporée. Les cas se multiplieront si bien qu'il doit réclamer l'assistance du docteur Laterrière en mars 1813 et lui demander d'accepter de devenir chirurgien du Bataillon⁴⁴. Le 30 mars 1813, il rapporte à son supérieur être à la poursuite de deux nouveaux déserteurs et ajoute :

« There are also some few others casualties such as one man who has burnt his leg and an other who has cut one of his small finger and another who has a slight maladie and to those three man I have directed to Cap. Levêque to give them furloughs until they get cured and are able to join the Battalion as if I had acted otherwise, I might be the course of many similar casualties⁴⁵»

Enfin, la désertion est une autre forme de résistance individuelle, voire parfois collective, qui contribue à entretenir l'opposition à la conscription. Avant même la déclaration de guerre des États-Unis (juin 1812), le colonel Fraser reçoit le 25 mai 1812 l'ordre d'envoyer 35 hommes aux camps de rassemblement des miliciens « commandés » (conscrits) de la région de Québec. Il procède à Baie-Saint-Paul à la revue des recrues puis écrit à une amie sa satisfaction d'avoir pu constater que « all the young men who were ordered from our division as well those from Murray Bay as those from the other four parishes as they seing and seemed cheerful and not only obeyed my orders but they were also very attentive to me in particular.⁴⁶» Or, une fois la guerre officiellement déclaré en juin, cinq de ces jeunes miliciens désertent début juillet du camp de Pointe-aux-Trembles (Neuville) pour se réfugier dans leur région d'origine. De retour chez eux, ces enfants du pays ne se sont certainement pas privés de raconter en détails leurs mésaventures et de se justifier en décrivant les conditions de vie réservées au sein de cette milice dite « d'élite et incorporée » dont la désorganisation et le manque d'équipement et d'approvisionnement sont

les estropiés et les déserteurs : Corr., v. 6, BSP, Fraser à Monviel, BSP, 30-3-1813 ; Dessureault (2008), p.223 insiste sur la différence à faire entre les déserteurs (déjà enrôlés dans leur bataillon) et les réfractaires (qui refusent de rejoindre leur bataillon). Il faut y ajouter les miliciens non-commandés qui s'opposent au principe de la conscription et non à leur conscription personnelle. Voir infra notre remarque sur la non-identification de ceux qui se prétendent malades, voire se mutilent, pour échapper à la conscription.

43. Voir Lalancette (2014), Tableau II : JALBC, 1814, Appendice K (27-7-1813) ; Corr., v. 2, 3 et 43 : Retour des rôles de la milice de l'état-major de Baie-Saint-Paul, (1793-1804). Voir Wallot (1973), p. 134 ; Lépine (2012), p. 44-47 et 96-98, le taux d'absence pour raison de santé (infirmes ou malades) varie généralement entre 1 et 6% en milieu rural dans la région de Montréal pour la période 1803-1811. Par contre, il grimpe à 13,7% en 1813 tandis que le taux des exemptés (juges, clergé, officiers militaires, fonctionnaires, etc.) varie entre 10 et 13%. Dans tout le Charlevoix, il n'y a que 4 exemptés (sans infirmité) qui correspondent sans doute aux curés des paroisses. Autre moyen couramment utilisé pour échapper à la conscription en France : le mariage. Il n'y a toutefois aucune recrudescence de mariages à La Malbaie

et au Charlevoix de 1812 à 1814. Le soutien officiel et actif les autorités religieuses à la conscription limite évidemment l'accès à cet expédient puisqu'il aurait fallu compter sur la complicité des curés pour hâter les noces.

44. Corr., v. 2, BSP : Fraser à Xavier de Lanaudière 27-7-1812.

45. Corr., v. 6, BSP : Fraser à Monviel, 30-3-1813. Fraser n'identifie pas ces individus, ni leur provenance, autant de réfractaires qui échappent donc à notre décompte des résistants.

46. Voir Lalancette (2014) Tableau I. BAC : FN, v.1, p. 575, Malcolm Fraser à Miss Nairne (?) (une des deux filles célibataires de John Nairne, probablement Christine), Québec, 9-5-1812(sic). La lettre est en fait du 9 juin, car Fraser y réfère au départ des miliciens commandés vers leurs camps de ralliement.

reconnus par les historiens⁴⁷. Au printemps de 1813, Fraser lui-même déplorait le dénuement de ses jeunes recrues « totally destitute of almost every necessary for a march and some of them even of shoes » et se proposait pour trouver des fonds pour équiper les jeunes gens⁴⁸.

À La Malbaie, ni le fait de s'être soumis à la première levée du printemps de 1812, ni la signature du serment d'allégeance à l'automne suivant ne sont selon nous des preuves irréfutables d'enthousiasme pour la guerre ou des démonstrations de fidélité sincère envers le Roi de Grande-Bretagne. Plusieurs des signataires devaient certainement croire qu'il n'y aurait pas d'autres levées, ce dont ils furent sans doute amèrement déçus lorsque le 30 janvier 1813 les autorités coloniales réclament de la région de Charlevoix plus d'une centaine de jeunes gens pour la milice incorporée. Si à l'automne 1812, le vieux colonel a dénoncé « les perfidies vis-à-vis le Roi et sa Couronne » et demande aux miliciens de La Malbaie de signer le serment de fidélité « sans subterfuge mental et restriction secrète », c'est qu'il savait fort bien que les choses se présentaient tout particulièrement mal pour le parti du Roi dans cette paroisse. Il connaît aussi la situation problématique aux Éboulements et demande donc à Laterrière, tout nouveau seigneur des lieux, d'accepter un poste de juge de paix qui lui sera confirmé en janvier 1813. Au cours de l'hiver 1812-1813, Fraser souhaite ardemment l'annonce d'une paix avec les Américains, mais les choses se dégradent autour de lui : le 24 mars 1813, le lieutenant-colonel Riverin constate « qu'il y a une grande partie de la paroisse de la Malbaie » qui est prête à aider les miliciens rebelles. Laterrière estime pour sa part, « qu'il existe réellement dans cette paroisse là un mal contre

47. Sur les misères des miliciens : Lépine (2012), p. 94-120 ; idem « Les cours martiales durant la guerre de 1812. » *Cap-aux-Diamants. Guerres et paix*, no 43, 1995 ; Wallot (1973), p. 109 et 134. Michelle Guitard, *Les miliciens de la bataille de Châteauguay*, M.A., Université d'Ottawa, 1980 (qui traite des Voltigeurs (volontaires) et de la milice incorporée (conscrits)) ; Martin Auger, « French Canadian Participation in the War of 1812. A social study of Voltigeurs Canadiens » *Canadian Military History*, v. 10, no 3, 2001, p. 23-41 (p. 30-34). Mills (2005), p.44-45. On souhaiterait trouver dans l'historiographie des miliciens de la Guerre de 1812 une étude rigoureuse comparable à celle réalisée pour la Nouvelle-France par Louise Dechêne (2008), entre autres ses chapitres 9 et 10 intitulés « Prêt à partir aux premiers commandements » p. 309-348, et « Jean-Baptiste s'en va-t'en guerre », p. 349-397 qui traitent en détail de la levée des miliciens et des difficultés qu'ils rencontrent au cours du service, de désertion, de maladie et de mort.

48. Corr., v. 6, BSP : Fraser à Monviel, M. 21-2-1813. Il faut souligner que Fraser fait régulièrement preuve dans sa correspondance, d'attentions spéciales pour assurer le mieux-être de ses miliciens et récompenser les officiers qui le servent activement ; Corr., v. 2, BSP, J.-B. Tremblay, JP, à Vassal de Monviel, BSP, 20-7-1812. Le capitaine Jean-Baptiste Tremblay (un des quatre juges de paix de la région) les retourne vers leur bataillon en priant les autorités de ne pas appliquer « toute la rigueur de la Loi envers eux vue qu'ils ont reconnu eux-mêmes leurs fautes et qu'ils se proposent être fidelle à l'avenir ».

les intérêts de notre souverain⁴⁹». Enfin, rappelons que dans le cadre de de l'opération organisée au début d'avril pour réduire les rebelles, les autorités locales ne semblent pas assurées de l'appui de tous les miliciens de la région. La « molesse » de certains officiers a sans doute alerté les juges. Laterrière recommande donc de bien sélectionner les miliciens qui feront partie de la troupe chargée de réduire les « entêtés » et conseille la levée dans toutes les paroisses de la région de « bons sujets du Roi » à qui il faudra tout de même, « pour connaître les amis », demander s'ils veulent agir contre les rebelles et « la réponse doit être oui ou non.⁵⁰ » De plus, le colonel Fraser ordonne à son lieutenant-colonel Joseph Dufour de bien rappeler aux miliciens commandés pour capturer les rebelles que « tous milicien qui n'obéit pas aux ordres sera coupable de Haute-Trahison envers le gouvernement, le Roi et punis comme rebelles suivant la loi et à perdre leur honneur, leur vie et leurs biens⁵¹ ». Pareilles menaces ont certainement été suffisantes pour inciter de potentiels sympathisants à la cause des Brassard à démontrer fidélité ou subordination envers Sa Majesté George III plutôt que d'afficher franche adhésion ou même simple sympathie envers le « parti de la Révolution ».

En fait, tout indique que l'ensemble de la région de Charlevoix s'agit au cours des mois qui suivent le décret de la conscription et tout spécialement au cours de l'hiver 1812-1813. Les veillées charlevoisiennes ont certainement été encore plus animées suite à l'assermentation des Malbéens pendant l'automne 1812 et surtout après l'annonce de la nouvelle et très imposante levée de miliciens en fin janvier 1813 (116 conscrits, contre 35 en mai 1812). C'est d'ailleurs ce que confirme incontestablement le commentaire sarcastique du juge Laterrière qui affirme le 20 avril dans une lettre au Secrétaire général de la Province que l'arrestation des Brassard « a opéré comme un coup électrique l'effet de la plus grande tranquillité dans les cinq paroisses et jusqu'aux femmes qui n'osent plus parler⁵² ». Le mécontentement populaire semble donc s'être manifesté de diverses façons à travers l'ensemble du pays de Charlevoix et les Charlevoisiennes y auraient indiscutablement participé⁵³. Le nombre des rebelles ou résistants dénombré

49. CSC-797, Copie d'une lettre de M. Riverin à Malcolm Fraser, M. 27-3-1813. Fraser est déjà informé des troubles survenus quand Riverin lui écrit, car il a assisté aux Éboulements, dès le 26 mars à la déposition d'Augustin Girard dit Bois. Laterrière, p. 931-932, Opinion de M. De Sales Laterrière pour la marche contre les rebelles de la Malbaie, 29-3-1813.

50. CSC-797, Copie de la lettre que j'écrivis à M. le Colonel Fraser, 29-3-1813. Il existe une autre version de cette lettre dans Laterrière, p. 931-932, Opinion de M. De Sales Laterrière pour la marche contre les rebelles de la Malbaie, 29-3-1813.

51. BANQ-CAQ : FMF, v. II : Fraser à Joseph Dufour, Baie-Saint-Paul, 2-4-1813.

52. BAC : RG4 A1, v. 128, Série S, p. 41148, Laterrière à Ryland, Ébou. 20-4-1813.

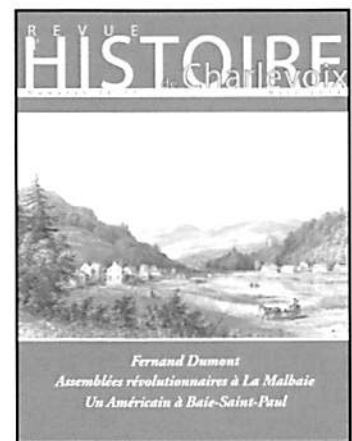
53. Jean-Luc Laffont « Les femmes dans les révoltes populaires en France à

ou estimé est encore plus important si on y ajoute leurs parentes : mères, sœurs, fiancées, etc. Les femmes n'ont pas été invitées à signer le serment d'allégeance, opération ne s'adressant strictement qu'aux hommes de la « milice de masse », et aucune source ne permet de quantifier leur appui, mais elles furent certainement nombreuses à soutenir les résistants ou à critiquer publiquement la conscription, voire le Roi⁵⁴.

Reste qu'au printemps de 1813, les leaders Malcolm Fraser et Pierre de Sales Laterrière, apparemment soutenus par l'ensemble des élites locales, parviennent, mais non sans difficultés, à convaincre la grande majorité des Charlevoisiens d'origine canadienne à faire preuve de fidélité ou, à tout le moins, de subordination envers Sa Majesté britannique. Tout indique que les autorités charlevoisiennes ont jugé un temps la situation fort grave et que pour contrer les « assemblées Révolutionnaires contre notre gouvernement », ils ont prévu la levée d'un détachement de 150 hommes pour réduire les rebelles, l'utilisation des canons et fusils du Roi en hivernement à Baie-Saint-Paul et même envisagé la possibilité de faire appel aux forces armées de Son Excellence cantonnées dans la capitale⁵⁵. En fait, c'est tout le système de maintien de l'ordre britannique, mis peu à peu en place au Canada depuis la Conquête, qui a su démontrer ici son efficacité. Le contrôle des populations dans la colonie canadienne repose alors sur la capacité de mobilisation d'un ensemble complexe d'institutions locales, relayés, en cas d'urgence, par la milice ou l'armée. Le juge de paix, représentant du Roi, est le point central de l'administration judiciaire locale et du maintien de la paix publique et en cas de troubles portant atteinte à cette dernière, il est autorisé à sol-

liciter l'aide de la population, à demander l'assistance de la milice locale et même à réclamer l'intervention de l'armée régulière⁵⁶. De plus, selon la loi anglaise, « il est enjoint à tous les sujets de Sa Majesté, capables de s'y rendre, de s'y transporter (...) pour s'opposer à ces émeutes et assemblées, sous peine d'amende envers le roi et d'emprisonnement⁵⁷. » Même si quelques sous-officiers de la milice de La Malbaie et des Éboulements ont fait preuve de mollesse lorsqu'est venu le temps d'appliquer les mandats d'arrestation émis par les juges de paix, ces derniers et l'état-major de la Division de milice de Baie-Saint-Paul ont su étroitement collaborer - d'autant plus que les juges sont tous membres de cette dernière institution - tout au long de la crise et mobiliser suffisamment de « bons sujets du Roi » pour s'opposer aux rebelles. Reste à savoir si ces zélés serviteurs de sa Majesté George III faisaient vraiment face à une menace de « révolution » à La Malbaie en avril 1813. C'est ce que nous verrons dans un prochain article. (à suivre)

Ce texte est la suite d'un article paru dans le numéro 76-77 de la Revue d'histoire de Charlevoix



l'époque moderne », Communication présentée à l'Académie des Sciences, *Inscriptions et Belles Lettres de Toulouse*, le 28 avril 2016, <http://academie-sciences-lettres-toulouse.fr/wp-content/uploads/2017/01/2016-14-JL-Laffont.pdf>. La participation des femmes est un fait classique dans toutes les études de résistance à la conscription, comme nous le verrons dans la troisième partie de cette étude. Dans l'historiographie canadienne des mouvements populaires, elle a été généralement ignorée, mais fait l'objet d'une attention inédite de la part de Greer (1997), p. 182-198, qui reprend les idées de son article « La république des hommes : les Patriotes de 1837 face aux femmes » *Revue d'histoire de l'Amérique française*, v. 44, no 4, 1991, p. 507-528 ; pour une critique de l'analyse de Greer voir Mylène Bédard, *Écrire en temps d'insurrections : pratiques épistolaires et usages de la presse chez les femmes patriotes (1830-1840)*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2016.

54. Les autorités religieuses insistent sur le rôle que devraient jouer les femmes dans la soumission des hommes : « éloigniez du champ de bataille, prenez néanmoins une part vive au sort de nos guerriers (...) ; femmes pieuses, qui, avec une émotion mêlée de confiance, vous attendez au départ de vos époux comme vous avez consenti à celui de vos enfants. » Mandement de Mgr Plessis pour prière publiques 29-10 1812 dans Thério (1998), p. 149. Nous reviendrons sur la participation des femmes ; certaines s'activent aussi pour la cause du souverain, comme le montre bien l'intervention de la seigneuresse Nairne auprès des Brassard.

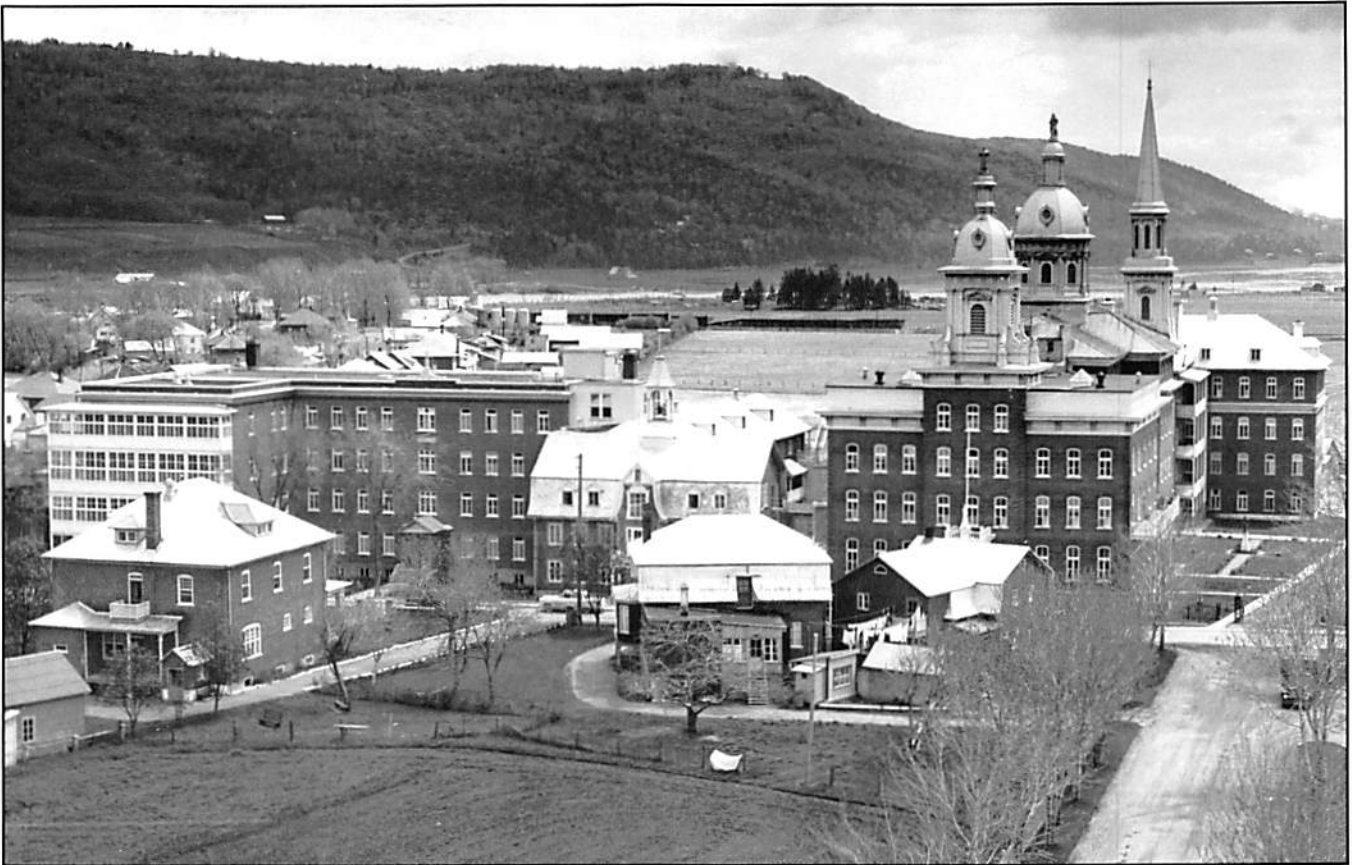
55. CSC-797, Serment de Joseph Lavoie, 1-4-1813 et Copie de la lettre que j'écrivis à M. le Colonel Fraser le 29-3-1813. Laterrière, p. 937-938, Lettre de Laterrière à M. Ryland sur la milice des Éboulements, 29-3-1813.

56. Jean-Marie Fecteau, « Mesures d'exception et règle de droit : Les conditions d'application de la loi martiale au Québec lors des rébellions de 1837-1838 », *Histoire québécoise du droit, Revue de droit de McGill*, v. 32, 1987, no 3, p. 466-495. L'auteur résume bien le système traditionnel de maintien de l'ordre dans le droit britannique au XIX^e s. (p. 466-469). Comme plusieurs autres historiens, il considère cependant que le système de contrôle des populations élaboré en Angleterre traverse une crise profonde dans les premières décennies du XIX^e s. parce qu'il est simplement « basé sur l'intervention ad hoc de citoyens sans véritable expertise professionnelle ». Même constat par D. Fyson (2010) p. 165-168, p. 532-537, pour qui « le système de justice criminelle est mieux adapté pour faire face à la résistance individuelle qu'au type de résistance de masse. Devant pareille situation, le système ordinaire est incapable de réagir et doit s'en remettre à la répression militaire ou à d'autres mesures d'exception ». Pour sa part, Greer (1997), p. 88-90, reconnaît l'inefficacité du gouvernement colonial canadien du début du XIX^e s., mais il souligne que l'État dispose ici d'un efficace outil de contrainte et de contrôle des populations : l'armée.

57. Joseph-François Perrault, *Questions et Réponses sur le droit criminel du Bas-Canada*, (1814), p. 217-218. Voir aussi Roch Legault, « L'organisation militaire sous le régime britannique et le rôle assigné à la gentilhommerie canadienne, 1760-1815 » *Revue d'histoire de l'Amérique française* V. 45, no 2, 1991, p.229-249 ; Legault cite un extrait de l'ordonnance qui règle les Milices de la Province de Québec en 1777 qui nous confirme que : « En temps de guerre, de rébellion ou en autres cas urgents, (...) des officiers, des sergents des miliciens ainsi que l'ordonnera le Gouverneur, le Lieutenant-gouverneur ou le commandant en chef, seront tirés des différentes paroisses à l'endroit qui leur sera commandé et serviront, quoique toujours comme Milice, conjointement avec les troupes de Sa Majesté (...) » p. 240-241.

JOURNAL D'ANGÉLIQUE GILBERT ÉDUQUER, PRIER, SOIGNER ET SE RÉCONFORTER À BAIE-SAINT-PAUL

PAR JEAN-FRANÇOIS GINGRAS



Coll. SHC

La maison-mère des Petites Franciscaines de Marie

Mon Dieu ! Tout le monde en parle !

Le Québec a élu en octobre 2018 un nouveau gouvernement, issu d'un nouveau parti. L'un des éléments phares du programme de la CAQ (Coalition Avenir-Québec) était l'adoption d'une loi instaurant la laïcité dans les institutions publiques. C'était leur réponse à un débat qui anime nos collectivités depuis une quinzaine d'années.

Nous ne réglerons aucune de ces questions à l'intérieur d'un article de quelques milliers de mots. Ce sont des débats qui appartiennent à la collectivité, au domaine du politique. L'Histoire pourra nous être utile ici en apportant un exemple de la vie d'une famille charlevoisienne d'avant la Révolution tranquille, d'avant la mise au rancart de la pratique religieuse comme régulateur social. Nous aimerions ici souligner la différence entre histoire et mémoire. La première nous présente des faits, des événements sur lesquels nous pouvons poser différentes interprétations, mais nous nous référerons à des faits validés et quantifiés. La mémoire, quant à

elle procède différemment. Elle nous joue parfois des tours. À cette fin, elle utilise tantôt l'exagération, la minimisation, l'omission, notre mémoire affective, le morcellement (on se rappelle de beaux souvenirs, et on évacue les difficultés, les irritants).

Nous vous proposons une nouvelle incursion dans le journal d'Angélique Simard afin d'y relever la façon dont la croyance religieuse, la pratique religieuse de même que les institutions qui la dirigent se sont manifestés tout au long de sa vie. Il s'agit d'une thématique bien délicate : nous avons chacun notre opinion, notre position face au phénomène religieux. L'article qui suit vous offre des morceaux choisis, un collage d'événements servant à illustrer la présence du religieux dans la vie quotidienne parsemée de bonheurs, d'épreuves et de doutes.

À notre époque bien branchée, informée, exposée à tout, il peut être facile de regarder en arrière et de porter un jugement sur les mœurs de nos prédécesseurs. Gardons-nous de nous poser en juge ! D'une part afin

de créer un espace pour accueillir une réalité qui peut ne pas nous être familière ; d'autre part parce que tôt ou tard, notre époque, ainsi que nous-mêmes allons passer au crible des recherches historiques.

L'arrivée au monde, dans la famille

Le journal d'Angélique Simard s'ouvre avec une liste de ses grands-parents ainsi que ceux de son mari. Une particularité saute aux yeux des plus fins observateurs : nous y trouvons les noms, mais pas les dates de naissances. Ce sont plutôt les dates de baptême d'Angélique et de Joseph Simard qui apparaissent. On y apprend que Joseph fut baptisé le 14 décembre 1875, alors que son propre baptême a eu lieu le 25 janvier 1882. Sa fille Marie-Anna disait que la date de naissance de sa mère était le 25 janvier. Cela a bien du sens puisqu'on baptisait les enfants très tôt après leur naissance : s'ils devaient mourir en bas âge, ils auraient tout de même une chance de salut. Ne disposant pas d'autres documents que ce journal, il nous est difficile de confirmer si ces dates de baptêmes font aussi office de dates de naissance.

On poursuit tout de suite après avec un événement important pour les Simard, leur mariage. Ils se sont mariés le 27 janvier 1902. Nous n'avons aucune information quant à leur rencontre, au jour où Joseph la demanda en mariage.

En ce qui concerne les enfants du couple, nous disposons cette fois des dates de naissance et des mentions de baptême. Est-ce que le baptême est réalisé le même jour? Nous ne pouvons que supposer que c'était le cas pour les enfants Simard. Angélique rédige une portion du journal à partir de ses souvenirs. On découvre qu'elle écrit de façon régulière dès 1924, donc on ne peut que spéculer sur la provenance des informations relatives aux événements antérieurs. Les rédige-t-elle à partir de ses souvenirs? Avait-elle un cahier de notes différent? Des certificats de baptêmes, mariage ou décès dans un tiroir?

Les enfants se distinguent aujourd'hui par leur date anniversaire. Des célébrations sont organisées, des plus simples aux plus élaborées. Les parents partagent les premiers pas de leurs bambins, leurs premiers mots, leur première sortie de cueillette de pommes, alouette! Il y a cent ans, Angélique consigne plutôt les moments où ils reçoivent pour la première fois des sacrements tels que la première communion ou la confirmation.

Nulle part dans le journal retrouvons-nous de l'information quant aux premières réalisations des enfants.

Le journal étant rédigé régulièrement depuis 1924, nous aurions pu retrouver le moment où Elisabeth a prononcé ses premiers mots ou encore le jour où Albéric a fait ses premiers pas. Nous savons donc bien peu de choses à propos de la vie des enfants dans leur bas âge. Peu de choses sinon la naissance (qui est peut-être la date du baptême par la même occasion), l'entrée à l'école de même que les sacrements de la première communion, communion solennelle, de la confirmation. Par exemple, nous avons les entrées suivantes :

Mai 1922

Première communion de Gérard a l'âge de 6 ans a Baie St Paul

Communion solennelle Gilbert Adam Simard a Baie St Paul par Mr Curé Jos Gérard a l'âge de 12 ans.

Juin 1922

Communion solennelle de Gérardine Simard a 10 ans au couvent de la congrégation Notre dame Baie St Paul par Mr Curé Jos Gérard¹.

Confirmation de Gérard Simard a Baie St Paul par Mgr M. T. Labrecque

Le printemps et l'été 1922 furent donc assez occupés chez les Simard. On ne sait pas si des fêtes familiales avaient lieu afin de souligner les heureux accomplissements des enfants.

L'école était un domaine dans lequel l'influence religieuse était prépondérante. On comptait bien les écoles de rang parsemées au gré des villages, mais pour l'élève qui désirait avancer en scolarité, les collèges et autres couvents représentaient l'étape suivante. En septembre 1924, on retrouve Gilbert Adam (âgé de 14 ans) qui part pour le collège St-Joseph-de-Lévis-Lauzon tenu par les clercs de Saint-Viateur. Gérard et FX (François-Xavier) vont à l'école des frères Maristes de Baie-Saint-Paul. FX change d'école et va à la classe des Soeurs Petites Franciscaines en pension. Septembre 1927 voit l'entrée de Gérard au Séminaire de Chicoutimi. Elisabeth entre au couvent en 1928. François-Xavier change encore d'école, cette fois pour le collège Sacré-Coeur à Beauceville conduit par les Frères Maristes. Toutes ces institutions ont en commun d'être dirigées par des communautés religieuses.

Le calendrier des visites des enfants à la maison suit les fêtes liturgiques : la Toussaint, le Jour de l'An, une demi-journée aux jours gras (avant le Carême), Pâques.

¹ En fait, il s'agit de l'abbé Joseph Girard alors en poste à titre de curé dans la paroisse de Baie-Saint-Paul.



Coll. SHC

L'abbé Joseph Girard

La maladie frappe, vers qui se tourner pour guérir?

C'est étonnant ce qu'un journal peut révéler à propos des valeurs ou des inquiétudes prénantes chez nos ancêtres. Lors d'épisodes de maladies ou de souffrance, nous supposons que les entrées de journal, courtes, contiennent l'essentiel de l'épreuve, du moins ce qui vient en premier à l'esprit d'Angélique.

Ainsi en janvier 1911, elle est atteinte d'une « fluction de dent » qui l'a empêchée de descendre (au magasin) pendant trois mois. Elle a commencé à descendre au mois d'avril, et elle est sortie pour aller à l'église le premier mai. Elle affirme avoir guéri pendant une neuvaine de communion avec monsieur le curé Gérard. « J'ai guéri le 5 mai au milieu de ma neuvaine de communion, c'est monsieur le curé qui m'a guérie avec la volonté du curé Dieu : il était venu me voir tous les jours ».

Celle qui deviendra bien des années plus tard ma grand-maman a souffert de « bobos dans le visage et dans la tête » pendant deux mois alors qu'elle avait quinze ans. N'ayant pas plus de détails, il n'est pas possible d'identifier cette maladie. Les soins du docteur Fiset, un spécialiste ne lui auraient fait aucun bien. Il disait que la maladie peut guérir, mais réapparaître encore souvent. Angélique s'est donc rendue avec Marie-Anna à l'Hospice Sainte-Anne. Mère Marie Normand du Sacré-Coeur lui a donné un bon onguent pour le visage, mais ça ne guérissait pas quand même. Les « bobos » diminuaient de volume un peu, tout en demeurant présent. (À cette étape du récit, vous avez certainement une idée de ce qui a guéri Marie-Anna? Ce sera monsieur le vicaire Gérard à l'aide de la Sainte Vierge!) Angélique mentionne que sa fille a appliqué du « anticlarium » (sic), qui était

bon aussi, mais juste ce remède n'aurait pas guéri. La guérison est survenue le 1^{er} mai, date à laquelle Marie-Anna a pu réintégrer l'école, date qui marque le début du mois de la Sainte Vierge.

Plus tard dans cette année 1934, Angélique tombe malade. Une maladie de foie et de reins écrit-elle. Elle consulte un médecin, qui à son tour fait intervenir un spécialiste. Les deux insistent pour qu'elle se rende à Québec se faire opérer, car ils craignent un abcès qui pourrait crever. Mon arrière-grand-mère semblait avoir du caractère : elle mourra dans son lit ! Elle se trouve trop vieille pour une intervention de la sorte. Elle a plutôt prié la Sainte Vierge en demandant une faveur, en faisant une promesse en échange. Si elle la guérissait sans se faire opérer, Angélique paierait deux cents dollars de messes et de liturgies pour l'âme de son mari, et que s'il n'en avait pas besoin, ce serait pour ses parents défunts (qui en auraient davantage besoin ?). Ajoutons à ça une charité de vingt-cinq dollars pour l'Hospice Sainte-Anne où on a prié tous les jours pour elle, quelque chose pour la « petite Thérèse de l'Enfant-Jésus » pour ses missions et à mère Marguerite Bourgeois.

Nous pouvons déduire qu'au-delà de mettre ses espoirs dans la prière et les miracles des saints, elle devait vraiment craindre les médecins ou les hôpitaux ! Plus de 200 dollars étaient une fortune à l'époque : un employé du magasin général gagnait 300 dollars par année. Éventuellement, ce mal reviendra et elle se fera opérer, acceptant parce que c'était la dernière extrémité.

Les éléments se déchainent, on fait appel à leur maître

Dans l'article précédent, abordant les inondations que connut Baie-Saint-Paul entre 1924 et 1936, on retrouve madame Boudrault se réfugiant chez les Simard avec sa famille. Elle est partie sans « rien sauver », si vite en effet qu'elle n'a pas pu accrocher ses images du Sacré Coeur devant la porte pour garder la maison. « Il gardera bien ma maison et mon linge » dit-elle à Angélique. De fait, à part un ensablement, la maison et son contenu sont demeurés intacts. Les eaux retournant au village, « il ne nous restait pas d'autre secours que de prier le bon Dieu. Les statues que nous [avons] étaient distribuées dans toutes les parties de la maison ».

À défaut de direction de la Sécurité civile, les villageois devaient s'entraider, travailler dur pour sauver leurs biens et soutenir leurs voisins. Le curé représentait une figure d'autorité par ses fonctions essentielles (veiller au salut de ses ouailles) et par le fait qu'il connaissait

tous les paroissiens, ceux-ci se rendant à l'office chaque semaine. Angélique téléphone donc au curé pour avoir des nouvelles : le curé et le vicaire étaient en prière, comme la révérende-mère des Petites Franciscaines de Marie. En ces jours empreints de danger, incertains, prier Dieu et implorer sa protection paraissait le seul recours possible.

C'est également la prière qui donnait un peu de force aux parents Simard dans les travaux d'urgence à effectuer afin de protéger leur maison et le magasin, sauver les renards et voir aux enfants.

Nous retrouvons ce même curé à d'autres fonctions une fois le niveau de l'eau libérant quelques chemins. Dès qu'un passage fut possible vers les gens pris sur une île, il a autorisé les paroissiens à traverser les ponts, le faisant lui-même pour aller les soutenir.

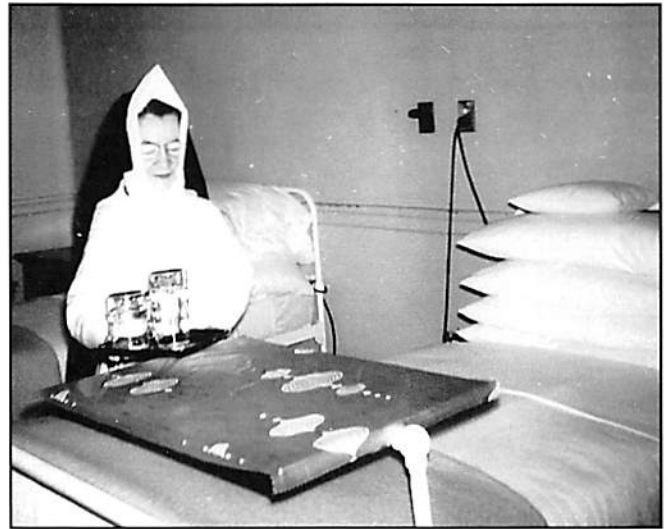
Après les inondations de l'automne 1924, Baie-Saint-Paul n'eut que trois mois de tranquillité, soit juste assez pour traverser les festivités de Noël et du Jour de l'An. Dans les jours les plus sombres, les plus froids de l'hiver, un tremblement de terre historique frappa et marqua l'imaginaire de toute une collectivité pour des dizaines d'années.

Le bruit est envahissant, les cadres de porte se tordent, du feu surgit dans la rue. Joseph sort mais Angélique ne le sait pas, elle-même prenant sa « p'tite malade » (Marie-Anna) et s'inquiète parce que dans son énervement elle a laissé les autres enfants. La famille décide de retourner à l'intérieur pour vivre ce moment ensemble, quelle qu'en soit l'issue. Ils étaient décidés à mourir et faisaient donc leur acte de contrition. Ils criaient à haute voix « Miséricorde, Sacré Coeur de Jésus, j'ai confiance en vous, miséricorde ». La première secousse passée, on constate les dégâts : les premiers objets décrits sont les statuettes de saints cassées.

Celle du Sacré Coeur était intacte; saint Gérard, saint Antoine et sainte Anne ont tenu le coup, les pièces pourront être recollées; par contre, la Sainte Vierge et saint François sont cassés en miettes. Ne reste qu'à les ramasser. On devine que les enfants, malgré une bonne frousse, vont bien, que rien n'est trop endommagé. C'est intéressant, que les premières pensées d'Angélique aillent vers les statuettes : elles devaient revêtir une grande importance, une grande signification pour elle. Lors des secousses suivantes, l'artillerie lourde est déployée : le restant des statues se retrouvent sur la table avec les plus gros morceaux des figurines cassées, les crucifix et un cierge béni allumé (à rebours, il n'est pas certain que ce soit une bonne idée !), de l'eau bé-

nite et un rameau. On ne prend pas de chance chez les Simard, et probablement dans plusieurs autres foyers. Lorsque la catastrophe s'abat sur nous, que nous sommes démunis devant ce phénomène, on se protège avec les moyens que l'on connaît, signifiants pour nous.

En épiloguant, Angélique nous raconte qu'elle s'inquiétait pour les malades. Lorsqu'on est malade, « on est moins forts que les personnes en santé ». Le bon Dieu a protégé les malades dans cette catastrophe.



Coll. Jean-François Gingras

Adélia devenue religieuse

Faire partie du contingent

En août 1928 Adélia, l'aînée part pour « aller se faire religieuse » à la Congrégation Notre-Dame, dont la maison-mère est à Montréal sur la rue Sherbrooke ouest. Maman Angélique trouve la séparation bien dure : elle part pour toujours. « Nous avons bien pleuré mais nous l'avons donné au bon Dieu ». Elle préfère cela à un éventuel mariage alors qu'elle n'a que 19 ans.

Voir un de ses enfants se faire religieuse ou religieux est loin d'être inhabituel à cette époque au Québec. Surtout avec des familles nombreuses et dans un climat où la religion, ses oeuvres et les institutions qu'elles dirigent entouraient les Québécois du « berceau jusqu'au tombeau » et de la maison jusqu'au travail. Il y avait à ce moment au Québec 1 prêtre pour 576 habitants, et on comptait plus de 25 000 religieux et religieuses, 77% étant des femmes². Adélia rejoint donc les milliers de femmes et d'hommes qui sont les bras ouvriers de cette imposante structure d'encadrement social.

2. René Durocher, Paul-André Linteau et Jean-Claude Robert, *Histoire du Québec contemporain, Tome 1 : De la Confédération à la crise (1867-1929)*, Montréal, Éditions Boréal, 1989, p.604-606

Ce « don au bon Dieu » signifie aussi une présence ou des visites très peu fréquentes. Angélique revoit sa fille lors de la prise d'habit au couvent au mois de février 1929, sous le nom de Sainte Angélique du Carmel. Une autre grande sortie marque l'année 1929 : l'ordination de son neveu l'abbé Patrice Tremblay à Chicoutimi. Elle en ressort émue d'avoir assisté à une première messe célébrée par son neveu.

Le chemin est long avant d'être reçue officiellement religieuse. Une autre étape se réalise lorsqu'Adélia Simard Soeur Sainte Angélique du Carmel fait profession à la Congrégation Notre-Dame de Montréal en février 1930.

L'argent, les affaires, la réussite, la modestie et le recensement

L'influence de l'Église catholique ne se limite pas qu'à du réconfort en cas de catastrophe ou de maladie. La vie courante fait aussi partie de sa zone d'influence. Bien ou mal, ce n'est pas ici notre propos.

Alors que le couple déménage de Saint-Urbain vers Baie-Saint-Paul en 1915, on se rappellera qu'Angélique trouvait difficile de « faire sa clientèle deux fois dans son règne ». Ils en sont venus à bout, ayant oeuvré jusqu'en 1942. La valeur du couple Simard en 1915 était de 15 000 « piastres » après treize ans et demi. Cette somme a été accumulée « avec économie, sans fierté et sans luxe », traduisant certainement une retenue devant cette somme, ou fournissant une parade pour le moment où quelqu'un mettrait la main sur ses écrits... quelqu'un comme un arrière-petit-fils historien et curieux !

Le travail acharné du couple se poursuit dans la durée. À une époque où les séparations et les divorces ne sont pas envisageables sans conséquence dans la vie sociale, nous retrouvons les Simard en 1927, soulignant leurs vingt-cinq ans de mariage. On ne sait pas si les époux célébrèrent leurs noces d'argent ; Angélique souligne cependant qu'ils font chanter une grande messe en l'honneur de la sainte Famille en action de grâces.

Au détour d'une messe, le chanoine Gérard dévoile les résultats du recensement de la paroisse effectué en 1930 après sa visite de tous et chacun. Ces recensements religieux issus de la visite paroissiale faite par le curé contiennent toutes sortes d'informations à propos des paroissiens ; celui du chanoine recense évidemment les non-communiants ! Monsieur le chanoine dénombre 4402 communiants à Baie-Saint-Paul contre 1135 non-communiants (note : généralement des enfants n'ayant pas encore fait leur première communion).

La mort entre dans la maison

Les intempéries et la maladie peuvent ébranler la quiétude des coeurs les plus sereins. À la lecture du journal, il y a une épreuve qui paraît surmonter les autres : la disparition d'un être cher. On ne connaît pas l'état d'esprit d'Angélique lors du décès de ses enfants en bas âge ; probablement parce qu'elle écrit son journal bien des années plus tard. L'année 1930 sera difficile pour les Simard dès les premiers jours. Non seulement la situation économique se dégradera tout au long de l'année, mais la tragédie frappera la famille. Cette fois-ci, ce ne sera pas une « fluctuation de dent », une appendicite ou une indigestion : Joseph Simard décède le 10 janvier.

Le Jour de l'An 1930 avait été ennuyant, « mon mari était malade de la veille et le docteur l'avait mis au repos pour huit jours, il avait le coeur fatigué ». Le 8 janvier, il se sentait mieux, si bien qu'il recommençât à travailler auprès des renards et se rendit à la messe. Il se dit que la Sainte Vierge l'a guéri pour ses étrennes. Deux jours plus tard, il décédait.

C'est arrivé subitement, après sa journée de travail au magasin jusqu'à onze heures du soir. Il pensait souffrir d'une indigestion, deux hommes l'aiderent à se rendre à son lit. À la porte, il est tombé par terre « sans connaissance ». Angélique a jeté sur le lit la statue de la Sainte Vierge qu'il avait tant aimé. Médecin et vicaire sont au chevet du mourant. Reprenant brièvement conscience, il reçut l'extrême-onction, fit une confession générale. Puis s'éteignit.

En lisant les entrées suivantes, on peut croire que le deuil est lourd à porter, l'avenir douloureux à imaginer. Comme bien de nos contemporains, elle adopte la maxime « un jour à la fois » et pour le reste, « à la volonté du bon Dieu », le fardeau est bien lourd.

Les enfants réagissent à des degrés différents, mais on peut déceler dans ses écrits que la vie en religion de sa fille aînée semble bien rigide. La femme endeuillée, la mère éplorée aimerait plus de réconfort de son aînée, du moins exprime-t-elle le besoin de la voir plus souvent. Les visites sont impossibles : Mère Maîtresse avait été « ben fine, elle lui avait permis de m'écrire tous les quinze jours pour me consoler ». Elle réécrit, dix-huit mois plus tard, qu'elle aime mieux la donner au bon Dieu que de la voir mariée.

Des conseils pour demeurer sur le droit chemin

En septembre 1942, nous retrouvons une Angélique vieillissante, atteignant l'âge de 60 ans. Cela paraît sur-

prenant de qualifier une personne de vieillissante à 60 ans, mais faisons un bref bilan de sa vie : treize grossesses ; gérante d'un magasin général, d'élevage de renards et d'une cour à bois ; veuve à 48 ans avec quatre enfants en bas âge ; des maladies dont nous ne connaissons pas le nom mais qui la laisse alitée à diverses périodes de sa vie. Rajoutons à ce portrait aucun accès à un réseau de santé, des programmes familiaux (service de garde, loisirs municipaux), à un réseau d'éducation publique qualifiant.

Au crépuscule de sa vie, elle se décide à écrire une « Lettre à mes chers enfants » afin de leur donner des conseils pour leur vie d'adulte. Ses conseils sont simples, clairs, et incite à un mode vie discipliné. Les premiers conseils ont trait à leur discipline personnelle :

« Observez scrupuleusement vos devoirs religieux

N'oubliez jamais vos prières du matin et du soir.

Entendez non seulement la messe du dimanche mais aussi plusieurs fois la semaine, surtout approchez-vous souvent de la Sainte Table, c'est en faisant la communion fréquente que vous serez forts.

Dans les grandes comme dans les petites épreuves que Dieu voudra bien vous envoyez, ne murmurez jamais, mais rester toujours calmes et dignes.

Tendez de bonnes grâce, une main secourable à votre frère ou à votre sœur, Dieu vous récompensera.

Dans la journée si vous passez devant une église entrer faire une courte visite, ce temps-là ne sera jamais perdu »

Cette première section invite à conserver une bonne relation avec Dieu, à lui faire confiance pour que les choses s'arrangent. Elle souhaite que ses enfants réussissent, et ce chemin passe par l'observance des devoirs religieux. Nous laissons le soin aux lecteurs de juger de la qualité des conseils et par ailleurs nous aimerions souligner qu'elle n'aborde pas l'épanouissement par le travail, fonder une famille ou encore se découvrir tout au long de sa vie. Elle poursuit :

« Gardez vous bien de ne jamais prendre ou de retenir, ce qui n'est point à vous fut-ce la moindre chose.

Rappeler vous que les bonnes mœurs consistent à éviter avec horreur toutes les débauches, les maisons de jeu et aussi les excès dans le boire et le manger.

Proportionnez toujours vos dépenses, à votre revenu afin de pouvoir faire face aux imprévus qui surviennent toujours.

N'empruntez jamais, absolument jamais car il faut (sic) mieux se passer d'une chose que de faire des dettes.

Ne dites jamais du mal de personnes qu'ils aient les torts vrai ou faux, si vous connaissez quelques choses gardez le pour vous.

Ne brouillez jamais avec personne, encore moins avec vos frères et vos sœurs. Si un malentendu survient ne gardez point de ressentiment, mais allez franchement au devant de ce frère, et ayez avec lui une explication pleine de loyauté et de confiance, c'est le seul moyen de vivre heureux et en paix.

Voilà mes chers enfants, les quelques conseils que ma raison, mon expérience, et ma tendresse, pour vous m'ont inspiré ; méditez les souvent, suivez les avec confiance, et vous vous maintiendrez toujours dans le chemin de l'honneur, et de la vertu la seule, et véritable route qui vous conduira au ciel. Adieu, je vous bénis une dernière fois »

Cette dernière section fait référence aux bonnes mœurs, aux dépenses et emprunts. Elle invite ses enfants à ne pas se brouiller avec les autres, y compris entre frères et sœurs. Le but de tous ces conseils est de se maintenir dans le droit chemin de la vertu. La religion y occupe une place directe dans les premiers conseils, et sert de cadre de référence dans la deuxième portion.

Ce sont des préceptes qui l'auront guidée toute sa vie, jusqu'à la fin. Dieu, la Sainte Vierge, les saints, les communautés religieuses sont autant d'outils, de support pour traverser les épreuves ou les intempéries.

Religion, laïcité : nécessaire conversation publique

Nous nous posons des questions, comme d'autres nations dans le monde, sur la place du phénomène religieux en société. Nous pourrions croire que nous sommes tous d'accord, que la religion doit demeurer dans l'espace privé. Certains diront que les Québécois, les Canadiens français d'avant 1970, étouffaient sous la chape de plomb que maintenait l'Église catholique toute puissante du temps. D'autres se remémoreront avec nostalgie du temps où on apprenait à bien écrire dans les écoles dirigées par les bonnes sœurs, et où les hôpitaux étaient bien plus propres qu'aujourd'hui. D'autre part, certains affirmeront que c'est une bien bonne chose de légiférer afin de limiter la présence de signes religieux dans les institutions publiques, et parallèlement plusieurs personnes de ce même groupe rechigneront à retirer des crucifix de l'Assemblée natio-

nale, des hôpitaux ou des écoles. Du patrimoine diront-elles. Historiens, politiciens, et citoyens ont largement débattu dans les journaux et réseaux sociaux sur la place dudit crucifix à l'Assemblée nationale... mais aussi dans nos institutions publiques (hôpitaux et écoles).

Cette conversation est toujours importante puisqu'on se trouve dans un certain retour du phénomène religieux. Alors que le Québec a déconfessionnalisé ses réseaux d'éducation et de santé dans les années 1960 et 1970, alors que la pratique religieuse a chuté abruptement dans la même période, nous nous retrouvons quarante ans plus tard avec une crainte d'un retour à une influence indue des religions sur la vie sociale, la vie collective. Un exemple récent a fait les manchettes à propos de certains CHSLD où quelques « intervenants en soins spirituels » tableraient sur la vulnérabilité des patients en fin de vie ou souffrant de maladies cognitives pour tenter de les convertir, les recruter dans leur confession³. Cette manchette a fait grand bruit parce que cela nous paraît incongru aujourd'hui, alors que nous venons d'évoquer la vie d'Angélique Simard qui à chaque étape de sa vie, de ses enfants invoque les saints du ciel et la Sainte Vierge !

Conclusion

Nous pouvons affirmer que les Canadiens français, devenus Québécois, ont relégué la toute puissante Église catholique à la marge de leur vie quotidienne. N'en demeure pas moins que beaucoup d'entre nous, à des âges bien différents et parfois surprenants, ont encore besoin de sens, de trouver un sens ou de donner un sens à leur vie, leurs épreuves. Et que malgré la désaffection bien réelle envers une institution considérée tantôt oppressive, tantôt ne répondant plus aux défis et exigences contemporains (ne mentionnons que l'égalité homme-femme !), nous conservons malgré tout certains traits culturels associés à cette époque révolue.

Nous n'effaçons pas 350 ans de régulation sociale catholique en quelques dizaines d'années seulement. Ce sera intéressant d'observer ce débat très important pour une collectivité qu'est celui sur la quête de sens, l'apport de sens à nos vies.

L'histoire, en fouillant ses archives, ses protagonistes, ne donnera certes pas de réponse définitive. Encore peut-elle éclairer nos conversations, nos réflexions.

3. Hugo Pilon-Larose et Mathieu Perreault « Prosélytisme dans les hôpitaux et les CHSLD : il faut que ça cesse », 19 août 2019 (lapresse.ca, https://www.lapresse.ca/actualites/sante/201908/18/01-5237834-proselytisme-dans-les-hopitaux-et-les-chsld-il-faut-que-ca-cesse.php?utm_categorieinterne=trafficedrivers&utm_contenuinterne=cyberpresse_B13b_sante_562_section_POS1) (consulté le 27 août 2019)

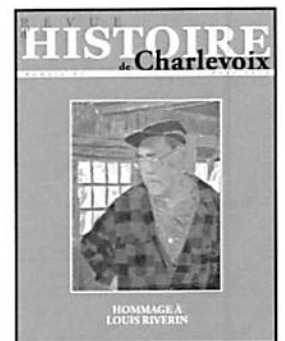


Coll. SHC

Un reposoir de la Fête-Dieu à Baie-Saint-Paul

À nous de bien comprendre notre parcours collectif. D'en tirer des enseignements, y déceler la nostalgie qui peut affecter notre jugement et les certitudes rendant toutes discussions potentiellement explosives. Nous espérons que ces morceaux choisis ont apporté un éclairage sur la vie quotidienne de nos prédécesseurs alors qu'ils traversent des épreuves, font face à des phénomènes hors de leur contrôle ou simplement cherchent un sens aux absences, aux départs, fussent-ils « pour le bon Dieu ». Ces morceaux sont choisis certes, non pas parce qu'ils appuient une vision de la vie de cette époque, mais bien parce qu'ils illustrent des moments de vie de nos ancêtres. Et plus important encore, parce qu'une de nos ancêtres a pris le soin de les consigner en indiquant ce qui était le plus remarquable, signifiant à ses yeux.

Angélique Gilbert nous offre à travers son journal un parcours de vie probablement bien commun d'une famille évoluant dans les années 1920 et 1930 dans Charlevoix. Et probablement ailleurs au Québec. Tout comme chacun de nous, elle devait trouver les moyens de poursuivre son travail chaque jour, de se reconforter alors que le danger guette et que la maladie rôde dans la maison.



Jean-François Gingras a rédigé 6 autres articles dont le premier dans le numéro 81

UNE PRÉSENCE MALÉCITE DANS LES FORÊTS DE CHARLEVOIX AU 19^E SIÈCLE

PAR SERGE GOUDREAU

En mai 2012, j'ai eu l'opportunité d'effectuer une recherche sur la présence autochtone dans la région de Charlevoix¹. En cette occasion, j'ai constaté que les Malécites ont fréquenté la région de Charlevoix pendant une courte période de temps au 19^e siècle. En effet, certains observateurs attestent de leur présence sur le territoire charlevoisien. En mars 1835, l'arpenteur W.H. Davies rencontre un groupe de Malécites dans la vallée de la rivière des Ha Ha qui y chassent clandestinement. Davies précise que ces Indiens y viennent tous les ans pour la chasse aux castors en y fréquentant le territoire de la Hudson Bay Company². En 1825, Amable Bélair, un marchand de La Malbaie, fait effectuer l'inventaire des biens de son magasin général³. Il dresse alors une liste des dettes actives que lui doivent les « Sauvages » de la région. Cette liste de prêts confirme qu'une vingtaine de Malécites chassent dans la région de Charlevoix. Qui donc sont ces chasseurs malécites ? D'où viennent-ils et où se sont-ils implantés ?

La Traite de Tadoussac ou Domaine du Roi (King's Post) (1652-1842)

La Traite de Tadoussac consiste dans le droit de traiter seul, à l'exclusion de tous autres, dans l'étendue des terres réservées pour le Domaine du Roi. En 1733, l'intendant Hocquart enregistre une ordonnance où il fixe de façon définitive les limites de la Traite de Tadoussac, soit depuis le bas de la seigneurie des Éboulements jusqu'au cap des Cormorans à l'est de Sept-Îles. De plus, cette ordonnance interdit à toutes personnes et même aux « Sauvages étrangers » de traiter, chasser, pêcher, ni faire commerce sous quelque prétexte que ce soit dans les limites de la Traite de Tadoussac⁴. En 1752, l'intendant Bigot rédige une nouvelle ordonnance pour examiner la conduite des habitants de Baie-Saint-Paul qui équipent des « Sauvages » qui vont chasser sur les terres du Domaine du Roi⁵. De toute évidence, des

« Sauvages » étrangers fréquentent régulièrement le Domaine du Roi au détriment des Innus (Montagnais) de la région.

En 1762, Malcolm Fraser et John Nairne, deux officiers britanniques, se voient concéder une portion de territoire sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent dans le secteur de la rivière Malbaie. L'acte de concession inclue des droits de chasse et de pêche sur lesdites seigneuries mais exclue toute forme de commerce avec les Indiens de l'arrière-pays. Quelques habitants de Charlevoix ont vraisemblablement cherché à pratiquer la traite des fourrures sur le Domaine du Roi. En 1778, Malcolm Fraser s'entend avec Hugh Blackburn afin que celui-ci « s'engage à ne pas débaucher les Indiens des Postes du Roi, en renonçant à leur vendre de l'alcool pour obtenir leurs fourrures »⁶.

En décembre 1795, les gestionnaires du Domaine du Roi s'adressent aux autorités administratives pour tenter d'interdire aux Indiens de la rive sud de venir pêcher et chasser sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent⁷. Lors d'une assemblée tenue à Caughnawaga le 13 août 1796, les Indiens de la rive sud du fleuve Saint-Laurent sont avisés de ne point chasser sur les terres du Domaine du Roi afin d'éviter de nuire aux intérêts de ceux qui s'y sont établis⁸. Malgré tout, les Micmacs du Bas-Saint-Laurent continuent de se rendre sur la rive nord du Saint-Laurent. En juillet 1802, John Nairne et Malcolm Fraser adressent une pétition au Gouverneur pour qu'il rencontre les Indiens Micmacs à Québec car ils subissent des intrusions sur leurs seigneuries respectives⁹. En juin 1804, Angus Shaw, agent de la North West Company, rapporte de nouveaux problèmes sur les bords de la rivière Noire alors qu'un groupe de Micmacs y campent pour y pêcher le saumon¹⁰. En août 1808, Louis de Salaberry, surintendant des affaires indiennes, reçoit l'ordre du gouverneur général James Craig, d'aviser les Indiens rassemblés à Québec pour

1. Serge Goudreau, « La présence autochtone au pays de Charlevoix », *Revue d'histoire de Charlevoix*, 71 (Mai 2012): 2-15.

2. *Journal d'une Exploration pour constater la possibilité d'ouvrir un Chemin entre le Saguenay et le Fleuve St. Laurent*, par W.-H. Davies, Mars 1835, dans Appendice du XLV^e volume des *Journaux de la Chambre d'assemblée de la province du Bas-Canada*, 1836, appendice BB.

3. Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), Inventaire des biens d'Amable Bélair et d'Anne Fraser, minutier du notaire Charles-Herménégilde Gauvreau, CN304,S9, 25 octobre 1825.

4. *Ordonnances des Intendants et arrêts portant règlements du Conseil Supérieur de Québec*, vol. 2, Québec, P.E. Desbarats, 1806, p. 87-92.

5. BAnQ, Ordonnance de l'intendant Bigot qui commet le sieur Barillet (Alard), officier de milice de la Baie-Saint-Paul, pour examiner la conduite des habitants dudit lieu qui équipent des Sauvages (Amérindiens) pour la chasse et arrêter et saisir au profit des fermiers des postes de Tadoussac toutes les pelleteries qu'ils rapporteront au retour de leurs chasses dans

quelques endroits qu'ils se trouveront, 12 octobre 1752 (BAnQ, E1, S1, P4109).

6. Louis Pelletier, *La seigneurie de Mount Murray*, Québec, Septentrion, 2008, p. 50.

7. Pétition de Peter Stuart et de Mathew Bell, agents d'Alexander et de George Davidson, locataires du Domaine du Roi, 19 décembre 1795 (Bibliothèque et Archives Canada (BAC), MG 11, CO 42, vol. 75, p. 120 et 141, bobine C-11911).

8. Conseil tenu à Caughnawaga le 13 août 1796 (BAC, RG8, vol. 249, p. 301-304, bobine C-2849). Voir également BAC, RG7-G15C, vol. 5, p. 75-76, bobine C-922 et BAC, MG23, GII 17, vol. 12, 27 août 1796, bobine H-2532.

9. John Nairne et Malcolm Fraser à Herman Witsius Ryland, 2 juillet 1802 (BAC, RG10, vol. 486, p. 3869-3870, bobine C-13338).

10. Angus Shaw à Robert Shore Milnes, 23 juin 1804 (BAC, RG10, vol. 486, p. 3954-3956, bobine C-13338).

y recevoir leurs présents annuels qu'ils risquent d'en être privés s'ils persistent à se rendre sur le territoire des King's Post¹¹. Les chefs indiens promettent alors qu'ils n'iront plus chasser ni pêcher dans les postes appartenant au Roi. Cependant, ils signalent que des « Blancs » déguisés en « Sauvages » se font passer pour eux afin d'y pénétrer illégalement pour y pêcher le saumon aux flambeaux¹².



Tableau de Paul Kane représentant la pêche aux flambeaux

Au début du 19^e siècle, le territoire charlevoisien est alors soumis à de fréquentes incursions de groupes micmacs de la rive sud du fleuve Saint-Laurent. Les Malécites ne paraissent pas s'être manifestés dans Charlevoix au cours des années 1800-1820.

Inventaire des biens d'Amable Bélair et d'Anne Fraser (1825)

En janvier 1811, Anne Fraser, fille mineure de Malcolm Fraser, seigneur de Mount Murray, envisage de se marier avec Joseph Bélanger, un jeune homme natif de Saint-Jean-Port-Joli, qui vient tout juste de s'établir à la Malbaie comme marchand général. Le mariage est célébré le 23 octobre 1811 dans l'église de Saint-Étienne de La Malbaie¹³. Le 4 novembre 1811, Malcolm Fraser donne à bail sa seigneurie de Mont Murray à Joseph Bélanger, son gendre. En contrepartie, Bélanger s'engage à ne jamais faire commerce avec les Indiens des Postes du Roi, au préjudice des locataires de ces postes de traite¹⁴. Malcolm Fraser se serait trouvé un proche collaborateur pour prendre soin de sa propriété seigneuriale. Malheureusement, Joseph Bélanger décède quelques mois plus tard, soit le 15 janvier

1813 à La Malbaie. Dès le 6 mars 1813, le notaire Isidore Lévesque dresse l'inventaire des biens du défunt Joseph Bélanger et d'Anne Fraser, son épouse. Aucune dette autochtone ne figure sur la liste des dettes actives du couple. Il est donc permis de croire que Joseph Bélanger ne s'est pas adonné à la traite des fourrures vu l'absence de prêts effectués à des Indiens de la région¹⁵.

Anne Fraser se remarie le 6 février 1816 à La Malbaie avec Amable Bélair, un jeune marchand de Baie-Saint-Paul, récemment établi à La Malbaie. Dès le mois de novembre 1823, les jeunes époux se rendent en l'étude du notaire Charles-Herménégilde Gauvreau pour y faire enregistrer une déclaration de séparation volontaire¹⁶. Leur mariage paraît voué à l'échec en raison d'une certaine incompatibilité d'humeur que les parties ne jugent bon de décrire. En février 1824, Anne Fraser dépose une requête devant la Cour du Banc du roi du district de Québec pour une action en séparation de biens. Le 4 avril 1825, plusieurs témoins de La Malbaie, dont Charles-Herménégilde Gauvreau, Roger Otis et Thomas Harvey, viennent témoigner à l'effet qu'Amable Bélair est continuellement ivre et qu'il est incapable de conduire son commerce qui semble destiné à la faillite¹⁷. Le notaire Gauvreau obtient le mandat de procéder à l'inventaire des biens meubles et immeubles de la communauté de biens d'Amable Bélair et d'Anne Fraser, son épouse¹⁸. Lorsqu'il énumère les dettes actives du couple, il signale des dettes douteuses effectuées à des « Sauvages » de la région. Ce livre de compte est particulièrement intéressant car il confirme qu'Amable Bélair pratiquait la traite des fourrures en fournissant des biens aux Indiens. Cette liste comprend les noms de 26 « Sauvages » avec leurs dettes respectives :

Dettes douteuses par les Sauvages cy après nommés

	L	C	P
- Laurent, sauvage montagnais :	3	0	0
- Feu Jean Baptiste, sauvage montagnais :	47	16	10
- Noel Denis, sauvage malicite	13	11	1
- Joseph Marie, sauvage malicite :	28	14	10 ^{1/2}
- Louis Thomas, sauvage malicite :	14	11	11 ^{1/2}
- Noel Tomas, sauvage malicite :	6	14	10 ^{1/2}
- Laurent Denis, sauvage malicite :	4	0	7

15. BANQ, Inventaire de Joseph Bélanger et d'Anne Fraser, minutier Isidore Lévesque, CN304,S15, 6 mars 1813.

16. BANQ, Séparation volontaire entre Amable Bélair, marchand de la Malbaie et Anne Fraser, son épouse, minutier Charles-Herménégilde Gauvreau, CN304,S9, 7 novembre 1823.

17. BANQ, Requête d'Anne Fraser, demanderesse, à l'encontre d'Amable Bélair, son époux, défendeur, Cour du Banc du Roi du district de Québec, TL18, S2,S51, 1960-01-353\453, dossier 585 de l'année 1824.

18. BANQ, Inventaire de la communauté d'Amable Bélair et d'Anne Fraser par jugement de la Cour du Banc du Roi, minutier Charles-Herménégilde Gauvreau, CN304,S9, 25 octobre 1825.

- Nicolas Denis, sauvage malicite :	16	12	6
- Francois Laurent, sauvage abanaquis :	3	8	2
- Athanas & Pierre André, sauvages jacobins :	13	10	6½
- Pierre Denis, sauvage malicite :	2	4	0
- Zacharie Bernard, sauvage malicite :	12	3	6
- Denis Laporte, sauvage malicite :	5	0	10½
- Abraham René, sauvage malicite :	8	12	1½
- Jean Bte Denis, sauvage malicite :	3	8	8½
- Etienne, sauvage malicite :	3	5	4½
- Joseph Thomas, sauvage malicite :	9	4	4½
- Joseph Laurent, sauvage malicite :	4	8	1½
- Jean Thomas, sauvage malicite :	2	4	9
Louis Thomas, sauvage malicite :	5	2	1
François Xavier, sauvage malicite :	6	0	6½
Pierre Montagnais, sauvage :	10	14	6½
François Joseph, sauvage malicite :	4	12	6½
Laurent Montagnais, sauvage :	4	14	2
Isaac René fils d'Abraham, sauvage malicite :	7	12	0½

Cette liste comprend donc vingt-six Indiens dont dix-neuf paraissent être de nation malécite. Quatre autres « Sauvages » seraient d'origine montagnaise mais ces déclarations semblent plutôt problématiques. En effet, le « Feu Jean-Baptiste », identifié comme un sauvage montagnais, s'appelle plutôt Jean-Baptiste Montagnois, un Micmac du Bas-Saint-Laurent, inhumé le 15 avril 1820 à La Malbaie à l'âge de 43 ans. Plusieurs Micmacs du Bas-Saint-Laurent sont identifiés par le patronyme « Montagnois » car ils descendent d'une famille montagnaise de la Côte-Nord intégrée aux Micmacs du Bas-Saint-Laurent au 18^e siècle. De ces quatre Montagnais, un seul paraît vraiment l'être, soit Laurent Iskuamiskuiriniu, présent à la Malbaie le 17 juin 1822. Quant aux deux « sauvages jacobins » de cette liste, il paraît difficile d'identifier leur nation d'appartenance car l'expression « Jacobin » réfère plutôt à un qualificatif religieux qu'à un terme ethnique. L'un de ces « Sauvages jacobins », prénommé Athanase, pourrait s'appeler Jean Athanase, un Malécite de la rivière Saint-Jean, qui se marie à La Malbaie le 13 juin 1823.

Identifier les familles Malécites de La Malbaie par les registres d'état civil de Charlevoix

Lors de nos travaux publiés en 2012 sur les Autochtones de Charlevoix dans la *Revue d'histoire de Charlevoix*, nous avons dépouillé tous les registres d'état civil des paroisses de Charlevoix pour y repérer les Autochtones de cette région. De 1800 à 1849, les prêtres de Charlevoix ont enregistré 114 actes d'état civil concernant des Autochtones. En voici donc la répartition :

Au début du 19^e siècle (1800-1819), le nombre d'actes autochtones est relativement peu important dans les paroisses de Charlevoix. Cependant, à compter des années 1820, on y remarque une augmentation sensible du nombre d'actes, notamment dans la paroisse de la Malbaie. De 1830 à 1839, une légère baisse survient dans les registres. De 1840 à 1849, le nombre d'actes autochtones redevient peu important dans les paroisses de Charlevoix. De 1820 à 1839, quarante-cinq actes autochtones sont consignés dans les registres de la Malbaie. De toute évidence, les registres de Charlevoix témoignent d'une présence accrue des Autochtones dans le secteur de la Malbaie et ces derniers semblent majoritairement appartenir à la nation malécite.

Les premières familles malécites à fréquenter le secteur de la Malbaie paraissent appartenir à la famille Denis. Le 25 février 1816, un certain Célestin Denis est baptisé à La Malbaie et le curé LeCourtois signale simplement qu'il s'agit d'un « Sauvage » sans préciser son groupe d'appartenance. Tout laisse croire qu'il s'agit du fils de Noël Denis, lequel figure sur la liste de prêt du marchand Amable Bélair. Célestin Denis se marie le 24 mai 1842 à Lévis et l'acte confirme qu'il est d'origine malécite, par son père, et d'origine micmacque, par sa mère.

Les chasseurs de la nation malécite apparaissent de façon évidente dans les registres de La Malbaie au cours de l'automne 1822. Neuf actes autochtones sont alors consignés dans les registres de La Malbaie. Les chefs de famille malécites sont Jean-Baptiste Denis, Noël Denis, François Joseph, Joseph Laurent, Abraham René, Louis Thomas et Noël Thomas. Tous ces chasseurs malécites figurent sur la liste des dettes actives de 1825 du marchand Amable Bélair. Le 17 octobre 1822, le curé LeCourtois précise cependant qu'Abraham René est d'origine micmacque. La famille René, quoique d'origine micmacque, paraît intégrée au groupe malécite qui fréquente la région de Charlevoix.

En juin 1823, deux mariages malécites sont célébrés dans l'église de Saint-Étienne de La Malbaie. Le 13 juin 1823, Jean Athanase et Christine Thomas, ainsi que François-Xavier Bernard et Marie Pierre Paul, tous « sauvages amalecites de la rivière St. Jean » ratifient leur union respective devant le curé Pierre Duguay. Plusieurs témoins malécites assistent au mariage, Joseph Thomas, Noël Thomas, Nicolas Denis et Michel Pierre Paul.

À compter de 1824, les registres des paroisses de Charlevoix deviennent moins loquaces sur les Autochtones

**TABLEAU 1 : ACTES D'ÉTAT CIVIL RELATIF AUX AUTOCHTONES DE CHARLEVOIX,
PAR PAROISSE ET PÉRIODE CHRONOLOGIQUE (1800-1849)**

NOM DE LA PAROISSE	1800-1809	1810-1819	1820-1829	1830-1839	1840-1849	Total
Baie-Saint-Paul	10	4	12	5	3	34
île-aux-Coudres			2			2
La Malbaie	1	10	29	16	8	64
Les Éboulements				1		1
Saint-Urbain				6	1	7
Sainte-Agnès				6		6
Total	11	14	43	34	12	114

présents sur les lieux. Le rédacteur des actes précise qu'il s'agit simplement de « Sauvages ». Parmi toutes ces mentions autochtones, plusieurs appartiennent sûrement à des Malécites mais des familles abénaquises et micmaques ont sûrement fréquenté la rive nord du Saint-Laurent à la même époque. Il paraît vraisemblable de croire que les Malécites continuent de fréquenter l'arrière-pays charlevoisien mais qu'ils enregistrent leurs naissances et décès dans le secteur de l'Isle-Verte au Bas-Saint-Laurent. Rappelons qu'en mars 1835, l'arpenteur W.H. Davies rencontra un groupe de Malécites dans la vallée de la rivière des Ha Ha et qu'il signale que ce groupe de chasseur vient tous les ans y chasser le castor. En définitive, les chasseurs malécites paraissent sûrement avoir fréquenté la région de Charlevoix entre les années 1822 et 1835.

D'où viennent ces chasseurs malécites ?

En juin 1823, le curé Pierre Duguay précise que les familles malécites de La Malbaie sont originaires de la rivière Saint-Jean au Nouveau-Brunswick. Dès le 17^e siècle, les Malécites, également connus sous le nom des Etchemins, habitent un territoire situé sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent. En 1677, le Jésuite Jean Morin rend compte de la mission qu'il vient d'effectuer à la Rivière du Loup au Bas-Saint-Laurent. Il précise alors « Comme la rivière du Loup, sur les bords de laquelle est établie la mission du Bon-Pasteur, appartient à leur pays, ils sont en grand nombre en cette Mission ». Les registres d'état civil des paroisses du Bas-Saint-Laurent confirment hors de tout doute qu'ils fréquentent cette région aux 18^e et 19^e siècles¹⁹. Les Malécites résident donc sur les bords de la rivière Saint-Jean au Nouveau-Brunswick et ils fréquentent les forêts du Bas-Saint-Laurent.

Au début du 19^e siècle, les mauvaises récoltes se multiplient au Bas-Canada. L'année 1816 est tristement célèbre car on assiste alors à une chute dramatique des températures. Une forte tempête de neige s'abat sur la ville de Québec au début du mois de juin. On rapporte des gelées pendant tous les mois de cette année-là. Plusieurs habitants se plaignent d'avoir perdu leurs moissons par l'inconsistance des temps et le renversement des saisons. Dans les paroisses du Bas-Saint-Laurent, la population canadienne se trouve sans ressource et des provisions sont distribuées pour les aider à subsister jusqu'à la prochaine récolte²⁰.

Au cours de l'année 1817, un groupe de Malécites du Nouveau-Brunswick se réfugie dans la paroisse de Saint-Jean-Port-Joli. La supplique qu'ils adressent au Gouverneur du Bas-Canada ne laisse aucun doute sur la triste situation économique du groupe.

« Supplie très humblement et très respectueusement les soussignés sauvages amalecites parti de la province du New Brunswick, actuellement demeurants depuis plusieurs mois dans la paroisse de St Jean Port Joly comté de Devon dans le district de Quebec, ont l'honneur d'exposer a votre Excellence qu'ayant laissé la province du New Brunswick parce que le peut de jardinage qu'ils y fesoient geloit depuis plusieurs années, et qu'ils ont été obligés de se refugier dans ladite paroisse presque a la mercie des habitants du lieu, vu qu'il n'y a presque pas de chasse a faire, qui les reduit a une triste situation, et les obligent d'avoir recours à votre Excellence pour avoir leurs presens accoutumé qui n'ont point recu depuis un an et dont ils ont grand besoin pour eux leurs femmes et leurs enfans dont voici un tableau fait d'après leur déclaration comme suit »²¹.

19. Serge Goudreau, « Les Micmacs au Bas-Saint-Laurent, du 16^e au 19^e siècle », dans *l'Estuaire, revue d'histoire des pays de l'estuaire du Saint-Laurent*, 75 (Mai 2015): 44-58.

20. Jacques Saint-Pierre, La disette de 1816, sur http://encyclobec.ca/region_projet.php?projetid=105, consulté le 17 avril 2019.

21. Pétition des Sauvages Amalécites du Nouveau-Brunswick à Son Excellence John Coupe Sherbrooke, gouverneur du Bas-Canada, 28 décembre 1817 (BAC, RG8, vol. 261, p. 386-388, bobine C-2854).

La population malécite de la rivière Saint-Jean au Nouveau-Brunswick subit également les contrecoups de mère nature. Les jardins qu'ils cultivent n'ont pas fourni les denrées requises et ils se trouvent dépourvus pour se nourrir car ils ne peuvent chasser adéquatement. Ils espèrent donc obtenir des provisions des autorités administratives du Bas-Canada afin de subvenir à leurs besoins. Cette pétition comprend 21 chefs de famille pour un total de 83 individus. Cette bande indienne est dirigée par Joseph Thomas dit Saint-Aubin, un vieux chef malécite, qui sera inhumé à l'Isle-Verte en juin 1821 à l'âge de 96 ans (sic)²². Les familles malécites inscrites sur cette liste appartiennent aux familles Thomas (Saint-Aubin), Lapermette (Thomas), Laporte, Bernard et Denis. De fait, près de la moitié des familles listées sur la pétition de 1817 apparaissent dans les livres de compte du marchand Amable Bélair de 1825. De toute évidence, ces familles malécites du Nouveau-Brunswick ont exploré la région de Charlevoix pour satisfaire leurs besoins de chasse et de piégeage. Cependant, ces familles fréquentent surtout le Bas-Saint-Laurent, notamment la paroisse de l'Isle-Verte, comme l'attestent les registres paroissiaux de cette région.

Implantation des familles Malécites dans le canton de Viger au Bas-Saint-Laurent (1826-1828)

Au début du 19^e siècle, les Malécites sont généralement associés au bassin hydrographique de la rivière Saint-Jean au Nouveau-Brunswick. En janvier 1826, un groupe malécite de la rivière Meduxnekeag, près de la ville actuelle de Woodstock au Nouveau-Brunswick, s'adresse à Lord Dalhousie, gouverneur du Canada, pour obtenir des terres au Bas-Canada afin d'y établir un village permanent. Les pétitionnaires sont dirigés par deux chefs malécites, Joseph Thomas et Louis Thomas, vraisemblablement les fils de Joseph Thomas Saint-Aubin, décédés à l'Isle-Verte en 1821. Le groupe malécite, composé de 98 personnes (25 familles), souhaite s'établir derrière la seigneurie de l'Isle-Verte sur des terres appartenant à la Couronne. En mai 1827, Lord Dalhousie se déclare en faveur d'un octroi de terres pour y fonder un établissement indien au Bas-Saint-Laurent. Un terrain de 3 000 acres y sera arpenté dès l'automne suivant²³.

En mai 1828, le curé Pierre Béland, de l'Isle-Verte, reçoit des instructions afin de distribuer des grains

« aux sauvages amalecites qui doivent s'établir sur les terres de la Couronne ». Il rencontre alors le chef malécite Louis Thomas qui lui fournit les noms de dix-sept chefs de familles qui ont l'intention d'y effectuer des semences²⁴. En juin 1828, le curé Béland dresse la liste des « sauvages amalecites de l'Isle-Verte » qui ont reçu des grains pour effectuer leurs semences. Seulement douze chefs de familles y figurent, et la famille Thomas y est largement représentée avec sept familles, dont trois paraissent être des hommes célibataires²⁵. Ces familles malécites paraissent être les mêmes familles qui fréquentent la région de Charlevoix au début des années 1820.

Des familles Malécites de passage dans Charlevoix dans les années 1840

Établies dans le canton de Viger au Bas-Saint-Laurent, des familles malécites viennent occasionnellement dans la région de Charlevoix au cours des années 1840. Les registres d'état civil demeurent peu loquaces pendant cette période car on ne précise pas nécessairement la nation d'appartenance des individus d'origine sauvage. Et, dans certains cas, les prêtres fournissent des déclarations contradictoires, associant par exemple les Malécites à des Abénaquis. Les registres de la paroisse de La Malbaie témoignent de certains passages qui laissent croire que certains Malécites y ont vécu de façon temporaire.

Par exemple, le 16 septembre 1844 à La Malbaie, le curé Bourret enregistre le mariage de Paul Joseph, sauvage abénaquis (?), avec Élisabeth Terrien, fille mineure de Gervais Terrien et de Marie Gagné, de la pointe aux Bouleaux. Les témoins du mariage sont Benjamin Brassard et Ignace Picard, beau-frère de Paul Joseph, un huron de Lorette ayant épousé une femme malécite. Ce mariage semble plutôt exceptionnel chez les Malécites car il implique un Indien à une jeune femme canadienne. Paul Joseph l'aurait sûrement fréquenté quelques mois avant d'y demander sa main. Doit-on supposer que Paul Joseph travaille dans le secteur de Tadoussac comme journalier forestier et non pas comme chasseur ? Le premier enfant du couple est baptisé à Tadoussac le 26 juillet 1846 mais le couple déménage à l'Isle-Verte au cours des années suivantes où ils sont d'ailleurs recensés en 1852.

22. Vincent O. Erickson, « SAINT-AUBIN, JOSEPH-THOMAS », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 6, Université Laval/University of Toronto, 2003-, consulté le 1^{er} mai 2019. http://biographi.ca/fr/bio/saint_aubin_joseph_thomas_6F.html.

23. Laurence Johnson, « À l'origine de la réserve Viger, une requête malécite de 1826 », *Recherches amérindiennes au Québec*, 26, 2 (Automne 1996): 77-81.

24. Lettre de Pierre Béland, curé de l'Isle-Verte, à Louis Juchereau Duchesnay, surintendant des affaires indiennes de Québec, 11 mai 1828 (BAC, RG8, vol. 267, p. 218-220, bobine C-2855).

25. Lettre de Pierre Bertrand (sic), curé de l'Isle-Verte, intégrée à une lettre de Louis Juchereau Duchesnay, au Général Darling, surintendant en chef des affaires indiennes, 19 août 1828 (BAC, RG8, vol. 267, p. 261-264, bobine C-2855).

Le 16 septembre 1844, le curé Bourret, de La Malbaie, enregistre un autre mariage autochtone, soit celui de Guillaume Nicolas et de Marie Jeanne Launière, tous deux sauvages abénaquis (?). Les témoins au mariage sont Benjamin Brassard et Ignace Picard. Les sources d'archives consultées permettent de croire qu'il ne s'agit pas d'indiens abénaquis mais bien de Malécites. Les deux premiers enfants du couple sont nés dans la région de Charlevoix, Marie est baptisée à la Malbaie le 24 novembre 1845 et Adélaïde aux Escoumins le 2 mai 1847. Au recensement de 1861, la famille Nicolas réside sur la réserve malécite de Viger au Bas-Saint-Laurent.

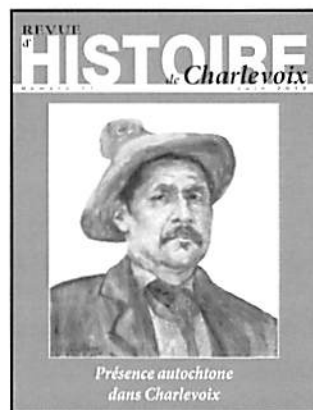
Le 2 mai 1848, le curé Beaudry, de La Malbaie, enregistre le mariage de Paul Joseph, journalier, et de Geneviève Gaudreau, fille majeure. Aucune information n'apparaît dans l'acte sur les parents des futurs époux. En octobre 1848, le jeune couple enregistre une naissance à la Malbaie. Le père de l'enfant s'appelle désormais Jean-Baptiste Paul, sauvage journalier, et la mère Geneviève Dallaire. Et le 8 janvier 1850, toujours à la Malbaie, Paul Joseph, sauvage journalier et Geneviève Dallaire, son épouse, y enregistre une autre naissance. Au recensement de janvier 1852 de la paroisse de Sainte-Agnès, Jean Paul y est recensé à titre de cultivateur avec son épouse Geneviève Gaudreau et ses deux enfants. En cette occasion, Jean Paul précise qu'il est natif de la rivière Saint-Jean. Cette déclaration nous permet de supposer qu'il s'agit bien d'un indien d'origine malécite. En juillet 1855, Jean-Baptiste Paul réside toujours dans la paroisse de Sainte-Agnès. Cependant, en décembre 1855, il est inscrit comme résidant de la paroisse de Laterrière au Saguenay. Au recensement de 1861, il réside d'ailleurs dans le township de Laterrière, comté de Chicoutimi. Et, en 1881, ils habitent désormais dans la paroisse de Saint-Prime au lac Saint-Jean. Cette famille d'ascendance mixte n'aurait donc vécu que de 1848 à 1855 dans le comté de Charlevoix.

La famille Aubin (Thomas) s'implante à Pointe-au-Pic vers 1869

En 1869, la réserve malécite de Viger est rétrocédée aux autorités gouvernementales pour permettre l'installation de colons canadiens. Le curé Marceau, de l'Îsle-Verte, dresse alors une liste des noms des « Sauvages Malécites » qui ont droit à la distribution annuelle du produit de la vente de la réserve de Viger. L'abbé Marceau décrit alors chaque famille malécite et il précise leur endroit de résidence. L'une de ces familles, celle de François Thomas et d'Ursule André, son épouse, et de leurs deux enfants, Louis et Nicolas, résident alors dans la paroisse de La Malbaie²⁶.

26. Lettre de Lazare Marceau, curé de l'Îsle-Verte et missionnaire des sau-

François-Joseph Saint-Aubin (Thomas), baptisé le 30 juillet 1807 à Saint-Basile-de-Madawaska au Nouveau-Brunswick, se marie à l'Îsle-Verte le 9 janvier 1832 avec Ursule Xavier (André). Trois enfants du couple ont laissé des descendants : Jean-François Thomas avec Catherine Launière, mariage le 12 janvier 1858 à l'Îsle-Verte, Louis Aubin avec Adée Gagné, mariage le 30 août 1870 à La Malbaie et Nicolas Aubin avec Marie Desroches, mariage le 18 septembre 1872 à La Malbaie. Les Malécites Louis et Nicolas Aubin se sont donc mariés à La Malbaie avec de jeunes femmes canadiennes de la région. La famille Aubin fréquente la région de La Malbaie bien qu'ils habitent la paroisse de Charlesbourg lors du recensement de 1871. François Aubin et Nicolas Aubin, son fils, y sont qualifiés de chasseurs sauvages. La famille Aubin fait sûrement partie de ces familles indiennes qui se rassemblent à la Pointe-au-Pic pour y vendre de l'artisanat autochtone.



Le numéro 71.

Après son mariage (1872), Nicolas Aubin s'installe de façon définitive dans le secteur de Pointe-au-Pic. Il devient rapidement un guide de chasse particulièrement apprécié des villégiateurs de la Pointe-au-Pic.

Il a sans doute continué à pratiquer des activités de chasse, de pêche et de piégeage bien qu'il ait ajouté d'autres activités professionnelles comme celle de menuisier-charpentier. Nicolas Aubin et Marie Desroches, son épouse, ont donné naissance à neuf enfants entre 1874 et 1895. Nicolas Aubin est décédé le 15 juin 1925 dans sa résidence du quai de Pointe-au-Pic à l'âge de 75 ans²⁷.

Conclusion

Les Malécites de Viger sont d'abord associés à la région du Bas-Saint-Laurent notamment dans le secteur de l'Îsle-Verte. Leur présence dans la région de Charlevoix semble sporadique car ils y viennent surtout au cours des années 1820 pour y pratiquer des activités de chasse, de pêche et de piégeage. Par la suite, nous n'avons que quelques mentions irrégulières de leurs passages dans la région. Un seul Malécite, Nicolas Aubin, semble s'y installer à demeure avec son épouse canadienne entre 1872 et 1925.

vages malécites de Viger, 26 octobre 1869 (BAC, RG10, vol. 309, p. 208634, bobine C-12681).

27. Christian Harvey, « Nicolas Aubin, un Malécite à Pointe-au-Pic (1849-1925) » *Revue d'histoire de Charlevoix*, 71 (Mai 2012): 16-18.

LORSQUE L'IMPRESSION GUIDE LE GESTE SOUVENIRS ET VISION DU NORD DANS LES DESSINS DE RENÉ RICHARD

PAR LAURENCE PERRON

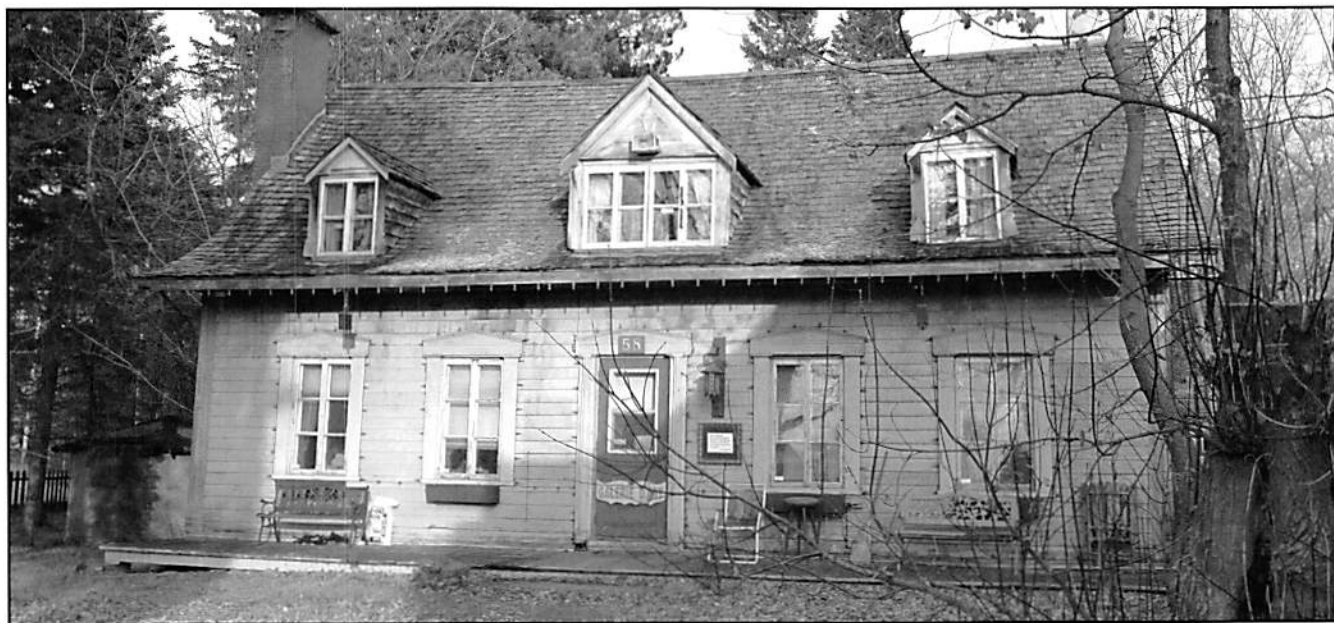


Photo: Pierre Rochette

Maison René-Richard à Baie-Saint-Paul

Originaire de la Suisse, l'artiste et grand nomade René Richard n'a jamais cessé de fasciner le public québécois. Que ce soit par l'entremise de ses œuvres, de son discours ou par ses écrits, un engouement s'est créé autour de cet homme au parcours légendaire. En 1940, ce dernier prit pied au 58, rue Saint-Jean-Baptiste en plein cœur de Baie-Saint-Paul. De son studio, l'ancien trappeur devenu artiste esquisse ses souvenirs et ses expériences vécues dans le nord-ouest du Canada. Cette première décennie passée au domaine Cimon s'avère déterminante dans le processus créatif de l'artiste. Durant cette période, au gré d'études aux crayons de couleur sur papier, Richard élabore son langage pictural, ses sujets de prédilection, et bien entendu, le style véhément emblématique de l'ensemble de son œuvre.

Qu'en est-il des œuvres sur papier ?

En 2007, la doctorante Jo-Anne Bouchard s'est consacrée à l'étude du mythe entourant la carrière du peintre¹. Cette recherche nous semble essentielle pour saisir le contexte de création artistique ainsi que pour dénouer plusieurs données biographiques concernant la découverte de la vocation artistique de Richard. Aussi, les recherches de Bouchard ont démontré qu'au

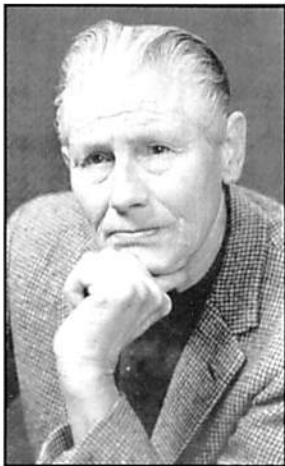
fil du temps, une certaine aura s'est formée autour de l'ancien trappeur. Loin de lui déplaire, le peintre aurait lui-même contribué à nourrir sa propre légende en remaniant certaines étapes de son parcours, notamment lors de l'écriture de ses mémoires dans les années 1960. Bien que la thèse de Bouchard contribue à enrichir de manière significative l'étude de la biographie de l'artiste par le recensement de correspondances inédites et de témoignages de proches, elle fait naître en nous plusieurs questions. Si la trajectoire inhabituelle de l'homme captive l'intelligentsia universitaire tout comme la communauté culturelle québécoise, les recherches sur la production artistique de René Richard, notamment en ce qui concerne les dessins, sont quasi inexistantes. De ce constat émergent de nombreux questionnements : qu'en est-il des œuvres en elles-mêmes ? Qu'évoquent-elles, par-delà les souvenirs de Richard ? Quels discours y sont véhiculés et que révèlent-ils sur la position de l'artiste au sein de la communauté artistique de son époque ? Certaines pistes sont susceptibles d'éveiller de nouvelles réflexions sur les manières dont Richard réussit à transmettre une vision du territoire qui se veut intériorisée, personnelle et en marge de la représentation paysagère québécoise de son temps. Comme la décennie 1940 représente une période phare de sa carrière ainsi que l'amorce de son travail sur le Grand Nord, il convient de s'intéresser plus particulièrement à cette dernière.

1. Jo-Anne Bouchard (2007). *René Richard et son œuvre : au confluent du pays mythique et de la tradition*, thèse de doctorat de Lettres et Art, Université Laval, Québec.

L'HOMME ET SON PARCOURS

Enracinement au Domaine Cimon

Suite à une rencontre des plus inattendue avec Clarence Alphonse Gagnon (1881-1942) lors d'un séjour à Paris, René Richard entretient avec ce dernier une importante correspondance. Les deux hommes échangent fréquemment au sujet de leur intérêt pour les arts et le paysage canadien. Alors qu'une grande complicité s'installe entre eux, Gagnon suggère à Richard de se rendre à Baie-Saint-Paul, plus précisément au Domaine Cimon, afin de se consacrer à son art. Ce séjour qui, au départ, ne devait durer que quelques semaines s'est avéré plus long que prévu. Richard y rencontre et épouse Blanche, la fille du couple Cimon en 1942 et ipso facto, le couple s'y établit de manière définitive. Au cours d'un entretien avec le cinéaste Pierre Perrault, Richard confie son attachement au paysage charlevoisien : « Je [ne] crois pas avoir choisi un mauvais endroit lorsque je suis venu à la Baie-Saint-Paul, parce que réellement je trouve que c'est un pays merveilleux ». Il poursuit : « il me faut des horizons vastes, il me faut des chaînes de montagnes, il me faut des rochers, il me faut des rivières, des rivières qui me rappellent mes canotages dans le Nord [...] »².



Coll. privée

René Richard
(1895-1982)

Retour historique sur la carrière de René Richard

Dans les années 1950, après avoir passé près de dix ans au Domaine Cimon, Richard entreprend une période phare de sa carrière artistique : la création de la série « les scènes du Nord ». Dès lors, la réputation de Richard n'est plus à faire. L'artiste participe à plusieurs expositions aux quatre coins du Québec. Les galeries et les musées présentent les grands tableaux peints à l'huile avec le coup de pinceau agité et les couleurs ardentes de Richard. Pour interpréter et situer les œuvres, les critiques d'art brossent le portrait d'un homme plus

2. René Richard cité dans Pierre Perrault (1958). « René Richard », *Cahiers radiophoniques*, vol.1, n°1, p.73-74.

grand que nature au parcours légendaire de trappeur et d'aventurier ayant passé près de vingt-cinq années dans les régions septentrionales canadiennes. Tant par ses œuvres que par ses apparitions à la télévision ou aux émissions radiophoniques, Richard intrigue et captive par le caractère inhabituel de son témoignage pour l'époque. Aux yeux du public, l'homme semble figurer parmi les derniers acteurs d'une longue tradition de trappeurs au Québec.

L'ARTISTE ET SON ŒUVRE

Les esquisses du Grand Nord

C'est à partir de son studio à Baie-Saint-Paul ou directement en nature que Richard crée la grande majorité de ses dessins. Au départ, ses derniers n'étaient destinés ni à la vente ni même à l'exposition. À la fin des années 1930 et au début des années 1940, René Richard produit principalement du dessin d'expérimentation. Ces esquisses lui permettent d'élaborer son esthétique, de mettre à l'épreuve ses qualités de dessinateur-coloriste, et ce, à peu de frais avant de s'attaquer à des formats plus importants comme ceux de la série des scènes du Nord. Pourtant, ces œuvres représentent bien plus que de « simples documents de travail » pour reprendre les dires de René Richard, ils figurent parmi les premiers témoignages visuels de son expérience dans le Grand Nord. C'est avec les encouragements et le soutien du peintre et membre du Groupe des sept Franz Johnston que ceux-ci commencèrent à circuler; l'a rappelé le critique d'art Guy Viau³. Johnston a donc rapidement cerné le caractère inédit et les qualités de dessinateur de Richard.

Prémises d'un imaginaire nordique façonné au fil du temps, les œuvres sur papier de René Richard ne cherchent pas à représenter un lieu ou une région en particulier. Considérant que l'artiste n'a pas l'habitude de titrer ses œuvres, tout porte à croire que l'importance accordée au lieu spécifique se veut secondaire. De surcroît, ses paysages ne comportent que très rarement des repères géographiques ou des indices visuels situant les scènes. Dans l'œuvre *Prêt pour le départ* (fig.2), Richard ne tente pas d'attirer l'attention du regardeur sur le lieu présenté, mais plutôt sur l'environnement général et l'activité qui s'y déroule. L'atmosphère qui émane de la scène évoque une réalité nordique créée à partir de souvenirs et d'impressions sensibles⁴. Le coup de crayon fébrile et les tonali-

3. Guy Viau, 1967. « Avant-propos », *Œuvres inédites : René Richard*, catalogue d'exposition Musée du Québec, du 5 avril au 1^{er} mai 1967, Ministère des affaires culturelles au Québec, s.p.

4. La nordicité, tout comme le lieu du Nord, suggère des frontières floues et imprécises, qui relèvent davantage du fantasme que d'un espace géographique donné, comme l'a fait remarquer le professeur Daniel Char-



Figure 1. *Étude*, 1942, crayon de couleur sur papier kraft, 40 x 44,5 cm (Coll. privée)

tés froides contribuent alors à former un imaginaire traduisant une vision personnelle du Nord. Pour ses premiers dessins en région septentrionale, Richard a l'habitude de travailler avec ce qu'il a sous la main ; soit du fusain et du papier d'emballage de pain. Au cours de la période charlevoisienne, l'artiste n'a plus recours à ce support étant donné son aisance financière. Toutefois, il utilise le papier brun de type kraft en souvenir de sa vie passée ainsi que pour évoquer le manque de ressources qui a marqué les débuts de son aventure artistique.

L'esprit de la nature

Le Nord occupe l'esprit de Richard sans relâche et ce, jusqu'à en faire la catharsis à travers ses œuvres. Complètement à l'écart des préoccupations artistiques de l'époque, Richard poursuit alors un cheminement indépendant et autonome. Discret sur sa position au sein des querelles académiques, le peintre se consacre à la représentation de son existence dans le Nord et à sa propre expérience avec la nature. Comme le confirment ses mémoires inédits, il mentionne, à plusieurs reprises, le caractère animiste de la forêt : « Oui, la forêt qui m'entourait voulait dire tout cela. Un langage sortait des bois qui me répétait à sa façon ; "viens, on t'attend"⁵ ». Aussi, dans ses écrits, Richard emploie un

lexique qui confère à ses outils et alliés du quotidien une certaine sensibilité : « Mon petit canot m'attendait là, au lac et j'étais fort heureux de le retrouver car nous étions de grands amis, de même que mon chien Rex [...] j'ai donc repris mes randonnées de canotage autour du lac pour me venger de tous les jours où j'avais manqué [à] mes deux fidèles compagnons »⁶. Considérant la récurrence de ce type de discours, il est possible de faire le pont entre les écrits et les œuvres afin d'en dégager la symbolique : « il y a des choses que j'aimerais peindre avec des mots, mais je sais que je ne pourrai jamais le faire ! [...] la nature a son langage et sait tout nous dire si nous avons l'intelligence de la comprendre »⁷.

En ce qui concerne le dessin *Étude* (fig.1), bien qu'un personnage soit représenté près d'un campement, ce sont la nature, les animaux ainsi que l'atmosphère qui animent la scène. Le trappeur occupe un rôle secondaire et force est de constater que Richard se consacre davantage au traitement visuel de la forêt et des chiens. Ici, la position des chiens, leur regard et leur fourrure retiennent l'attention et laissent transparaître la véritable admiration de l'ancien trappeur entretenue à l'égard de ces bêtes dont l'apport est inestimable en territoire nordique.

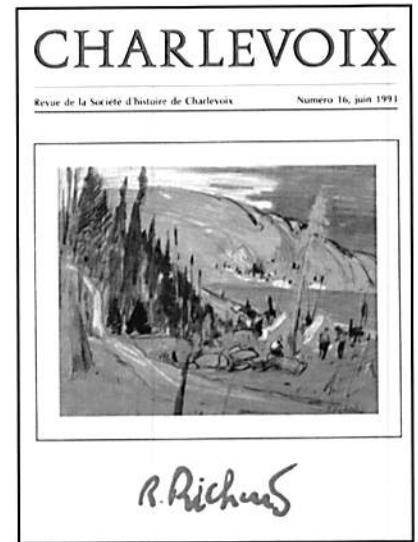
5. Voir Daniel Chartier, 2003. « Au Nord et au large. Représentations du Nord et formes narratives », dans *Problématiques de l'imaginaire du Nord en littérature, cinéma et arts visuels*, sous la dir. de Joë Bouchard, Daniel Chartier et Amélie Nadeau, Université du Québec à Montréal, Département d'études littéraires, collection Figura, p.10-11.

6. René Richard, s.d. *René Richard - Mémoires*, Fonds René-Richard, Centre

d'archives régionales de Charlevoix, Baie-Saint-Paul p. 6.

7. *Op. Cit.* p. 279.

7. *Op. Cit.* p. 140-141.



Le numéro 16 était consacré en totalité à René Richard.

Figure 2. *Prêt pour le départ*, 1938, crayon de couleur sur papier kraft, 21 x 26,5 cm (Coll. privée).

Nomadisme

Selon les études du professeur de littérature Daniel Chartier, dans le contexte canadien-français, les représentations culturelles du Nord se sont matérialisées notamment dans l'opposition entre la figure du sédentaire et du nomade dans les arts tout comme dans la littérature⁸. Dans le roman canadien-français de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle, la figure du nomade se présente davantage comme un désir inavoué plutôt qu'un modèle à suivre. À titre d'exemple, dans le roman *Maria Chapdelaine* (1913), le coureur de bois François Paradis incarne cette figure de tentation pour la liberté que procure la vie des bois. Toutefois, le déchirant dilemme amoureux de la protagoniste et la destinée tragique de Paradis dissuadent le lecteur de poursuivre un tel mode de vie. Tout au contraire, la figure magnifiée de l'aventurier dans les œuvres *Étude* (fig.1) et *Prêt pour le départ* (fig.2) suggère cet attrait pour la liberté, la découverte des grands espaces et le caractère imprévisible du mode de vie nomade. Si ce dernier fut longtemps qu'un idéal fantasmé notamment dans la littérature, le modèle proposé par Richard est plutôt célébré.

Dans la composition *Prêt pour le départ* (fig. 2), tout comme dans *Étude* (fig. 1), le mouvement et l'action dominent les scènes où le climat semble dicter les

8. Daniel Chartier, 2003. « Au Nord et au large. Représentations du Nord et formes narratives », dans *Problématiques de l'imaginaire du Nord en littérature, cinéma et arts visuels*, sous la dir. de Joë Bouchard, Daniel Chartier et Amélie Nadeau, Université du Québec à Montréal, Département d'études littéraires, collection Figura, p. 14.

actions des individus. Le trait de crayon agité de Richard traduit non seulement son désir de découvertes, d'aventures, mais également il trahit le tempérament prompt et instinctif de l'homme. Les dessins baignent dans une atmosphère où la nature et l'individu se rencontrent et se complètent, jusqu'à se fondre l'un avec l'autre sous le trait de crayon continu de l'artiste.

Sur le plan de la composition paysagère, les arbres aux branches aciculaires et dénudées ainsi que les teintes froides suggèrent la rigueur des conditions climatiques qui ont marqué l'expérience de l'artiste. À cela, pour le dessin *Étude* (fig.1), les rafales et la température glaciale sont également mises en évidence par la fourrure hérissée des chiens ainsi que leurs regards intenses qui semblent refléter un caractère forgé par l'inclémence.

Les dessins de René Richard reflètent un imaginaire nordique à la fois authentique et fantasmé, souvent créés depuis son atelier en puisant dans les expériences marquantes de son passé. À sa façon, l'artiste contribue à l'alimentation de l'imaginaire du Nord par l'utilisation d'un régime visuel doté d'une forte connotation symbolique. La démarche de Richard se distingue ainsi des tendances artistiques québécoises de l'époque en se fondant sur une quête résolument personnelle et la nostalgie d'un parcours de vie marginal. Par la création de ses dessins, Richard couche sur papier des fragments imagés d'univers associés à la liberté, au voyage dans le Nord et à la nordicité, soit des thématiques bien ancrées dans l'imaginaire collectif québécois.

NOTE DE RECHERCHE

LE SECTEUR DE LA ROUTE DE SABLE À LA MALBAIE APPROCHE D'UN MILIEU SOCIAL ET CULTUREL DIFFÉRENT

PAR SERGE GAUTHIER

Le secteur dit de la « Route de Sable ¹ » se situe à l'intérieur du territoire municipal de Ville La Malbaie, une municipalité de services comprenant 4 000 habitants en 1991² qui fait partie de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est au Québec. Il comprend la section de la rivière et du Chemin Mailloux. Au moment de la recherche, un peu moins de 500 personnes résidaient dans cette partie de La Malbaie.



Coll. SHC

Chien attelé dans le secteur de la Route de Sable.

Afin de bien comprendre l'origine du secteur de la Route de Sable, il faut remonter au régime français. Le secteur se retrouve alors dans le rang dit de Rivière-Mailloux ouvert au peuplement après la Conquête anglaise de 1759, soit en 1768. À cette époque, ce n'est que le site de Rivière-Mailloux qui est habité. Il s'agit d'une bande de terre étroite accolée à la montagne, d'où son nom populaire de l'Accul.

Les sources manuscrites laissent croire que les premiers habitants de la partie « chemin Mailloux » situé

1. Ce texte est un extrait du mémoire suivant : Serge Gauthier. *Étude ethno-historique d'un isolat de pauvreté de la région de Charlevoix et ses implications sur la pratique pastorale de l'Église locale*. Mémoire en théologie, Université Laval, 1991. 153 pages. C'est aussi une nouvelle version de l'article suivant : « Approche pastorale d'un milieu de culture de pauvreté : le cas de la Route de Sable dans Charlevoix », *Sciences pastorales*, 14 (1995) : 173-184.

2. Depuis 1999, à la suite de fusions municipales, La Malbaie a plus que doublé sa population qui s'élève désormais autour de 9 000 habitants.

sur le plateau montagneux au-dessus du lieu-dit l'Accul s'y installent après 1800. C'est à cette date que des membres des familles Bilodeau, Imbeault, Godin notamment ouvrent les premiers lieux d'habitation de ce secteur.

Clairement, ces familles ne peuvent compter obtenir de bonnes conditions de vie dans ce lieu. Ces gens savent que le potentiel agricole y est douteux, car les terres y sont sablonneuses, d'où l'origine du nom « Route de Sable ». L'irrigation du territoire est donc problématique et une insuffisance d'eau s'y fait sentir. Ainsi, les habitants de la Route de Sable doivent atteler des chiens à des charrettes afin que ceux-ci transportent l'eau. Ce fait influence d'ailleurs l'aspect menaçant qui est accolé bientôt à la Route de Sable, puisque la présence de chiens à la porte de chaque maison n'a rien de prime abord pour attirer les visiteurs, même s'il s'agit d'une raison pratique fort justifiable.

Géographiquement, la Route de Sable constitue très vite un isolat de pauvreté à l'intérieur de La Malbaie. Ce territoire qui n'est jamais identifié sur aucune carte, se présente cependant comme un espace quasi villageois qui se distingue nettement. Rapidement, la mentalité des gens de la Route de Sable se démarquent de celle des autres habitants de La Malbaie. Cette population qui réside sur des terres peu rentables, semble peu intéressée à pratiquer l'agriculture. Elle tire plutôt sa subsistance de la chasse, de la pêche, de l'exploitation forestière. Elle se façonne un mode de vie plus libre, et le fait d'être pauvre économiquement est compensé par l'émergence d'une unité sociale qui devient une caractéristique spécifique de la Route de Sable. Dès lors, la bonne société de La Malbaie développe une attitude soupçonneuse face à ce groupe social jugé marginal et marqué du sceau de l'opprobre de la part de l'élite locale.

De façon notable, la Route de Sable s'impose comme un milieu social qui se forme comme une sorte de sous-prolétariat. Il s'agit d'une main d'œuvre libre, disponible pour les tâches moins rémunératrices, plus ingrates, souvent effectuées dans une certaine clandestinité. La Route de Sable constitue donc un véritable isolat social dont la population est victime de rejet par le reste des résidents de La Malbaie.

Cet héritage d'une réelle misère sociale porte à penser que la mentalité des gens de la Route de Sable s'impose comme une « culture de pauvreté ». Ce concept particulier peut aider à saisir quelques données relatives au contexte social de ce milieu. Notre prochaine étape consiste donc à vérifier un peu mieux à partir d'une enquête menée auprès de cette population.

L'enquête ethnologique

Nous avons mené une enquête ethnologique de terrain au sujet de la Route de Sable provenant de sources orales recueillis auprès d'informateurs. Ceux-ci ont été soumis à un questionnaire ouvert de type non directif.

Le choix des informateurs s'est effectué de façon spontanée selon l'évolution progressive de l'enquête. Il comprend un échantillonnage de 16 personnes qui habitent la Route de Sable dans neuf cas et les environs dans sept autres cas. Cette décision de diviser en deux parties presque égales les informateurs de la Route de Sable et des environs avait pour objectif d'équilibrer les points de vue et de produire une image plus conforme à la réalité.

Nous ne résidions pas dans la Route de Sable lors des enquêtes qui se sont déroulées de 1985 à 1990. Plusieurs difficultés nous attendaient. Nombre d'informateurs ont hésité à être enregistrés sur une bande magnétique. Leur désir a toujours été respecté. Leur témoignage fut alors noté sur des fiches. De même, le nom de ces informateurs demeure confidentiel. Une grande réticence existait au sein de la population de la Route de Sable face à cette recherche, et, la forte cohérence sociale du milieu ne nous a pas facilité la tâche.

Globalement, ces contraintes ne devaient pas nuire de façon majeure à ce projet d'enquête. Elles lui étaient en quelque sorte inhérentes dans la mesure où l'approche de la réalité des personnes pauvres n'est pas un sujet facile à aborder.

Il faut convenir que cette enquête reste préliminaire. À l'intérieur d'un projet plus strictement ethnologique, il aurait fallu approfondir encore davantage l'analyse de la mentalité spécifique des gens de la Route de Sable. Mais, à ce jour, aucune autre recherche n'a suivi cette première démarche³, et, en ce sens, elle demeure toujours originale et encore signifiante.

Une culture de pauvreté?

Nos informations de source orale ont été manuscrites. Puis, dans une première étape, nous avons confronté nos données à une série de 33 critères relatifs à la mentalité dite de culture de pauvreté telle que définie par l'anthropologue américain Oscar Lewis (1962).

Ce chercheur a été le créateur de ce concept. Il a publié des ouvrages scientifiques importants qui relatent le contenu de ses enquêtes qui se présentent comme des histoires de vie de personnes provenant de milieux sociaux très démunis sur le plan économique.

Des chercheurs québécois ont étudié les critères de Lewis en vue de les confronter au milieu québécois (Doré; Le Tellier). Leurs résultats confirment l'existence de cette culture de pauvreté tant dans les milieux urbains que ruraux du Québec.

Ainsi, il ne semble pas étonnant que les critères de Lewis trouvent un écho certain au sein de la population de la Route de Sable. C'est ainsi que notre analyse porte sur les quatre grands thèmes de base de la culture de pauvreté selon Lewis (1962).

1. Relation avec la société globale Les critères suivants s'appliquent clairement :

La population de la Route de Sable est traditionnellement frappée par le chômage et le sous-emploi.

Les bas salaires constituent le lot coutumier de ses gens.

Il ressort clairement que la majorité des habitants de la Route de Sable possède très peu d'économies.

Leur niveau d'éducation est très faible et l'apprentissage scolaire est peu valorisé dans le secteur.

La chose politique touche peu cette population qui en conséquence ne s'y implique que marginalement.

Une très grande méfiance face à la police et au gouvernement existe nettement dans la Route de Sable.

Les critères suivants ne s'appliquent pas :

La population de la Route de Sable est généralement propriétaire d'une maison mais souvent très modeste cependant.

3. De fait, aucun autre chercheur n'a d'ailleurs retenu ce terrain depuis.

Depuis l'amélioration des services sociaux au Québec, les gens de la Route de sable fréquentent assidûment les hôpitaux et les cliniques.

Les critères suivants semblent inopérants ou n'ont pas pu être suffisamment documentés :

Il n'existe aucune statistique sur le taux de mortalité spécifique de la Route de Sable. Il est possible de présumer qu'il est plus élevé que celui des autres habitants de La Malbaie cependant.

La vie culturelle est peu présente à La Malbaie et les gens de la Route de Sable ne participent pas plus que les autres à des spectacles culturels ou à des activités sociales structurées⁴.

La critique des gens de la Route de Sable face aux classes dominantes existe, mais elle ne semble pas assez affirmée pour qu'elle ressorte très fortement.

Le cynisme face aux solutions de l'Église catholique ressemble clairement à de l'indifférence.

2. Communauté locale

Les critères suivants s'appliquent clairement :

Les maisons de la Route de Sable ont longtemps été peu ou pas divisées en pièces distinctes, et une certaine promiscuité existait donc tant dans les habitations domestiques que dans l'espace villageois plutôt restreint. Le sens communautaire des gens de la Route de Sable est très fort. Ils s'identifient nettement à des lieux d'appartenance et ils se protègent entre eux.

L'organisation interne de cette population paraît presque inexistante.

Les critères suivants ne s'appliquent pas :

Les gens de la Route de Sable constituent une population stable mais peu ouverte aux étrangers.

Elle n'est aucunement le lieu d'intégration de croyances et de coutumes de gens de diverses origines.

3. Famille

Les critères suivants s'appliquent clairement :

Les maisons de la Route de Sable furent autrefois généralement surpeuplées. L'initiation sexuelle paraissait y

être un plus précoce qu'ailleurs.

La solidarité familiale demeure en théorie une valeur importante pour cette population, ce qui n'empêche pas dans les faits qu'elle existe assez peu.

L'absence d'enfance est signalée comme un fait habituel pour les jeunes de la Route de Sable qui deviennent rapidement des hommes adultes et sans vivre une longue enfance.

La mère possède une présence régulatrice et elle doit parfois s'imposer comme le pivot principal sur lequel repose l'équilibre familial.

Le critère suivant n'a pas été suffisamment documenté :

Certaines indications tendent à laisser croire que les unions libres étaient plus fréquentes dans la Route de Sable qu'au village de La Malbaie autrefois. Cependant, le mariage chrétien demeure une valeur respectée au sein de cette population.

4. Individus

Les critères suivants s'appliquent clairement :

Une nette résignation existe chez les gens de la Route de Sable. Ils paraissent aujourd'hui avoir abandonné l'espoir de sortir de leur marginalité.

Les préoccupations des gens de la Route de Sable sont essentiellement locales et limitées à leur milieu immédiat.

La mentalité traditionnelle de la Route de Sable laisse ressortir la croyance en la supériorité de l'homme sur la femme.

Le tempérament de la population de la Route de Sable est plutôt spontané et querelleur. L'impulsivité existe et constitue une réponse évidente à un sentiment d'aliénation sociale.

L'expérience pratique est la principale forme d'apprentissage des gens de la Route de Sable.

L'univers des gens de la Route de Sable fait beaucoup de place au passé mais le présent demeure la principale source de préoccupation. L'avenir est de peu d'intérêt pour cette population.

La culture des gens de la Route de Sable est essentiellement orale.

4. Toutefois, l'offre culturelle s'est grandement développée à La Malbaie depuis notre enquête. Le critère pourrait être ainsi revu à la lumière de cette nouvelle réalité.

Les critères suivants n'ont pu être documentés suffisamment :

Faible structure de l'égo-identification sexuelle confuse.

Privation de la mère.

En effectuant un bilan de cette confrontation avec les critères d'Oscar Lewis, il ressort que sur 33 critères :

22 critères s'appliquent de façon claire.

4 critères ne s'appliquent pas.

7 critères sont inopérants ou difficiles à vérifier dans le cadre de la présente recherche.

Face à ces données, il est possible d'affirmer que l'essentiel des critères d'Oscar Lewis définissant une culture de pauvreté s'applique à la population de la Route de Sable. Ce regard global permet par ailleurs de percevoir jusqu'à quel point le milieu de la Route de Sable est culturellement distinct. Ainsi, il se confirme que l'inadaptation sociale de cette population face au reste de la population de La Malbaie possède des racines socioculturelles profondes. La pauvreté économique est un stigmate qui laisse des traces difficiles à effacer et la mentalité culturelle des gens de la Route de Sable mérite d'être étudiée avec encore plus d'attention.

Une mentalité différente

Cette enquête a révélé certains aspects spécifiques de la mentalité des gens de la Route de Sable. Nous en faisons maintenant ressortir trois aspects significatifs dans l'objectif d'une meilleure compréhension de ce milieu social méconnu.

a) Le social : du statut de travailleur saisonnier à celui d'assisté social

Nous savons que les premiers habitants se sont installés sur des terres peu propices à l'agriculture. Il n'est donc pas étonnant que plusieurs d'entre eux se soient progressivement désintéressés de cette activité peu profitable. C'est ainsi que pour gagner leur vie, les hommes de la Route de Sable devaient chasser et pêcher. Ils développèrent ainsi un mode de vie plus libre et sans trop d'habitude d'un travail régulier.

Les emplois saisonniers chez des estivants anglophones du Chemin des Falaises à La Malbaie n'occupèrent que quelques familles de la Route de Sable. Il s'agissait d'emplois de courte durée plutôt mal rémunérés. De même, le travail estival au prestigieux hôtel

le Manoir Richelieu n'était qu'un revenu d'appoint assez mince qui jusqu'à récemment ne permettait pas de s'assurer d'une véritable stabilité financière.

L'arrivée de l'aide sociale devait changer quelque peu cette situation économique difficile des gens de la Route de Sable. Cette population fut d'abord réticente à collaborer avec le gouvernement à ce sujet, mais elle s'aperçut bientôt des avantages financiers qu'elle pourrait en tirer. L'anecdote suivante présente bien l'esprit général de cette évolution de mentalité et démontre le côté rusé des gens de la Route de Sable.

« À La Malbaie, on raconte que lors des recensements gouvernementaux des années 1930 et 1940, la population de la Route de Sable était très réticente face à cet "examen" du gouvernement. Dans ces maisons où les enfants paraissaient nombreux, les gens n'en déclaraient souvent aucun. Quelques années plus tard, surtout à partir de la décennie 1960, le même recenseur passait dans le secteur après l'établissement des allocations familiales et d'autres mesures sociales et, lorsqu'il interrogeait les mêmes familles qui ne déclaraient aucun enfant auparavant, il s'apercevait que ces familles déclaraient alors avoir de nombreux enfants, souvent un par année à partir de la première année du mariage. »

Nos informateurs confirment aussi que l'apport de l'aide sociale a ainsi permis une amélioration des conditions de vie économique des gens de la Route de Sable. Plusieurs ont remarqué que l'allure des maisons du secteur, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, présente désormais un meilleur état depuis que l'aide sociale a commencé à être plus efficace et plus structurée.

Par ailleurs, l'argent provenant de l'État a nettement éloigné cette population de son mode de vie traditionnel. Ainsi, la chasse et la pêche – d'autant plus qu'une réglementation gouvernementale serrée a rendu la pratique de ces activités moins faciles – sont devenues aussi un loisir dans la Route de Sable comme ailleurs et elles ne comportent plus le caractère de survie si essentiel d'autrefois.

Ce changement a eu pour effet majeur que la mentalité des gens de la Route de Sable a changé grandement. Cette population a vu son statut de travailleurs libres remplacé par celui de personnes dont la subsistance provient essentiellement de l'aide sociale.

Malgré son aspect positif voire vital, cette assistance de l'État a produit une sorte de démobilité générale. Beaucoup de résidents de la Route de Sable ne croient plus en la possibilité d'obtenir éventuellement un emploi et ils préfèrent compter sur l'aide sociale.

En cela aussi, la mentalité autrefois si particulière de la Route de Sable devient plus proche de celle de milliers d'assistés sociaux qui existent dans le Québec d'aujourd'hui. La pauvreté économique paraît ainsi s'élargir grandement et personne ne peut trouver cela acceptable. Pourtant, en ce qui a trait aux gens de la Route de Sable, ce contexte économique déplorable semble les sortir un peu de la marginalité sociale qui s'agrandit désormais à des couches plus importantes de la population de la région. Si ce constat malheureux pouvait devenir une occasion de permettre aux gens de la Route de Sable de sortir un peu de la marginalité et peut-être de les unir davantage à la population en général, ce serait un pas intéressant à noter. Pour le moment, ce pas n'est aucunement franchi et il n'y a rien d'agréable à constater que la misère marginale des gens de la Route de Sable devient aujourd'hui le lot d'un plus grand nombre⁵.

b) L'aspect culturel : la persistance du rejet

S'il est un fait indéniable en ce qui concerne l'histoire de la communauté de la Route de Sable, c'est bien celui du rejet persistant dont elle fait l'objet auprès des autres habitants de La Malbaie et aussi de la région de Charlevoix-Est.

Elles sont nombreuses les remarques négatives accolées à cette population. Les plus importantes ont trait au fait qu'elle paraît vivre dans la promiscuité, dans un manque certain d'hygiène et que le contexte familial que l'on y retrouve est en conséquence plutôt troublé. Une informatrice décrit cette situation :

« La plupart avait une pièce commune. Il y en avait d'autres qui étaient séparées par des couvertures. Il n'y avait pas d'eau. Il n'y avait pas d'électricité. C'étaient tous des journaliers; ils n'avaient pas de terres, pas de bois...Ils allaient chercher le bois avec des chiens sur les limites de la seigneurie. »

Il faut aussi signaler que quelques familles de la Route de Sable devaient quêter pour assurer leur subsistance, ce qui n'était pas très valorisant au niveau social.

« Il y en avait qui quêtaient...Il y en avait plusieurs. Ils travaillaient, c'étaient des bûcherons. Ils allaient aux chantiers, mais il n'y en avait pas toujours dans ce temps-là. Leurs moyens de survie étaient limités tout de même. Quand je suis arrivé, il y avait aussi la Saint-Vincent-de-Paul qui aidait... »

5. En 1991, cette constatation serait peut être à revoir en 2019.

Cet esprit quémandeur est encore aujourd'hui accolé à beaucoup de résidents de la Route de Sable. De même, l'on entend parler de façon sporadique du recours à la violence présent chez les habitants du secteur. Selon le discours populaire, la Route de Sable serait un secteur hautement criminalisé. Cependant, ces rumeurs s'avèrent peu fondées dans le réel. En fait, outre des cas assez isolés, il n'est pas apparu si évident au cours de notre observation que cette mauvaise réputation était vraiment méritée.

Il est toutefois évident qu'un phénomène de rejet culturel persiste et n'est pas facile à atténuer. Malgré une amélioration du niveau de vie de la population de la Route de Sable consécutive à l'établissement de l'aide sociale, celle-ci demeure victime d'une réputation qui s'enracine dans un héritage de pauvreté déjà ancien. Cette réalité provoque une distance importante qui fait se maintenir les préjugés ancestraux. Notre recherche afin de mieux comprendre la mentalité culturelle des gens de la Route de Sable vise à briser un peu cette situation d'incompréhension. Mais, il faudra de grands efforts, sans doute, pour que l'ignorance et le manque de communication cessent vraiment de confiner cette population au rejet et à la honte.

c) Le religieux : une foi qui place la pénitence assu- mée avant l'espérance de la résurrection

À première vue, la pratique religieuse des gens de la Route de Sable ne paraît pas si distincte de celle des autres résidents de La Malbaie. Il s'agit d'une foi populaire souvent liée à des dévotions comme celles du Sacré-Cœur de Jésus ou celle de la bonne sainte Anne, la grand-mère du Christ, qui sont très fréquentes dans le milieu. On y retrouve aussi beaucoup de prières de demandes visant à une amélioration des conditions de vie économique. La totalité de la population de la Route de Sable professe la foi catholique et a été baptisée. Elle a fait aussi sa première communion et sa confirmation. Elle reçoit occasionnellement le sacrement de réconciliation (la confession).

La pratique religieuse des gens de la Route de Sable demeure cependant assez épisodique. Deux faits motivent cette attitude : l'éloignement géographique de la Route de Sable de l'église de La Malbaie et le fait que ce groupe social était trop pauvre, à l'époque, pour posséder (c'est-à-dire louer) un banc à l'église et devait ainsi demeurer debout durant l'office.

La première constatation n'est pas très spécifique, puisqu'elle fut le lot de bien des habitants des rangs isolés de Charlevoix dont la population, à cause des dif-

ficultés de déplacements, ne pouvaient pas aisément se rendre à l'église paroissiale surtout en hiver et lors des dégels printaniers. La seconde considération est liée au jugement social que subissent les gens de la Route de Sable. En effet, l'obligation de devoir entendre la messe debout prête aux remarques de l'assemblée quant au statut social précaire de ces gens. De fait, la population de la Route de Sable peut ainsi difficilement dissimuler ses vêtements pauvres et son allure miséreuse aux yeux des mieux-nantis de La Malbaie. Ce fait déjà ancien reste encore bien présent dans la mémoire des habitants de la Route de Sable et il motive toujours plusieurs d'entre eux à hésiter à se rendre à l'église pour pratiquer. Une informatrice décrit ici un peu plus précisément la pratique religieuse des gens de la Route de Sable :

« Ils n'allaient pas à l'église souvent, c'était presque impossible. Les hommes descendaient à pied pour faire leur retraite. Mais les femmes ne pouvaient pas y aller. Les gens n'étaient pas contre les prêtres, mais quand ils allaient à l'église leur place devait être en arrière car dans ce temps-là, il fallait payer les bancs.

Il y en avait qui possédait des statues. Tous ont fait leur petite et grande communion (communion solennelle). »

La population de la Route de Sable est toujours demeurée fort réticente face au curé de La Malbaie. Selon une informatrice : « ...ils n'ont jamais eu tellement de considération... (pour les gens de la Route de Sable) ». Cette façon de voir s'est maintenue jusqu'à nos jours et durant les années de notre observation, nous n'avons reçu que des remarques négatives en ce qui concerne le curé de La Malbaie.

Les gens de la Route de Sable ont cependant reçu les préparations aux divers sacrements de l'Église. Cet objectif ne manque toutefois pas de demander de grands efforts aux responsables de cette formation :

« Pour leur première communion, ils allaient à La Malbaie et les moyens de communication étaient rares. Quand je suis arrivée, il y avait seulement deux charretiers (voitures à chevaux). Ensuite, il y a eu les autos-neige et ça coûtait 10 cents le transport. Tout le monde n'était pas capable de le payer. Je me rappelle aussi d'avoir fait confirmer une petite fille que ses parents n'étaient pas capables d'habiller. J'avais confectionné la robe, le manteau et je lui avais procuré ce qu'il fallait... »

Notre observation a permis de dégager un aspect surprenant de la vie de foi des gens de la Route de Sable. En effet, il est reconnu que ces derniers pratiquent en

grand nombre lors de la célébration du Mercredi des Cendres et ce fait se maintient sans relâche jusqu'à nos jours.

En lui-même, le geste d'aller recevoir les cendres paraît très important pour cette population de la Route de Sable. Pour celle-ci, il ne semble pas comporter un sentiment d'abaissement gênant, mais prend plutôt la forme d'une illustration de ce que constitue leur vécu habituel. Cette population souvent humiliée reçoit les Cendres comme une sorte de pénitence assumée qui provient probablement de toute son histoire de pauvreté économique et de sa souffrance.

À la vérité, cette attitude dénote peut-être une façon particulière de recevoir le message du Christ. Il s'agit d'une sorte de théologie locale liée à ce milieu de pauvreté qui semble s'exprimer plus aisément dans une célébration qui témoigne de la condition difficile des humains, que dans celle, par exemple, de Pâques et de la résurrection, une fête religieuse moins populaire chez les gens de la Route de Sable qui s'y rendent peu. Cette façon d'agir démontre assurément que les réalités sociales d'un groupe peuvent influencer leur manière d'exprimer Dieu et aussi leur approche des célébrations liturgiques. Il serait certainement intéressant de creuser davantage ce phénomène et d'en tirer, pour les gens de la Route de Sable et sans doute d'ailleurs aussi, des pratiques culturelles qui soient plus proches des réalités concrètes de ces groupes sociaux.

En résumé, la population de la Route de Sable reste très religieuse. Sa manière d'approcher la foi témoigne de son héritage culturel et du contexte social d'où elle a émergé. Elle prend racine dans un esprit de pénitence assumé, plutôt dans celui d'une résurrection qui semble davantage être l'apanage des mieux-nantis. Cette façon d'exprimer leur foi n'a jamais été regardée avec attention par les pasteurs de La Malbaie, ce qui explique, du moins en partie, la marginalisation que subit cette population sur le plan pastoral et sa réticence à considérer l'institution ecclésiale comme étant proche de son vécu et de sa conception particulière de la foi.

À noter : la suite de cette recherche prendra place dans un prochain numéro de la *Revue d'histoire de Charlevoix* sous la forme de deux articles qui traiteront, dans un premier temps, de l'origine généalogique des gens de la Route de Sable et de leur niveau de métissage autochtone et, dans un second moment, de la criminalité présumée des habitants ce secteur en lien avec le braconnage découlant de la présence de villégiateurs à La Malbaie.

HERTEL LA ROQUE (1908-1970) : RÉDACTEUR DU CAHIER SPÉCIAL CHARLEVOIX 1967 DU JOURNAL LE CONFIDENT DE LA RIVE-NORD

PAR SERGE GAUTHIER

Charlevoix 1967. C'était l'année de l'amour, c'était l'année de l'Expo, comme le dira plus tard la chanson¹. C'était aussi l'année du Centenaire de la Confédération. Pour toutes ces bonnes raisons, Marcel Guay, éditeur du journal régional *Le Confident de la Rive-Nord* édité à La Malbaie, décide de publier un supplément spécial sur la région de Charlevoix pour bien marquer le coup. Il ne rédige pas les textes lui-même; il confie plutôt cette tâche à un nommé Hertel La Roque.

Il faut d'abord considérer qu'Hertel La Roque n'était pas un personnage sans importance. D'ailleurs, il est étonnant que ce dernier se retrouve responsable d'un cahier spécial du *Confident*, en 1967, dans la région alors encore un peu méconnue de Charlevoix et si loin de Montréal, de Westmount en particulier, où Hertel La Roque habitait. Faut-il se surprendre que l'auteur d'un livre sur Camillien Houde², un ancien maire de Montréal, ou surtout d'un brûlot que d'aucuns considèrent raciste ou anti-juif et dont le titre est *L'admirable juif maître chez-nous*³, se retrouve collaborateur du journal *Le Confident de La Malbaie*? C'est de cette improbable rencontre dont nous traiterons dans cet article et qui a quelque chose d'étonnant et de surprenant.

Droit au but

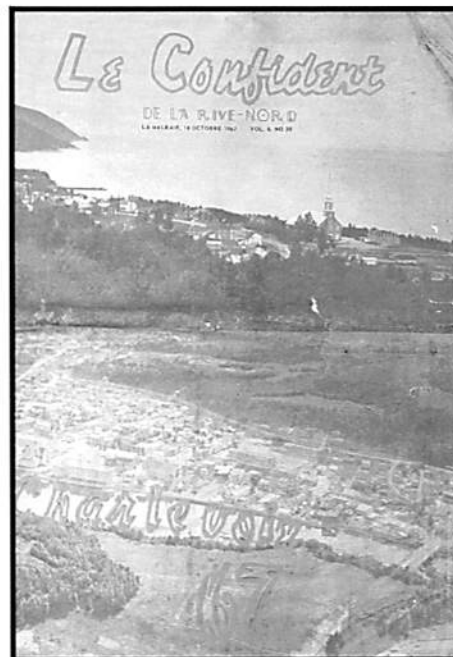
D'entrée de jeu, en page 3 du cahier, Hertel La Roque va droit au but. On y voit sa photo où il ressemble à une sorte de moine un peu zen et il pose clairement ses positions contre le socialisme, contre la Révolution tranquille du Québec qui bat alors son plein, contre un peu tout et il est étonnant que cette diatribe inaugure un cahier spécial se voulant une promotion des attributs commerciaux et économiques de la région de Charlevoix. Mais ça c'était bien du Hertel La Roque, comme nous le verrons.

Il précise bien qu'il réside dans Charlevoix depuis deux mois et que naturellement il y est qualifié « d'étranger », mais cela ne lui importe pas car il entend bien refléter la réalité de Charlevoix, mais en défendant ses idées et cela va de soi pour lui. Est-ce de la propagande? Oui sans doute. L'homme a fait de la politique.

1. « Le blues de la Métropole » de Beau Dommage sur le disque 33-tours datant de 1975 et intitulé « Où est passée la noce? ».

2. Camillien Houde. *Le p'tit gars de Ste-Marie*. Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1961. 157 p.

3. *L'admirable juif maître chez nous*. Montréal, s.é., 1964. 134 p.



Cahier spécial 1967 du *Confident*

Et beaucoup. Son adversaire, sa tête de turc, c'est l'homme politique René Levesque (1922-1987), futur Premier ministre du Québec de 1976 à 1985, alors ex-ministre libéral et député incarnant le changement des années 1960 en s'étant fait notamment le champion de la nationalisation de l'électricité. Les nationalisations, l'étatisation, le socialisme, Hertel La Roque n'aime pas. Il est de droite. Très à droite. D'une droite redoutable. Un peu extrême. Nous laisserons le lecteur se faire un avis sur cette question.

Mais, toujours en page 3 du cahier spécial, il y va d'une première attaque bien sentie au sujet de René Levesque :

« *Le premier steamer de brume qui s'est vendu au Québec l'a été par René Levesque quand il a décidé que pour Être maître chez Nous, il fallait nationaliser les Cies (Note : les compagnies) d'électricité. Pour avoir osé me présenter contre lui, j'ai fait pleurer ma vieille mère et je me suis fait dire de tous les bords et de tous les côtés que j'étais un traître, étant donné que je ne savais pas reconnaître ce SAUVEUR national qui venait de se lever parmi nous.* »

Et il reviendra souvent sur ce sujet dans le cahier. Nous vous en épargnerons l'essentiel, mais il faudra quand même y revenir, qui sait seulement, un peu, pour s'en

amuser ou pour s'en étonner et juste un peu. Mais cherchons donc maintenant à mieux connaître ce curieux personnage.

Mais qui était donc Hertel La Rocque?

Finalement, nous avons pu glaner plusieurs informations sur Hertel La Roque, même si nous ne prétendons pas tout savoir sur ce personnage presque digne d'une biographie, tellement sa vie paraît quasi rocambolesque. Il est né à Montréal, le 27 mars 1908. Son père se prénomme René et sa mère Alice. Tous deux des Larocque, non des La Roque, comme le signera leur fils Hertel durant son passage au *Confident*. Il est aussi le neveu de l'auteur québécois Robert Larocque de Roquebrune (1889-1978). Mais pas de noblesse pour Hertel La Roque qui ne revendique nullement cette particule. Il n'en demeure pas moins que, par sa grand-mère Louise-Sophie de Salaberry, il est un descendant de l'illustre Charles-Michel d'Irumberry de Salaberry (1778-1829), héros de la bataille de Châteauguay lors de la guerre de 1812 contre les Américains.

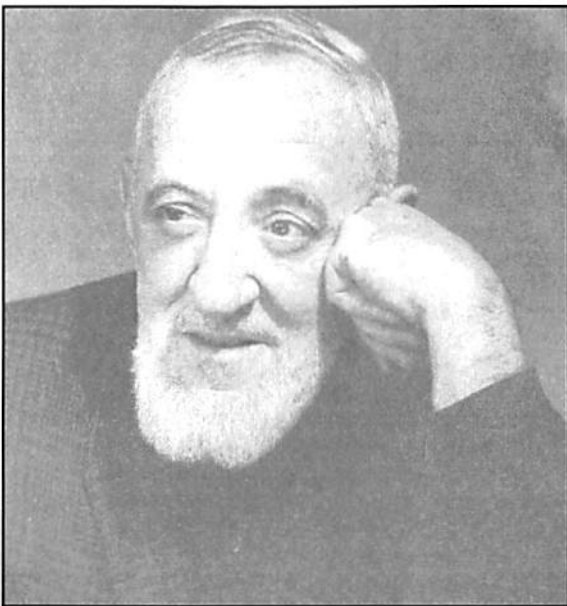


Photo: Le Confident

Hertel La Rocque (1908-1970)

Donc une noblesse pas trop affichée chez Hertel La Roque. Mais ce n'est pas un homme du peuple non plus... Au recensement de 1921, alors qu'il a treize ans et réside chez ses parents, il habite à Saint-Jean d'Iberville. A-t-il été militaire un certain temps, une fois adulte? Il semble que oui. Nous n'en savons pas plus. Il épouse Pauline Garneau, sœur du poète québécois Hector De Saint-Denys Garneau (1912-1943), en 1933 à l'église Saint-Léon de Westmount. Son épouse habite alors Westmount et Hertel La Roque devient ainsi un résident de cette opulente cité. Ce qui ne veut toutefois

pas dire qu'il est riche et loin de là car il accepte alors de vivre chez ses beaux-parents. Son mariage bat bien-tôt de l'aile comme en fait foi cet extrait :

« À soixante-cinq ans Paul Garneau (note : père de Pauline Garneau), atteint l'âge de la retraite... cela lui permet de laisser la maison de Westmount à Pauline, qui y vit avec son mari, Hertel Larocque (note : tel que rédigé dans ce texte) et leurs deux premiers enfants. Leur mariage, comme les parents Garneau le craignaient, tourne au désastre. En plus d'être un mari infidèle, Hertel est condamné pour fraude et emprisonné après avoir détourné de l'argent d'un stationnement que le maire Camillien Houde, lui a cédé pour le remercier de ses services à titre d'organisateur. À sa sortie de prison, il renoue avec Pauline et le couple aura deux autres enfants en 1943 et 1944, avant de se séparer définitivement en 1946, ce qui est exceptionnel dans le Québec de l'époque. ⁴ »

Hertel La Roque attend ensuite jusqu'en 1963 pour se marier à nouveau à Denise Gravel, une jeune femme ayant alors 33 ans, tandis que lui en a déjà 55. Le couple aurait eu deux enfants que nous avons tenté de contacter, mais sans succès. Au moment de son second mariage, Hertel La Roque habite toujours à Westmount. A-t-il conservé la maison familiale des Garneau à son compte après la séparation de sa première épouse? S'est-il établi ailleurs dans cette ville? Nous ne le savons pas. Tout ce que nous pouvons affirmer c'est que durant sa rédaction du cahier spécial au sujet de Charlevoix du *Confident*, en 1967, il demeure dans cette région au moins durant deux mois, selon ses propres dires.

En politique

Très tôt dans sa vie, Hertel La Roque s'intéresse à la politique. Déjà, alors qu'il est dans la vingtaine durant les années 1930, il est organisateur politique de Camillien Houde qui fut maire de Montréal de 1928 à 1932, de 1934 à 1936, de 1938 à 1940, de 1944 à 1954. Hertel La Roque devient en quelque sorte le secrétaire de Camillien Houde et il consacre ensuite un livre à son expérience personnelle avec ce politicien coloré. On sait que Camillien Houde fut interné, de 1940 à 1944, par le Gouvernement fédéral dans un camp en Ontario, à cause de son opposition à la conscription durant la seconde guerre mondiale (1939-1945). Mais, sur ce sujet de la conscription, Hertel La Roque diverge d'avis avec son mentor politique car, le 13 août 1940, il est un orateur dans une assemblée en faveur de l'enregistrement militaire obligatoire.

4. Michel Biron. *De Saint-Denys Garneau* (Biographie). Montréal, Boréal, 2015, p. 404.

Aussi, Camillien Houde fut chef du Parti conservateur du Québec de 1929 à 1932, en pleine crise économique des années 1930. Durant cette période, Hertel La Roque se plaît à raconter dans son livre sur Camillien Houde qu'il avait pensé organiser une « grande marche sur Québec » qui ressemble à un coup d'état appréhendé :

« Les renseignements et les rumeurs qui arrivaient à Houde, en provenance de Québec, confirmaient que le Gouvernement se préparait, par tous les moyens, à empêcher sa rentrée à l'Hôtel de ville. C'est alors qu'il prit forme, chez lui, le Plan de la Marche sur Québec. Seuls, quelques intimes furent mis au courant du projet. Une compagnie de chemin de fer était prête, sans rendre la chose publique, à mettre un train complet à sa disposition pour descendre ses partisans à Québec. Nous avions des amis qui faisaient partie des divers régiments et qui avaient accès à leurs armes. Le gouvernement d'Ottawa avait été sondé, et il était à peu près certain que, si tout allait bien, il n'y aurait pas d'intervention de ce côté... »⁵.

Fabulation ou réalité? Nous ne saurions trop le dire. Il faut admettre cependant que rien de tel ne s'est produit et qu'Hertel La Roque a fini par se distancer de Camillien Houde, surtout après son séjour en prison. Durant les années 1940, il semble travailler dans le domaine des communications notamment comme représentant de la Guilde radiophonique. Il est aussi comptable au service d'une entreprise de construction dans les années 1960. Il est parfois indiqué aussi qu'il agit comme publiciste.

Il s'intéresse à nouveau à la politique notamment à l'élection fédérale du 18 juin 1962, à titre d'organisateur pour le Parti Créditiste du Canada qui obtient d'ailleurs un nombre record de députés à cette occasion. Hertel La Roque a-t-il eu une quelconque influence là-dessus? Sans doute pas... Il poursuit en politique à l'occasion de l'élection provinciale du 14 novembre 1962 à titre de chef provisoire l'Action Provinciale, un parti éphémère qui d'ailleurs ne présente que quelques candidats en se réclamant du programme du Parti Créditiste fédéral. Hertel La Roque est candidat dans la circonscription de Montréal-Laurier et il se présente alors contre un candidat libéral se nommant... René Levesque... Mais Hertel La Roque n'obtient que quelques centaines de voix et l'Action Provinciale sombre vite dans l'oubli.

La dernière lutte politique d'Hertel La Roque se fit en faveur des enfants francophones de religion protestante qui devaient aller étudier dans une école française dirigée par la Commission scolaire anglophone de Montréal. Une incongruité que le Ministre de l'Édu-

cation, Paul-Gérin-Lajoie, laissa se poursuivre sans intervenir, en prolongeant l'existence de commissions scolaires confessionnelles. Hertel La Roque était-il devenu protestant? Nous ne le savons pas; peut-être est-ce simplement un mandat professionnel qu'il a rempli? Cela reste à voir.

Sans préjuger de ses options politiques, il reste qu'Hertel La Roque s'avère en ce domaine comme une sorte d'électron libre, mais qui penche toujours à droite cependant. Fut-il tenté par le fascisme? On pourrait le croire. Fut-il raciste comme son livre sur les juifs le laisse paraître? On a sans doute exagéré le tout car, après lecture, malgré des allusions parfois peu appropriées et sûrement pas politiquement correctes comme on l'entend aujourd'hui, le livre semble plutôt glorifier le rôle important des juifs dans l'économie du pays. En fait, Hertel La Roque fut toujours un peu provocateur, un homme cherchant l'ordre avant tout, prêt à toutes les aventures parfois bizarres, comme on l'a vu, et celle du cahier spécial du *Confident* de 1967 ne semble pas une des moindres.

Promotion commerciale et politique

Bien sûr, le cahier spécial Charlevoix 1967 du *Confident*, se veut avant tout un document visant à la promotion des divers commerces de Charlevoix. D'ailleurs, le mandat est bien rempli. À peu près tous les commerces importants de la région y ont leur place sur une page complète et les textes d'Hertel La Roque sont savoureux et bien écrits. Il faudra noter particulièrement celui consacré au patrimoine de Charlevoix qui est fort touchant et que nous reproduisons en lien avec le présent article. Cependant, très souvent, Hertel La Roque glisse des remarques politiques plutôt étonnantes dans ses articles qui témoignent de ses opinions bien tranchées.

Ainsi, en page 12, dans l'article concernant l'entreprise Dorville Harvey Inc., Hertel La Roque questionne le propriétaire Lucien Harvey sur la visite récente du Général de Gaulle en 1967 qui s'est écrié « Vive le Québec libre! ». Presque l'essentiel du reportage porte sur cette question. Les affirmations d'Hertel La Roque rendent bien compte de sa pensée si particulière :

« Moi (Hertel La Roque) : Alors vous partagez mon opinion au sujet de l'attitude du maire de Montréal (note : à l'époque Jean Drapeau). Non seulement il n'a pas été un traître, mais il a fait preuve de véritable patriotisme en mettant M. de Gaulle à sa place.

5. Camillien Houde. *Le p'tit gars de Sainte-Marie*, op. cit. p. 69.

M. Harvey : Absolument et en écoutant M. Drapeau j'ai senti à quel point il se retenait afin de ne pas être aussi dur qu'il aurait pu l'être....

Moi : Ce qui prouve que M. De Gaulle n'est pas plus intéressé à nous que ne l'était le Roi de France il y a 300 ans. Ce qu'il a essayé en tentant de nous faire acheter son Québec libre, ça été de faire la même chose que les Russes ont fait à Cuba, établir son pouvoir dans le Québec et après, s'en servir dans son intérêt contre Washington. »

Discours quand même étonnant dans un supplément commercial!

Hertel La Roque n'allait pas rater l'occasion, dans ce cahier, de médire encore contre son ennemi juré soit René Lévesque. Étonnamment, il se sert de Marcel Labbé de la Laiterie Charlevoix de Baie-Saint-Paul (en page 52 du cahier), un libéral convaincu, pour « casser du sucre » contre celui-ci :

« Moi -Que pensez-vous de René Lévesque?

Marcel Labbé : Je le connais très bien, j'ai souvent eu l'occasion de discuter avec lui. Il a un grand défaut de vue, il est fermement convaincu que tous ceux qui ne pensent pas comme lui sont des imbéciles.

Moi : Il est comme un soldat qui, dans les parades prétendait être le seul à avoir le pas alors que les 2000 autres ne marchaient pas au même pas que lui. Il n'est jamais devenu général! Mais dites-moi d'après vous, où allons-nous?

Marcel Labbé : Nous nous dirigeons vers une crise économique majeure ou bien nous allons nous enliser dans le socialisme dans lequel nous végéterons misérablement. »

Judicieuse prévision? Discours profondément réactionnaire? C'est selon l'avis de chacun, mais encore là cela met peu en valeur la Laiterie Charlevoix et ses produits...

Outre cela, peu d'allusions aussi clairement politiques ne s'imposent. Hertel La Roque parle d'éducation avec Philippe Gauthier du Nettoyeur Moderne de La Malbaie aussi président de commission scolaire en page 15, il louange Marcel Foster, un chef d'entreprise de Saint-Siméon, comme étant « ... le gars le plus qualifié pour faire un administrateur de la chose publique que j'ai rencontré depuis que je suis ici... » en page 54, il signale les mérites du collectionneur Roland Gagné administrateur du Musée Laure-Conan en page 25. Signe du temps, Hertel La Roque interroge J. Édouard Har-

vey (en pages 26 et 27 du cahier) de l'entreprise Artisanat Charlevoix (autrefois Little Shop), au lieu de son épouse Gérardine (fille d'Angélique Gilbert bien connue de nos lecteurs grâce aux articles de Jean-François Gingras) pourtant l'âme dirigeante de ce commerce dont la main-d'œuvre est... essentiellement féminine. L'histoire de chacune des entreprises est bien faite. Des historiens pourraient facilement s'y référer pour faire des résumés historiques.

Aucune allusion raciale ne semble présente dans le Cahier, Hertel La Roque s'y soucie du développement de l'économie charlevoisienne, dans l'ensemble c'est du travail très bien fait. Le cahier se méritera d'ailleurs un prix d'excellence après sa parution, ce dont l'éditeur du *Confident* se vantera longtemps en plaçant un bandeau à ce sujet durant plusieurs éditions subséquentes de son journal.

Une rencontre tout de même étonnante

Il reste étonnant qu'Hertel La Roque et la direction du journal *Le Confident* unissent leurs efforts afin de réaliser ce cahier de 1967. L'homme était-il en fin de carrière, peut-être un peu rejeté dans la métropole à cause des accusations de racisme qui pesaient sur lui? Nous ne savons rien de ce qu'il fit sur le plan professionnel après cette parution mais simplement qu'il est mort à Montréal en 1970, à l'âge de 62 ans.

Sur le plan politique, il est possible de déceler une proximité d'idées de la direction du *Confident* avec le gouvernement de l'Union nationale qui vient d'être élu à Québec en 1966, mais rien de plus. Il ne nous est pas permis d'affirmer que l'éditeur du *Confident*, Marcel Guay, avait quelques liens avec des groupes de droite plus revendicateurs ou même qu'il connaissait précisément les idées politiques d'Hertel La Roque. Une simple rencontre professionnelle, en quelque sorte. Toutefois, il faut noter que l'éditeur du *Confident* laisse son collaborateur écrire sur la politique dans le cadre de ce cahier spécial. Il n'y voit aucun inconvénient particulier. Le fait a été peu relevé par ailleurs et personne, à cette époque, dans un Charlevoix loin des discussions montréalaises, ne s'en est formalisé.

Comme nous l'avons vu le cahier est toutefois intéressant. Il demeure une référence, même de nos jours. Mais, il est possible d'être surpris qu'un si étonnant personnage ait été le rédacteur de ce cahier, ce qui prouve bien que Charlevoix, même à la fin de la décennie 1960, n'était pas si éloigné que cela au point qu'un Montréalais quand même illustre à sa façon, pouvait trouver sa place dans un journal charlevoisien dont la portée était essentiellement régionale.

GENS DE CHARLEVOIX, NE LAISSEZ PAS PLUS LONGTEMPS DÉTRUIRE NOTRE HÉRITAGE : AGISSEZ...



Photo: Le Confident

La vieille maison de pierres près de la Laiterie Charlevoix en 1967.

... Quand des gens viennent de France et nous font des compliments, quand ils se rendent compte que nous avons su conserver les bonnes traditions que nos ancêtres avaient apportées avec eux, nous pétons d'orgueil nous ne portons plus à terre; quand on répète avec nous que nous sommes différents, que nous avons une identité propre, comme la corneille de la fable, nous ne sentons plus d'aise et nous ouvrons un large bec.

Ce qui fait qu'au cours des années nous avons conservé notre identité, c'est que nos ancêtres, ignorants qu'ils étaient, ils n'étaient pas des « suiveux » des « imiteux » comme certains blancs becs le prétendent, quand ils construisaient leur maison, ils le faisaient à leur goût, pour répondre à leurs besoins et non pas pour jeter de la poudre aux yeux du voisin. Ils étaient assez habiles pour fabriquer eux-mêmes, souvent sans avoir de modèle, les outils, les instruments dont ils avaient besoin. Ils avaient assez de sens artistique, sans regarder dans le catalogue Eaton pour concevoir et fabriquer les meubles dont ils ornaient leur foyer. Comme des tableaux de grands artistes, ces maisons, ces meubles, ces outils, portent la signature de ceux qui les ont créés. Ils

sont notre lien avec le passé dont nous sommes fiers. Ils sont la preuve concrète que nous sommes d'une manière qui vaut la peine d'être considérée, différents. Ce n'est pas en continuant à agir comme nous le faisons depuis quelques années, c'est-à-dire en détruisant comme si nous le haïssions, les monuments du passé, ce n'est pas en jetant aux ordures ou en laissant dans les greniers poussiéreux, les meubles, les outils, les instruments que les vieux ont laissés derrière eux que nous conserverons notre identité.

Depuis des années et des années, des canadiens de langue anglaise collectionnent nos antiquités, ils encouragent autant qu'ils peuvent, nos artisans, ils ne le font pas par snobisme, mais bien parce qu'ils savent apprécier les belles choses. Ils rendent aux anciens le plus bel hommage qui puisse être rendu à leur grand talent. N'attendons pas qu'il soit trop tard, et du train où vont les choses, ce sera demain, qu'il ne restera plus une seule preuve tangible de notre beau passé.

Hertel La Roque. Cahier Charlevoix 1967 du *Confident*, page 29.

CHRONIQUE AGRICOLE

LES PRODUCTIONS VÉGÉTALES

PAR NORMAND PERRON

Les nouveaux objectifs fixés à l'agriculture par l'État et par les élites incitent à l'adoption de pratiques qui doivent se traduire par de nouveaux choix de cultures et des rendements supérieurs¹. On souhaite répondre aux exigences d'une économie de marché et donner aux milieux ruraux un nouvel élan.

Les principales productions végétales d'après les recensements sont le blé, l'orge, l'avoine, le seigle, le sarrasin, la pomme de terre, le navet, le trèfle, mil et grains, le foin cultivé et les fourrages. L'agriculture apparaît somme toute diversifiée, ce qui est assez caractéristique des fermes familiales d'avant le milieu du XX^e siècle. L'analyse des données statistiques de la région de Charlevoix révèle une certaine diversité des productions végétales. Il s'en dégage aussi quelques particularités. Ainsi, la traditionnelle culture du blé semble demeurer importante plus longtemps qu'ailleurs au Québec. En 1861, Charlevoix domine le Québec par sa récolte de blé, mais les rendements laissent vraiment à désirer. Il s'y produit trois fois plus de blé que dans Portneuf, mais ce dernier comté obtient un rendement de 9,6 hectolitres à l'hectare, comparativement à 5,8 pour Charlevoix. Il s'agit là de moyennes et nul doute que des agriculteurs obtiennent des rendements supérieurs.

Le tableau sur la répartition des superficies dévolues aux principales cultures indique bien certains bouleversements dans les choix des agriculteurs. Le blé décline au profit du couple avoine et foin dont il faut associer les productions. Ces productions sont nécessaires à l'alimentation des vaches et des chevaux. Les nouveaux besoins qu'engendrent les activités laitières à compter de la seconde moitié du XIX^e siècle allaient normalement accroître les besoins en foin et on peut y déceler un lien avec les emblavures consacrées à l'avoine.

L'adoption du système de polyculture-élevage nécessite l'accroissement des superficies en foin cultivé. Il faut en effet s'assurer d'un approvisionnement régulier qui permet de nourrir le bétail d'une manière convenable.

¹ Voir Normand Perron, *L'État et le changement agricole dans Charlevoix, 1850-1950*, Québec, PUL, 2003, xvi-316 p. Sur la région de Charlevoix, voir différents ouvrages et articles, dont ceux de Serge Gauthier et Normand Perron et en particulier *Histoire de Charlevoix*, [Québec], Institut québécois de recherche sur la culture, 2000, [389] p. Voir également le site www.encyclobec.ca

La croissance des emblavures consacrées aux prairies artificielles tend à confirmer la plus grande importance que lui accordent les agriculteurs. La part réservée au foin est en progression constante entre 1881 et 1931, alors qu'elle passe de 3 200 hectares à plus de 12 000. Elle décline par la suite. Aucune municipalité charlevoisienne n'échappe à cette tendance, ce qui est indicateur des besoins pour l'alimentation du cheptel bovin.

Ce changement signifie-t-il pour autant l'adoption d'une bonne méthode culturale? On peut en douter. Le nombre de tonnes métriques de foin obtenues par hectare est fort variable selon les municipalités. Il ne faut pas s'en étonner, entre autres parce qu'elles disposent d'un patrimoine agricole différent. Ce qui surprend relève plutôt d'une tendance à la diminution des rendements obtenus qui passent de 3,39 tonnes métriques à l'hectare en 1871 à 2,61 en 1911 et à 2,49 en 1951. Ce déclin est difficile à expliquer ; il peut résulter d'un manque de fiabilité des recensements, sans compter que les données peuvent être plus ou moins représentatives en raison d'une année au climat favorable ou défavorable. Malgré ces rendements en baisse, la quantité de foin disponible pour les vaches laitières et autres bêtes à cornes est en hausse puisqu'elle est passée de 1,69 tonnes métriques de foin en 1851 à 2,04 en 1901 et 2,68 en 1951. Au moins jusqu'aux années 1930-1940, cette disponibilité accrue est due en grande partie à l'accroissement des superficies en foin.

Une production accrue de foin exige de l'agriculteur qu'il adopte une nouvelle rotation des cultures, ce qui signifie une ouverture à des méthodes culturales jusqu'à peu valorisées. Les rendements dépendent en plus de la capacité d'opter pour une culture intensive de la terre. Mais celle-ci nécessite alors des investissements importants pour améliorer la productivité. Toutefois, rien n'indique qu'il y ait beaucoup de préoccupations en faveur de l'agriculture intensive dans Charlevoix jusqu'aux premières décennies du XX^e siècle. Lorsque les juges des concours du Mérite agricole s'attardent aux superficies cultivées, ils remarquent en effet que des participants préfèrent agrandir leur exploitation plutôt que de hausser les rendements de leurs meilleures parcelles de terre.

Les agriculteurs ont certes pris connaissance des nouvelles méthodes culturales, mais la majorité s'est peu empressée de les mettre en pratique. Ils ont adopté

RÉPARTITION DE LA SUPERFICIE DÉVOLUE AU BLÉ, À L'AVOINE, À L'ORGE, AU SEIGLE, AUX GRAINS MÉLANGÉS ET AU FOIN DANS LES TERRES EN CULTURE DE CHARLEVOIX, 1851-1951 (EN %)

	1851	1861	1871	1881	1891	1901	1911	1921	1931	1941	1951
Blé	12,1	12,9	9,7	5,2	5,1	4,7	1,2	1,6	0,6	0,3	0,1
Avoine	6,4	7,8	n.d.	n.d.	8,8	11,9	8,1	9,8	11,7	12,5	15,5
Orge	3,7	3,1	n.d.	n.d.	0,7	0,8	0,5	0,6	0,6	0,6	0,4
Seigle	8,8	8,6	n.d.	n.d.	n.d.	5,9	1,8	0,8	0,4	0,3	0,1
Grains mélangés	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	4,0	7,8	7,2	5,3	5,5	3,2
Foin	n.d.	n.d.	6,8	7,3	11,7	12,3	17,3	18,8	21,4	22,0	19,7

certaines propositions d'innovation, mais souvent sans l'intention de se soumettre aux diverses modalités qui garantissent la réussite du geste d'innover. Ainsi adoptent-ils la prairie artificielle et donnent-ils la priorité à l'avoine comme principale céréale. Mais en même temps, ils ont souvent fait preuve de négligence dans la préparation de la terre pour les semences de même que dans le criblage des grains, d'où la prolifération des mauvaises herbes. Les achats de grains de semences faites par les associations agricoles ne pouvaient suffire à corriger les lacunes. Beaucoup d'agriculteurs continuent de semer des grains sans donner à la terre tous les soins dont elle a besoin au chapitre des labours, du hersage, de l'égouttement, de l'élimination des mauvaises herbes, des amendements et des engrais, sans compter que certains se soucient peu des

animaux qui endommagent les récoltes attendues.

Rien ne permet toutefois d'établir un lien certain entre cette évolution des cultures et l'action des journaux agricoles et surtout des sociétés d'agriculture dans les années 1850 et 1860, l'époque où le changement commence à s'effectuer. Aussi, pour convaincre la majorité des agriculteurs de modifier leurs choix de culture en fonction du cheptel laitier, il est probable que la mise en place de fromageries et de beurreries fut davantage efficace que les discours et les actions des associations agricoles.

En bref, nombre d'agriculteurs ont pu adopter des orientations nouvelles sans trop se soucier du renouvellement des méthodes culturelles.

IN MÉMORIAM: PIERRE GAUDREULT (1935-2019)



Maître Pierre Gaudreault, avocat et protonotaire du Palais de justice de La Malbaie durant 34 ans (de 1960 à 1994), est décédé le 17 mars 2019. Il était le fils de Georgette Lavoie et d'Édouard Gaudreault (aussi avocat) et il était né à La Malbaie le 17 mars 1935.

C'est sous la recommandation de Maître Pierre Gaudreault que notre district judiciaire (autrefois Saguenay) a pris finalement le nom de Charlevoix le 15 avril 1985. Un fait historique marquant qui reste à son actif.

Maître Pierre Gaudreault était aussi un membre et un ami de notre *Revue d'histoire de Charlevoix* auquel il a collaboré particulièrement pour le numéro 31 (*Autour*

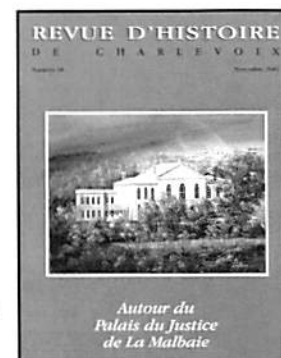
du Palais de justice de La Malbaie) où on retrouve un résumé de sa carrière en page 8. Il nous a aussi accordé une très intéressante entrevue pour le numéro 82 de la Revue sous le thème *Seul devant le juge* qui nous a été d'une précieuse aide.

Nous en gardons le souvenir d'un homme courtois, agréable, attaché à sa région, féru de droit, sympathique et facile d'accès. Nous n'oublierons jamais comment il a répondu de façon généreuse et compétente à nos questions et aussi tout l'amour qu'il avait pour sa région de Charlevoix et son histoire.

Nous offrons nos condoléances à sa famille, notamment à sa sœur Jacqueline, devenue elle-aussi une amie de notre *Revue d'histoire de Charlevoix*.

(Serge Gauthier)

Le numéro 38



In mémoriam Yolande la charlevoisienne

Par Serge Gauthier

La charlevoisienne, c'est-à-dire de Charlevoix, je crois que Yolande Simard-Perrault qui vient de nous quitter, aurait bien aimé ce titre.

Née à Baie-Saint-Paul, dans Charlevoix, elle était la fille de Charles à Benjamin Simard, propriétaire d'un magasin général célèbre alors dans la localité et où se produira un moment inoubliable pour notre culture québécoise.



Car c'est là, dans ce magasin, que son mari le cinéaste Pierre Perrault a rencontré Alexis Tremblay, celui qui deviendra son personnage principal dans sa célèbre trilogie cinématographique sur l'île aux Coudres (Pour la suite du monde, Les voitures d'eau, le règne du jour).

Bien sûr, Yolande Simard-Perrault y était pour quelque chose. Elle connaissait bien les gens de l'île aux Coudres et depuis longtemps. Elle adorait répéter qu'elle était, en quelque sorte, l'entremetteuse discrète de cette rencontre d'amour entre Pierre Perrault et l'île aux Coudres. Et comme elle avait raison de l'être.

Une personne connaissant bien le couple m'avait dit joliment que « Yolande Simard et Pierre Perrault était le couple le plus épousé qu'elle avait jamais connu ». Je fus en mesure de constater cela lorsque Yolande Simard me reçut gentiment à son chalet de Baie-Saint-Paul en 1997. L'amour qui vibrerait entre ces deux personnes semblait alors palpable en quelque sorte. Je ne l'ai pas oublié depuis.

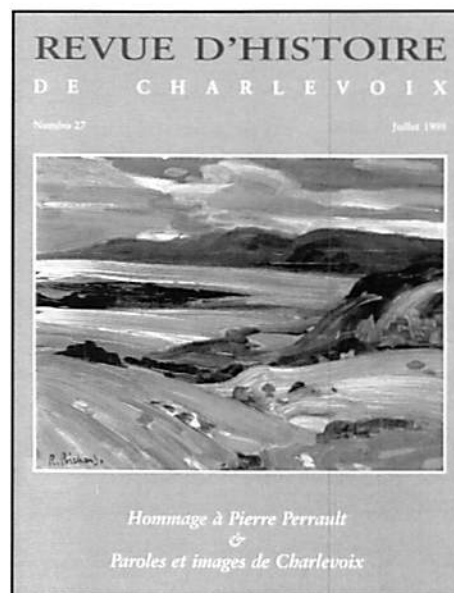
Yolande Simard et Pierre Perrault ont marqué pour toujours Charlevoix et le Québec. C'étaient des « passionnés du pays » jusqu'à la racine même de leur être. La vie culturelle de Charlevoix aurait perdu une trace essentielle si Yolande Simard et Pierre Perrault n'avaient pas été là. Je veux les en remercier sincèrement.

J'ai eu la chance de vivre des moments uniques avec Yolande Simard et Pierre Perrault notamment lors de l'hommage reçu par le célèbre cinéaste en 1998 à l'île aux Coudres. Je les sentais alors touchés, sensibles aussi car Pierre Perrault était déjà très malade, mais si fiers de voir que l'île aux Coudres et Charlevoix leur étaient redevables pour leur travail, leur inspiration.

J'ai parfois revue ensuite Yolande Simard et notamment au Colloque Marius-Barbeau tenu à Saint-Irénée en 2014. Elle était heureuse de rendre hommage à ce grand ethnologue dont elle voyait son mari comme un des héritiers. Elle voulait en témoigner. Elle vibrerait et était presque resplendissante. Heureuse de savoir que la parole de son pays de Charlevoix demeurait comme un témoignage éternel et universel.

Yolande, je crois, a beaucoup écouté. Elle a peut-être parlé moins que son mari, mais n'a jamais été distante de son œuvre. Elle l'a inspirée. Elle en a fait partie. Elle l'a prolongée.

J'en suis certain, elle n'était pas inquiète et elle savait que tout cela ne passerait pas. Que tout cela allait durer. Au-delà d'eux-mêmes, par le fleuve, par les voitures d'eau, par toutes les chasses aux marsouins légendaires, par toutes les voix à qui le cinéma de son mari a laissé la parole. Non, rien de l'œuvre de Yolande Simard et de Pierre Perrault ne sortira jamais de nos mémoires tant que nous continuerons de croire encore, grâce à eux, au pays de Charlevoix et du Québec.



À noter que le numéro 27 de notre *Revue d'histoire de Charlevoix* est consacré à Pierre Perrault et aussi à Yolande Simard.

Au sujet de la reconnaissance de l'identité métisse



Denis Gagnon. *Le statut de Métis au Canada. Histoire, identité et enjeux sociaux*. Québec, PUL, 2019. 290 p.

Dès les premières pages, le lecteur se rend vite compte qu'il est face à un livre important. En fait, à un livre majeur. Sur une question finalement peu connue, mais qui mérite tellement de l'être davantage soit celle de la reconnaissance de l'identité métisse notamment dans l'Est du Canada et donc aussi du Québec.

Cette question est devenue juridique avec plusieurs procès devant les tribunaux qui n'ont pas permis une reconnaissance des communautés métisses qui cherchaient à revendiquer leurs droits ancestraux. Au Québec, le fameux procès dit Corneau, du nom d'un membre d'une communauté métisse qui désirait tout particulièrement protéger son camp en forêt et faire reconnaître ses droits de chasse et de pêche, a connu un aboutissement négatif. Une jurisprudence en découle désormais et la cause de la reconnaissance métisse au Québec semble actuellement bloquée en quelque sorte. Faut-il penser que tout est fini? Que la cause est définitivement perdue? C'est notamment autour de cette question que réfléchit l'anthropologue Denis Gagnon, professeur titulaire à l'Université de Saint-Boniface à Winnipeg au Manitoba.

Le livre s'ouvre en quelque sorte sur un cri du cœur, alors que l'auteur va présenter un Mémoire à Ottawa en 2012 devant le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones. Son texte est vibrant. C'est un

appel rempli d'émotion mais aussi construit sur la certitude des principes qui soutiennent une plus grande reconnaissance métisse dans l'ensemble du Canada. On apprend au cours du livre que ce mémoire n'a pas eu vraiment de suites. On le déplore. On constate que pour l'auteur cette cause est plus qu'un simple sujet d'étude. C'est la cause de sa vie, de sa carrière. Qui saurait le lui reprocher? Nous ne le ferons pas. Loin de là.

Nous ne croyons pas nécessaire de commenter tous les chapitres de ce livre imposant mais nous invitons les lecteurs à les lire attentivement. Notons donc les têtes de chapitre qu'on y retrouve : les études métisses et la pensée théorique; l'histoire et les Métis; le politique; le juridique; un retour au politique. Aucun de ces chapitres n'est superflu. Ils composent tous les acquis de recherche, voire l'expérience humaine de l'auteur, découlant d'un cheminement académique unique et impressionnant. Nous nous attarderons cependant surtout sur l'aspect juridique que nous connaissons mieux.

En effet, pour avoir été historien expert pour la cause Corneau soutenue par la Communauté métisse du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan (CMDRSM), nous savons que cette question juridique reste fondamentale. Mais comment ce procès a-t-il pu aboutir sur un si impressionnant cul-de-sac? L'auteur a ses idées là-dessus et nous les partageons pour une bonne part. Nous pensons comme lui qu'il y a eu de nombreuses erreurs dans la conduite de ce procès. Comme l'affirme l'auteur la matière recueillie par la CMDRSM qui se composait à partir des écrits de l'historienne Russel-Aurore Bouchard aurait mérité une critique sérieuse. Or, les experts historiens affectés à la cause Corneau l'ont été sur la critique des études proposées par la Couronne qui essentiellement ne parlaient que très marginalement de la question métisse. Une terrible perte de temps. Non pas que tout le travail de l'historienne Bouchard ne soit pas utilisable mais il aurait dû, selon l'auteur, l'être après une analyse critique et pas autrement. De même, l'auteur réfère au Supplément que j'ai produit dans le cadre de cette Cause comprenant des annotations de textes historiques parlant de la région concernée par la cause et datant surtout du 19^e révélant que le mot « Métis » ou « half breed » en anglais apparaît souvent dans les récits de ces chroniqueurs. Une preuve qui finalement ne fut jamais discutée en Cour, alors qu'elle aurait assurément eu de la pertinence en lien avec le sujet!

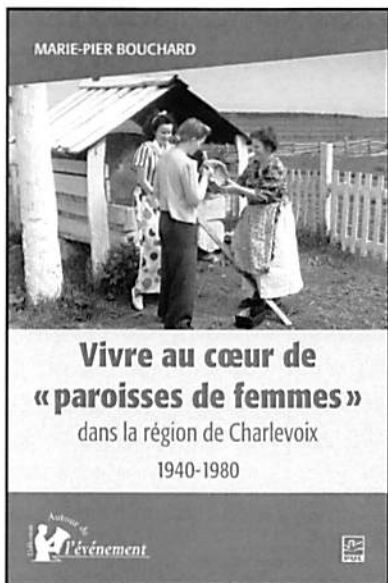
D'autre part, l'auteur revient sur la question des sources orales qui auraient pu être mieux utilisées en lien avec la preuve du Procès Corneau. Il a ici tout à fait raison. Cependant, ces sources orales qui devaient d'ailleurs être sous la responsabilité de l'auteur (Denis Gagnon), ont été en quelque sorte rendues inutilisables du fait que certaines enquêtes ont été conduites par des non-professionnels membres de l'Association métisse, donc ici juge et partie. Une autre grave erreur qui a coûté cher à la Cause Corneau.

Nous pensons ici, toujours comme l'auteur, que les sources orales sont fondamentales dans la démarche en vue de la reconnaissance métisse car c'est sur son témoignage individuel que sera établi l'ascendance d'un métis, tout autant sinon plus que sur son arbre généalogique. Ici interviennent les fameux critères Powley découlant d'une cause débattue en Ontario et qui a permis la reconnaissance d'une petite communauté métisse de Sault-Sainte-Marie. Ils sont plus que jamais essentiels. Il faut y répondre, d'autant plus que la reconnaissance dans la cause de Sault-Sainte-Marie ne s'est pas faite à partir de l'histoire officielle (l'histoire écrite) mais bien avec des informations venant de la tradition orale des intervenants engagés dans la cause.

En parcourant le livre, il nous arrive de penser que cette cause de la reconnaissance métisse – surtout au Québec – est peut-être finalement perdue d'avance devant les tribunaux? Alors pourquoi continuer? L'auteur nous fait bien voir que c'est une reconnaissance qui va s'acquérir sur un long terme, surtout parce qu'il y a un élément politique attaché à la chose. Et dans le politique, on le sait bien, rien ne procède aisément. Il faut du courage. De la rectitude et aussi il faut mille fois remettre son objet sur le métier et avec un grand courage. Plusieurs communautés métisses du Québec n'en manquent pas et leur cause va finir pas être reçue positivement un jour et nous n'en doutons pas.

Pour bien acheminer leurs demandes, les diverses communautés métisses du Canada toujours non reconnues, auront certainement avantage à bien lire ce livre. À l'analyser avec attention, à chercher à en comprendre les nuances parfois difficiles à saisir et surtout à s'en inspirer. C'est un vrai guide de référence, un document essentiel. En fait, merci à Denis Gagnon d'avoir produit cet ouvrage qui restera utile pour longtemps.

Autour de l'histoire des femmes dans Charlevoix



Marie-Pier Bouchard. *Vivre au cœur de « paroisses de femmes » dans la région de Charlevoix 1940-1980*. Québec, PUL, 2019. 161 p.

*« Ah que l'hiver tarde à passer...
L'homme est parti pour travailler
La femme est seule à s'ennuyer... »*

Il est toujours touchant d'entendre cette chanson de Gilles Vigneault, particulièrement lorsqu'elle est chantée par la merveilleuse Pauline Julien. Je peux dire personnellement connaître très bien cette situation de vie puisque comme fils de marin qui était aussi bûcheron, j'ai vu ma mère rester seule à la maison pendant que mon père devait quitter pour de longues périodes à cause de son travail.

Je trouve donc particulièrement intéressant le sujet retenu par cette auteure. D'autant plus que par mon travail notamment en socio-pastorale dans le milieu charlevoisien, j'ai été à même d'étudier la condition féminine locale et d'accompagner un comité en faveur de la condition féminine durant les années 1980. Les situations que me décrivaient ces femmes n'avaient rien de facile. Je pourrais en parler longtemps. Je me souviens de mon insistance auprès des curés de nos paroisses pour qu'ils fassent paraître une annonce de la Maison la Montée dans leur Feuillet paroissial adressée aux femmes victimes de violence conjugale, ce qu'ils refusaient souvent par crainte que ces femmes ne finissent par divorcer.

Nous partons de loin en ce qui concerne la condition féminine dans Charlevoix. Je ne dis pas que c'était plus difficile qu'ailleurs mais l'isolement relatif du milieu et

le maintien de coutumes patriarcales bien ancrées ont longtemps retardé Charlevoix sur ce plan. C'est pourquoi j'ai voulu compenser un peu dans mes recherches en privilégiant souvent des femmes dont j'ai fait la biographie notamment *Laure Gaudreault la syndicaliste de Charlevoix*¹ qui défendait des institutrices qualifiées de « vieilles filles » par les curés et par le premier ministre Duplessis, l'écrivaine Laure Conan², la fondatrice du Centre d'art et du Centre d'exposition de Baie-Saint-Paul que fut Françoise Labbé³, la si remarquable femme engagée qu'a été Marie-Claire Simard de Clermont qui vient de nous quitter⁴, les artistes Blanche Bolduc⁵ et Monique Larouche⁶, la ramancheuse Éva Boily⁷ dont la famille de soigneurs du peuple s'échangeait le don de guérir de « père en fille ». Des femmes du peuple, des femmes de l'élite, des femmes de Charlevoix bien présentes et qui ont incarné la cause des femmes en réalisant des gains majeurs pour l'ensemble de notre société.

Mais de cette histoire des femmes qui existe bel et bien dans Charlevoix, l'auteure ne parle pas. On ne retrouve rien de tout cela dans sa bibliographie qui n'est pas assez fouillée, ne l'avons-nous pas assez illustré déjà? Un manque criant est certainement la récente série de l'historien Jean-François Gingras sur Angélique Gilbert, commerçante à Baie-Saint-Paul, dans plusieurs numéros de la *Revue d'histoire de Charlevoix* depuis 2016.

Son premier chapitre consacré à l'histoire générale est bien fait et s'appuie surtout sur l'*Histoire de Charlevoix*⁸, seule synthèse historique qui existe sur la région de Charlevoix. Cependant, elle n'ajoute pas une histoire générale des femmes dans Charlevoix ce qui aurait été possible notamment en s'appuyant encore sur la synthèse de l'histoire de Charlevoix qui traite spécifiquement de l'apport des communautés religieuses dans le milieu (notamment les Sœurs de la Congrégation Notre-Dame et de la Charité de Québec en éducation, le rôle si essentiel des Petites Franciscaines de Marie avec la direction de l'Hospice Sainte Anne qui fut un de plus grands employeurs de la région, les Sœurs Anto-

niennes avec l'Orphelinat apostolique de La Malbaie), de la présence des femmes laïques en éducation et de Laure Gaudreault, de l'apport des femmes dans la production artisanale avec chiffres à l'appui qui fut une entrée sur le marché du travail pour beaucoup d'épouses à la maison. Tout cela pour dire qu'il y avait beaucoup à retenir dans l'*Histoire de Charlevoix* et que cela n'a pas été fait par l'auteure. En fait, plusieurs femmes occupaient des emplois saisonniers dans la région durant l'époque retenue par l'auteure, souvent dans le tourisme ou la villégiature et elles n'attendaient pas toutes en demeurant à la maison.

Par ailleurs, sa bibliographie demeure sommaire. Je conviens qu'il ne s'agit pas d'un travail de doctorat, mais il aurait eu avantage ici à retenir mon travail doctoral *Charlevoix ou la création d'une région folklorique*⁹ afin de mieux discerner le Charlevoix pittoresque du Charlevoix réel ou ce que l'on peut nommer la « culture de l'Autre » pourtant bien explicitée dans l'*Histoire de Charlevoix*. Par manque de profondeur sur cette question, les propos de l'auteure alternent entre les références pittoresques d'auteurs littéraires et celles d'historiens ou d'historiennes plus sérieux ou sérieuses et ce n'est pas très heureux. Souvent la confusion s'installe. L'auteure situe les enquêtes du sociologue Léon Gérin dans Charlevoix dans les années 1940, alors qu'elles se sont plutôt déroulées surtout dans les années 1920. La critique de sources n'est pas bien faite. L'utilisation de documents manuscrits ou d'archives aurait aussi été à l'avantage du travail.

D'autre part, la pratique de recueillir des sources orales pour réaliser la recherche est tout à l'honneur de l'auteure. Cependant, comme je le déplore dans *Charlevoix ou la création d'une région folklorique*, les sources orales ont avantage à être mises en lien avec des données historiques solides. Ce qui est fait en partie ici mais pas totalement puisque l'histoire des femmes manquent de mise en situation et cela n'éclaire pas bien le matériel retenu. Souvent, les témoignages oraux sont des extraits quelquefois répétitifs, parfois même un peu hors-contexte, et cela ne peut convaincre totalement. Disons aussi, sans référer à l'esprit de clocher présent dans Charlevoix, que l'auteure n'a pas cru bon de retenir des femmes de Charlevoix-Est ce qui est à déplorer car la région est grande et les contextes différents d'un endroit à l'autre, comme d'ailleurs elle l'affirme dans son ouvrage, ne manquent pas d'établir des distinctions qui aurait pu être riches si elle avait accepté d'élargir l'échantillon des femmes interrogées selon une provenance moins homogène.

1. Laure Gaudreault. *La syndicaliste de Charlevoix*. Montréal, XYZ éditeur, 2005.

2. « Laure Conan. Une nouvelle biographie », *Revue d'histoire de Charlevoix*, 86 (mai 2017) : 2-13.

3. *Françoise Labbé. La grande dame de Charlevoix*. La Malbaie, Éditions Charlevoix, 2008.

4. *Marie-Claire se rappelle... le récit d'une femme engagée*. La Malbaie, Éditions Charlevoix, 2011.

5. « Blanche Bolduc et le mouvement des peintres populaires de Charlevoix. Un art naïf ou un art pour l'Autre ? », *Revue d'histoire de Charlevoix*, 73 (février 2013) : 2-7.

6. Numéro 87 de la *Revue d'histoire de Charlevoix*.

7. *Les ramancheurs Boily au Québec*. La Malbaie, Éditions Charlevoix, 2007.

8. Normand Perron et Serge Gauthier. *Histoire de Charlevoix*. Québec, PUL-IQRC, 2000.

9. *Charlevoix ou la création d'une région folklorique*. Québec, PUL, 2007.

Quant au mythe de la « femme forte », je suis bien d'accord avec l'auteure pour le questionner et d'ailleurs elle le fait bien. Cependant, en cherchant à épingleur un de mes articles sur les légendes¹⁰ concernant les femmes dans Charlevoix, elle en vient à perdre une facette significative de la « femme forte » dans Charlevoix, soit par exemple le cas de Marie Grenon, fille du réputé homme fort Jean-Baptiste Grenon de Baie-Saint-Paul, dont la force est bien dans le sens athlétique du terme. Dans cet article, je note aussi que le légendaire de Charlevoix met en scène des femmes qui ont parfois et souvent l'avantage sur des hommes. Il y a aussi des femmes qui se sont accomplies dans l'histoire de Charlevoix et notre légendaire en rend compte en somme¹¹. De plus, je souligne à l'auteure que l'article cité est issu d'une conférence présentée à la demande des Centres femmes de Charlevoix devant de nombreuses femmes de la région qui s'y sont reconnues (en plus de s'en amuser) et cela je peux l'affirmer. Parfois, la pratique de terrain vaut bien l'expérience de recherche universitaire et, il me semble, mon expérience personnelle de chercheur en témoigne.

Le premier chapitre de l'ouvrage s'avère donc une mise en situation historique et économique sur laquelle j'ai émis des réserves précédemment. Le second chapitre sur l'espace familial ou comment gérer l'absence est intéressant mais quand même trop bref pour élaborer vraiment un questionnement. À certains moments, l'auteure ajoute des citations d'enquête orale en provenance du cinéaste Pierre Perrault, comme si cette matière recueillie hors du cadre universitaire et sans rigueur méthodologique ne se différencie pas de la sienne, un choix qui aurait pu être mis en contexte sans doute. Le troisième chapitre sur l'espace communautaire s'en tient surtout au seul contenu des enquêtes de l'auteure. Il s'agit donc d'un travail sérieux, mais qui nous laisse une sensation de frôler le sujet, plutôt que de le traiter. Nous invitons l'auteure à le poursuivre car il y a là des pistes neuves qui restent à défricher, à approfondir.

Que diraient de cet ouvrage ces femmes d'autrefois – sur lesquelles finalement on apprend peu – souvent esseulées et obligées à une vie parfois très difficile? Sont-elles toutes ces images de femmes si bien que ça, pour paraphraser la chanteuse française Anne Sylvestre dans sa chanson « Maman elle n'est pas si bien qu'ça ». N'aurait-il pas fallu connaître aussi celles qui se sont révoltées, celles qui n'ont pas acceptées, celles qui ont déviées. Le paysage n'est pas toujours aussi

10. Dames légendaires de Charlevoix, *Revue d'histoire de Charlevoix*, 66 (2010) : 5-8.

11. *Contes, légendes et récits de Charlevoix*. Notre-Dame-des-Neiges, Éditions Trois-Pistoles, 2008.

uniforme que l'on croit. On pense ici à l'image béate des « Saintes Artisanes » de Marius Barbeau¹². En fait, l'enquête orale doit être un moyen de pousser les histoires plus loin, plus en avant. L'approche de l'auteure est ici bien docile, bien dans la ligne d'enquêtes orales plus ou moins innovantes. Il aurait fallu oser plus. Sans doute, le fera-t-elle plus tard? Il faut le souhaiter car les histoires de bien des femmes de Charlevoix restent encore à connaître.

Nouveautés aux Éditions Charlevoix

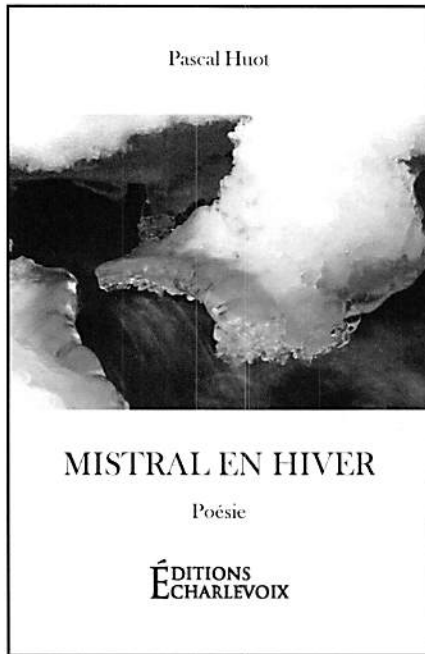
Manuel Guérette. *Sensation Coiffure*. La Malbaie, Éditions Charlevoix, 2019. 218 p.



Roman racontant l'histoire d'un salon de coiffure. Avec les petites et grandes aventures de sa propriétaire, de ses employés, de ses clientes. C'est un livre amusant, sensible et humain, avec un certain suspense, de l'amour et de l'amitié. Écrit à partir des expériences de vie de son auteur qui est coiffeur depuis plus de 35 ans. Un livre à apporter lors de ses vacances. Détente et plaisir assurés.

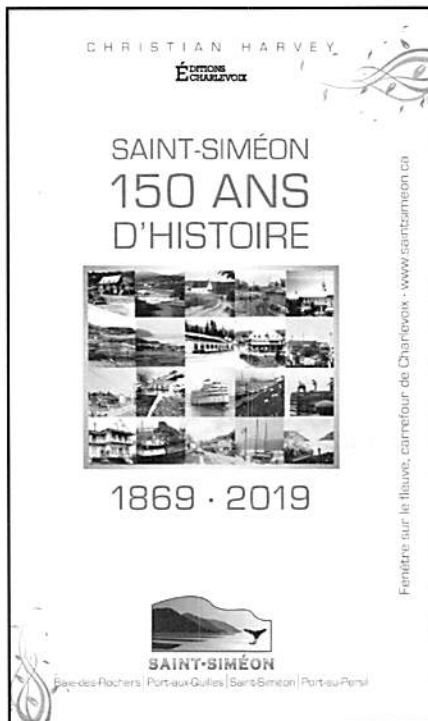
12. *Saintes artisanes*. Montréal, Fides, 1943.

Pascal Huot. *Mistral en hiver*. La Malbaie, Éditions Charlevoix, 2019. 71 p.



Joli recueil de poésies racontant la difficile expérience de l'auteur en lien avec la perte d'un de ses enfants. Une véritable poésie du détachement. Une approche sensible. On suit les étapes du deuil avec émotion. Puis la lente remontée vers la vie. Merci à Pascal Huot de nous partager ce cheminement intime. Un livre à méditer.

Christian Harvey. *Saint-Siméon. 150 ans d'histoire*. La Malbaie, Éditions Charlevoix, 2019. 127 p.



Une première monographie complète sur la municipalité de Saint-Siméon, publiée à l'occasion de ses 150 ans d'histoire (1869-2019). De belles photos, un texte invitant, une description précise du développement économique et social de Saint-Siméon, un livre à se procurer absolument pour tout amateur d'histoire de Charlevoix ou d'histoire tout court!

Godelieve De Koninck. *Mes étés aux croûtes*. La Malbaie, Éditions Charlevoix, 2019. 78 p



Ce livre raconte plus de 40 ans étés passés dans des maisons inoubliables et patrimoniales sur le Chemin des Falaises à La Malbaie. Le livre est illustré de peintures et de photographies de l'auteur.

Une exposition des peintures de Madame de Koninck peut aussi être visitée au premier étage de la forge Riverin jusqu'en septembre 2019.

À noter : les livres des Éditions Charlevoix sont en vente à la forge Riverin de La Malbaie, aux Espaces Saint-Étienne à La Malbaie et à la Librairie Baie-Saint-Paul du Centre commercial Le Village. Ou sur internet

WWW.SHISTOIRECHARLEVOIX.COM

Dessins de René Richard

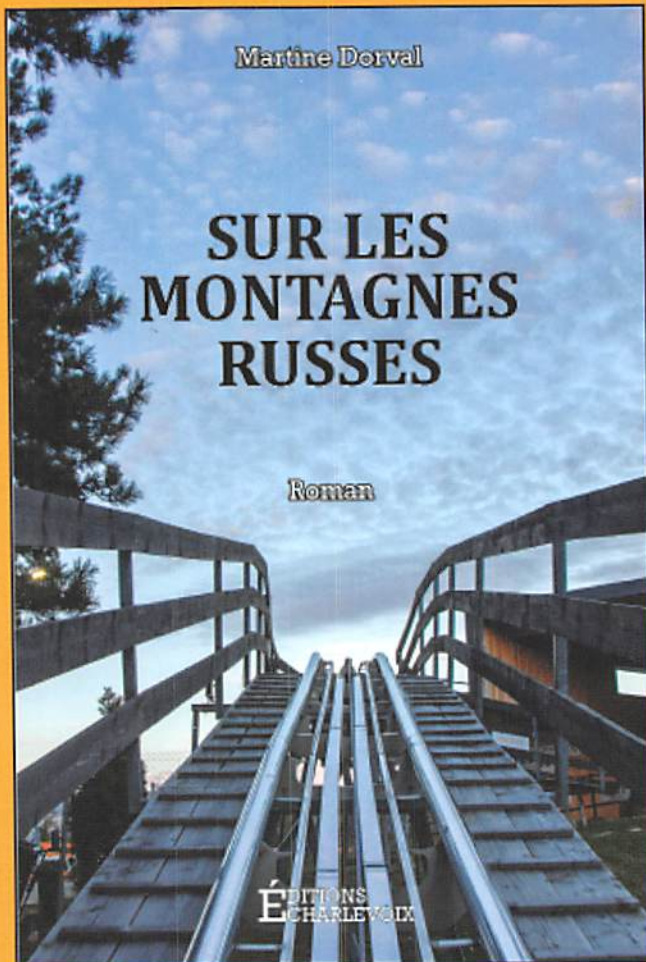


Figure 1. Étude, 1942
crayon de couleur
sur papier kraft,
40 x 44,5 cm
(Coll. privée).



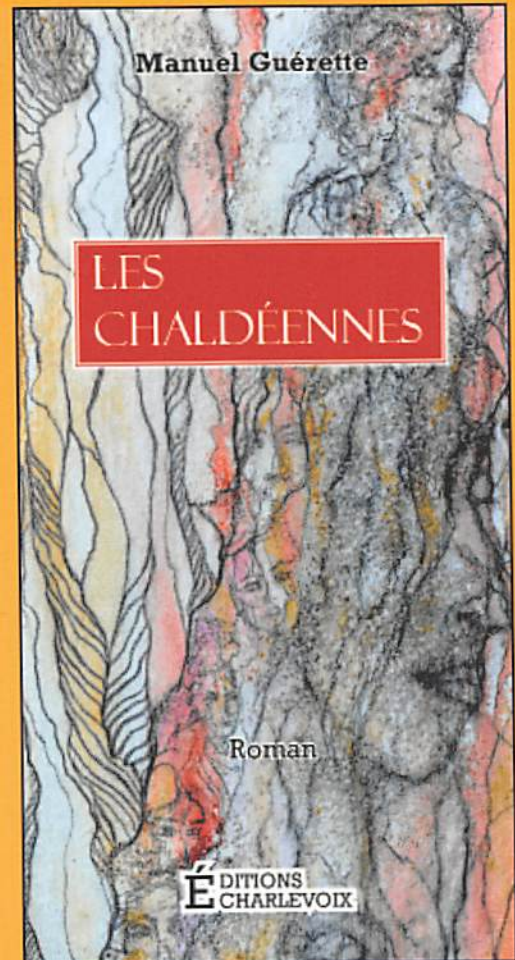
Figure 2. Prêt pour
le départ, 1938, crayon
de couleur sur papier kra
21 x 26,5 cm
(Coll. privée).

LES NOUVELLES PARUTIONS DES ÉDITIONS CHARLEVOIX AUTOMNE 2019



Sur les montagnes russes

Roman de Martine Dorval
Un suspense haletant rempli
de surprises et de rebondissements!
Comme sur des montagnes russes...



Les Chaldéennes

Roman de Manuel Guérette
Sept femmes, sept jours
de la semaine...
Toute une histoire!

Pour se procurer ces livres et toutes nos parutions :

WWW.SHISTOIRECHARLEVOIX.COM